This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

454

Per. 39775. 36/16

BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

POUR SERVIR DE SUITE

A LA

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCC VIII.

TOME XVI.

8°K. 131 Lin

A AMSTERDAM

Chez HENRI SCHELTE.

MDCCVIII.

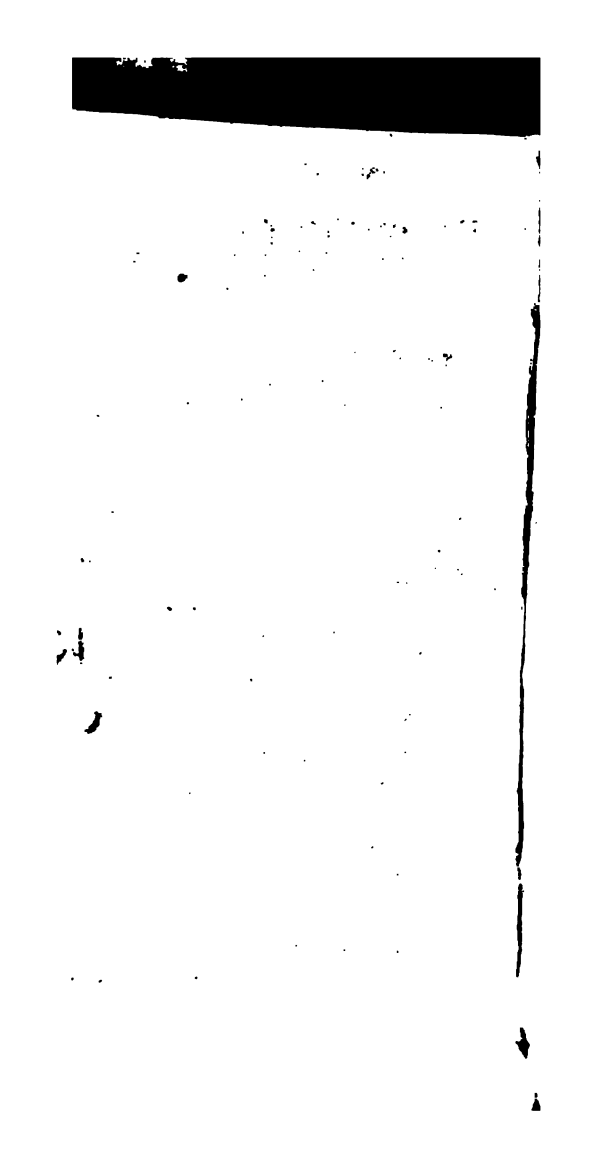

INDICE

Des Articles & des Livres

Dont il eſt parlé dans au XVI. Tome.

I. *Recueuil d'Actes Anciens, qui ſe trouvent en Angleterre, par Mr.* RYMER. 1

II *Les Livres Hiſtoriques du V. T. traduits & commentez par* J. LE CLERC. 61

III. *Lettre ſur le* SISTRE, *adreſſée à l'Auteur de la B. C.* 167

IV. *La Vie de* BOECE, *avec la Critique de ſes Ouvrages.* 168

V. *Remarques ſur l'Edition Greque du N. T. de Mr.* MILL, *par Mr.* L'ENFANT. 275

VI. *Lettre Latine ſur le même ſujet.* 311

VII. *Diſſertations ſur les Paraboles de l'Evangile, par Mr.* TEELMAN. 343

VIII. *Livres V, & IV. des Obſervations Sacrées de Mr.* VITRINGA. 356

IX. *Antiquitez Judaïques de Mr.* RELAND. 370

X. *Remarques de Mr.* SCHULTENS *ſur Job.* 377

XI. Di

nel, par Mr. KERKHOVEN.

XIV. *Livre IV. de la Bibliothe Greque de Mr.* FABRICIUS.

XV. *Des punitions Militaires des mains, par Mr.* SICHTERMAN.

XVI. *Dissertation de Mr.* ROS *où il fait voir qu'*EPICTETE *jamais été Chrétien.*

XVII. *Dialogues, de* LUCIE *bliez par Mr.* HEMSTERHUYS

XVIII. *Lettre de Mr.* DES NOLES *contre le* P. HARD

XX. *Livres François, dont on pu parler.*

On avertit le Public que le

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

FOEDERA, CONVENTIONES, LITERÆ & *cujuſcumque generis* ACTA PUBLICA, *inter* REGES ANGLIÆ & *alios quoſvis* Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, *vel* Communitates, *ab ineunte Sæculo Duodecimo, videlicet ab annò* 1101. *ad noſtra uſque tempora habita, aut tractata; ex Autographis, infra ſecretiores* Archivorum Regiorum Theſaurarias *per multa ſæcula reconditis, fideliter expreſſa, in lucem miſſa de mandato* REGINÆ, *accurante* THOMA RYMER, *ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ Hiſtoriographo.* Tom. I. Londini per A. & J. Churchill. M DCC IV. in folio pagg. 950. avec les Préfaces & les Indices.

ntient déja ...
commence juſtement avec ...
éme ſiecle, au regne d'*Henri*
oit être continué, ſelon le pr
ue l'on en a fait en Angleterre,
ju'à nôtre tems. Les Actes *
cinq premiers Volumes, ne vont
juſqu'à l'an MCCC LVI. & comme
trouve plus d'Actes des derniers t
que des précedens, on peut c
que le nombre des Volumes aug
tera, à meſure que l'on s'approch
tems préſent. C'eſt une ent
digne de la généroſité d'une
REINE, & d'un Conſeil auſſ
ré, que l'eſt celui de la Gran
...gne. On trouvera ici des m
... pour l'en

là, & pour les faits & pour les dates; on ſuppléra des vuides conſiderables, par le moyen des Actes ſecrets, que l'on n'avoit pas encore publiez, & qui n'étoient pas venus à la connoiſſance des Hiſtoriens contemporains, ni même des ſiecles ſuivans; enfin on établira tout, ſur des Actes Authentiques des tems mêmes, & ſur des Originaux dignes de foi. Le Pyrrhoniſme Hiſtorique, que certaines gens tâchent, avec beaucoup d'affectation, d'introduire, pour faire douter de tout, & pour rendre inutile toute l'Hiſtoire des ſiecles paſſez, ſe trouvera détruit en partie par-là. Si ces Actes ne peuvent pas verifier châque circonſtance d'un fait; au moins on pourra s'aſſurer, par leur moyen, du fait conſideré en géneral & du tems auquel il eſt arrivé. Il eſt vrai qu'il y a très-ſouvent du déguiſement dans les Actes Publics, comme dans toutes les actions des hommes; mais ſouvent auſſi on voit bien qu'il n'y en a point, ou l'on pénetre ce qui eſt vrai, au travers du déguiſement, ou enfin ce déguiſement même fait une grande partie de l'Hiſtoire. Un habile homme s'apperçoit facilement de ce *que l'on cache* & le diſtingue ſans pei-

ſe contente de rapporter
oit alors, & de marquer le
ıe l'on peut avoir de douter
ıcerité des Actes.

Les Genéalogiſtes trouveront
ans ce Recueuil quantité d'A
our découvrir les prédeceſſeu
luſieurs familles illuſtres de l'I
ɔe, & pour confirmer ce que l'
ſait. Comme ce ſont ici des A
que l'on n'avoit point encore v
y aura ſans doute infiniment à
ter pour ceux, qui s'attachent
eſpece d'étude. Mais je ne m'ar
pas à cela. Ceux qui s'y inte
pourront examiner ces ſortes
dont les autres ne ſont po

telle que ce Recueuil, & l'ont pouſſée, par leurs liberalitez. J'avouë que j'aime à voir que l'on penſe à la Poſterité, & à la mettre en état d'être mieux inſtruite du paſſé, que nous ne l'avons été juſqu'à préſent. C'eſt une penſée, qui ne tombe que dans des ames grandes & élevées au deſſus de la viciſſitude des tems. En bien des lieux, la poudre & les vers conſument le peu qui reſte d'Actes anciens, en attendant que quelque Incendie, ou quelque autre accident les faſſe entierement diſparoître ; ſans que perſonne s'en mette en peine, parce qu'on n'y penſe qu'à jouïr du préſent; ſans ſe ſoucier de ſavoir le paſſé, ni ſe mettre en peine de ce qui pourra arriver ci-après. Les Philoſophes nous apprennent que la curioſité de ſavoir le paſſé, l'attention qu'on l'on y fait, pour s'en former des regles afin de ſe bien conduire pour le préſent & pour l'avenir, & le ſoin que l'on prend de la Poſterité, ſont entre les principales choſes, qui diſtinguent les hommes des bêtes. „Entre l'Homme & la „ Bête, dit un Ancien qui n'avoit pas „ moins de ſavoir que d'éloquence, „ il y a *principalement* cette difference, *que la Bête* n'eſt frapée que par

voit les ſuites & les pré-
choſes & ce qui avoit préce
compare ce qui ſe reſſemble,
joint l'avenir avec le préſent. *
hominem & beluam hoc max
tereſt, quod hæc tantùm, quant
nſu movetur, ad id ſolum quod a
uodque præſens eſt, ſe accommoa
aullulùm admodum ſentiens præ
tum aut futurum. Homo autem,
rationis eſt particeps, per quam c
quentia cernit, cauſas rerum r
earúmque progreſſus & quaſi an
ſiones non ignorat, ſimilitudines
parat, & rebus præſentibus ac
atque adnectit futuras.
un plaiſir particuli

ux, qu'ils en avoient il y a en-
cent ans. Il y auroit à faire l'Hiſ-
'un ſiecle entier, depuis la trê-
les Provinces Unies firent avec
gne en M DC IX., & il n'y
pas des choſes moins impor-
à dire, ni des révolutions moins
nantes, que dans l'Hiſtoire des
ıte ans, qui précederent cette
, & que tant d'habiles gens de
ıs-là ont écrite à l'envi les uns
tres. Mais pour s'en aquiter,
e il faut, il faudroit avoir ac-
ĸ Actes Publics de ce ſiecle-là.
attendant que cela puiſſe arri-
l faut que nous nous amuſions
ſtoire plus ancienne, ou à celle
ı Voiſins. Pour faire voir l'uti-
cette occupation, je donnerai
ıtrait du I. Tome des Actes,
'ai mis ici le titre; mais avant
e commencer, je dois témoi-
ıue j'ai l'obligation à *Mylord Ha-*
dont le mérite eſt connu de
e monde, non ſeulement en
terre, mais encore deçà la mer,
que j'ai les cinq Volumes de ce
:uïl, qui ont déja paru. Je vou-
ɔouvoir donner à cette lecture
: tems & tout le ſoin qu'elle mé-
', & comparer exactement ces

moins faire comprendre, en quelq
ſorte, ce que l'on pourroit faire, ſi l'
y apportoit tout le ſoin qu'il faudro

Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *Rym*
Hiſtoriographe de la Reine de la Gr
de Bretagne, nous eût fait, en peu
mots, l'Hiſtoire & le plan de ſon d
ſein, & nous eût donné quelque d
cription des Archives, d'où ces Ac
ont été tirez. Je ſuis perſuadé que
Public auroit reçu agreablement
petit détail. Il s'eſt contenté de no
donner, dans ſa Préface, une liſte
divers faits; par le moyen deſqu
on peut redreſſer, ou ſuppléer l'H
toire, & ſemble promettre quelqu
remarques ſur les Actes qu'il publ

dans les parchemins, pour donner quelque connoiſſance de l'Ecriture de ce tems-là, des ſeaux & des ſeins de ceux entre qui ces Actes ont été paſſez, ou des témoins, & des Agents, ou Ambaſſadeurs qui s'en ſont mêlez. Tout cela ne s'eſt pas pu faire, ſans bien de la fatigue & de l'ennui. On pourroit faire là-deſſus une *Diplomatique*, qui ne ſeroit pas moins ſure, que celle que le P. *Mabillon*, célebre Bénedictin mort depuis peu, a faite, pour les ſiecles précedens. Des Actes tirez des Archives des Rois ſont même plus aſſurez, que ceux que les Moines ont gardez, qui ne contiennent la plûpart que des donations en leur faveur, ſouvent très-ſuſpectes. Si on les en croyoit, les trois quarts de l'Europe appartiendroient aux Couvens, ou aux Egliſes. Ce n'eſt pas que je veuille entrer dans la querelle des Bénedictins & des Jeſuïtes là-deſſus; ni encore moins me déclarer en faveur des derniers. C'eſt une remarque génerale, que je ne prétends appliquer qu'aux Actes, qui ſont ſuſpects avec raiſon.

Ceux qui auront beſoin de trouver quelque ancien Acte, ſe ſerviront très-utilement de l'Indice Chronologique, que Mr. *Rymer* en a fait & qui

. . . Volume commenc
Convention du 17. de Mai
tre *Henri* I. Roi d'Angleterr
bert Comte de Flandres, fait
vres ; par laquelle le Roi s'c
lui payer par an *en fief* 400 ma
gent, à condition que Rob
obligé, lors qu'il en ſera beſoi
voyer en Angleterre 500 Cav
ſervice du Roi. Il y a enſu
ſemblable Convention de l'ani
vante, où le même Comte s
de fournir 1000 Chevaux, a
mes conditions.

Comme ce ne ſont pas les
les moins conſiderables de
cueuil, il ne ſera pas mal de s
ter un peu

ROBERTUS *Comes Flandriæ fide & ſacramento aſſeveravit Regi* HENRICO *vitam ſuam & membra quæ corpori ſuo pertinent, & captionem corporis ſui, ne Rex eum habeat ad dampnum ſuum & quod juvabit eum ad tenendum & defendendum regnum Angliæ, contra omnes homines, qui vivere & mori poſſint; ſalvâ fidelitate Lodovici Regis Francorum. Ita ſi Rex Lodovicus Regnum Angliæ invadere voluerit, Comes Robertus, ſi poterit, Regem Lodovicum remanere faciet, & quæret quocumque modo poterit, conſilio & precibus, per fidem abſque malo ingenio, ſine datione pecuniæ, ut maneat. Et ſi Rex Lodovicus in Angliam venerit & Robertum Comitem ſecum adduxerit, Comes Robertus tam parvam fortitudinem hominum ſecum adducet, quàm minorem poterit; ita tamen ne inde feodum ſuum erga Regem Franciæ foris faciat.*

Il y a enſuite diverſes conditions, que l'on verra dans l'Original, car je ne puis pas m'y arrêter. Il y a entre autre ces mots: *Et ſi quis Comes Angliæ vel alii homines ejuſdem terræ boſiaverint, ita quod Rex Comitatum, vel valens Comitatum amiſerit* &c. Il *y a encore des* garans des deux côtez

nno 400. *marcas argenti in feodo*, qui
re cents marcs d'argent en fief par an
Mr. *Rymer* remarque ſur ces Co
rentions 1. qu'*Eadmer*, Hiſtorien d
tems, témoigne qu'on ne ſut rien parn
le peuple de la raiſon, pour laquel
Robert étoit allé en Angleterre; ra
ſon que l'on voit dans cet Acte, q
fut apparemment tenu ſecret, de pe
de choquer le Roi de France: 2. q
les Hiſtoriens de Flandres prenn
mal à propos les 400 marcs d'arge
pour un Tribut; puis que le Roi
donnoit au Comte de Flandres *in f*
do, comme un fief, en vertu duq
le Comte étoit obligé de lui rendre
certain ſervice; comme il paroît

riens Comtes de Flandres étoient vaſſaux de leurs Rois, plus ancien que ceux qu'ils ont produits pour cela: 4. que *Louis* eſt ici nommé pour ſon Pere *Philippe*, parce ce que ce dernier étoit alors excommunié; à cauſe de ſon commerce avec *Bertrade*, femme de *Foulques* Comte d'Anjou; quoique Louïs n'eût pas encore commencé à prendre ſoin des affaires du Royaume, comme il le fit dans la ſuite; ſur quoi l'on réfute *David Blondel*, qui, dans ſon livre *de formula regnante Chriſto*, avoit ſoûtenu qu'on n'avoit jamais donné dans aucun Acte le titre de Roi à Louïs, du vivant de ſon Pere.

On peut ajoûter à ces remarques 1. que néanmoins, dans la ſeconde Convention, le Roi Philippe eſt nommé pluſieurs fois, apparemment parce que cet Acte fut fait dans un intervalle, où quelques Evêques de la Belgique approuvoient le prétendu mariage du Roi avec Bertrade; ſur quoi l'on peut conſulter les Hiſtoriens François: 2. qu'il eſt remarquable qu'une penſion eſt ici nommée *Feodum*, au lieu que ce nom n'eſt donné communément qu'à des biens immeubles, d'où vient que l'on définit le fief: *uſus fructus rei immobilis ſub conditione fi-*

Il faut chez
ſi quelcun vouloit entreprend
richir le Gloſſaire de la Baſſ
té de *Mr. du Cange*, il trouve
des exemples nouveaux ici d
que Mr. *du Cange* a explique
doute encore bien des mot
n'a rien dit. Il faut néceſ
avoir ce Livre, ou *Spelman*
veut pouvoir entendre ces *L*
entendroit, ſans cela, *boſia*
rebeller, *exonium* pour empê
foris facere pour rejetter,
perdre, qui ſe rencontrent d
miers Actes & autres ſembl
que l'on trouve en grande
dans la ſuite ?

Comme la Langue Fran

dire d'où vient cette expreſſion *il ſera quitte de cela* ; mais ceux qui auront lû ces premiers Actes ſauront que l'on diſoit alors, *quietus erit de illa re.* Pour parler de l'Etymologie d'un mot Latin de ce tems-là, qui ne tire pas ſon origine de l'ancienne Langue Latine, l'orthographe du mot *Feodum*, pour fief, & le ſens auquel ils ſe trouve dans les Actes, dont on a parlé, me perſuadent que ceux * qui dérivent ce mot de l'ancien Saxon *Feo*, qui ſignifie recompence, ont raiſon.

II. On † trouve ici une Bulle d'*Innocent* II. de l'an M C XXXVII. dans laquelle il prend en ſa protection l'Egliſe d'*Algate* à Londres, & confirme les donations, qu'on lui avoit faites. Mr. *Rymer* en a fait graver le commencement & la fin, pour en donner quelque idée à ceux qui n'ont jamais vu de ſemblables Actes. On y peut voir très-diſtinctement le *ſein* du Pape, ſon *monogramme*, ou certaines lettres embarraſſées qu'il mettoit après ſon nom, & enfin ſon ſeau. Elle eſt dattée de *l'an du Seigneur* 1137. ce qui fait voir, ſelon la remarque de Mr. *Rymer*, que le *P. Papebroch*, Jeſuite, s'eſt

* *Voyez* l'Etymologicon d'Etienne *Skinner ſur* le mot *Fee.* † Pag. 7.

me cnoie, dans une * Bulle ici
d'*Eugene* III. qui eſt un peu
& dans une † autre du Pape *H*
que l'on produit entre les A
regne d'*Henri* III. de ſorte qu
que faire d'en chercher des E
ailleurs.

L'année M.C XLI. l'Imperatr
tilde, fille d'Henri I. Reine d
terre, fit *Milon de Gloceſtre*,
de Hereford, & l'on en vo
patente; par où l'on apprend
Comtez de ce tems-là, en An
étoient de veritables fiefs &
ſimples titres, comme à préſe
te Princeſſe donne à Milon *l*
Hereford & tout le Château, a

lui de la Convention, qu'il fit en M C LIII. après une longue guerre, avec Henri, fils de l'Imperatrice Matilde; qu'il déclara pour ſon ſucceſſeur après ſa mort, à condition que lui Etienne joüiroit du Royaume pendant ſa vie. * Les Hiſtoriens d'Angleterre font mention de cet Acte, que l'on voit ici tout au long.

III. APRÈS cela, † viennent les Actes du regne d'*Henri* II. Le premier eſt un Bref de l'an M C LIV. d'*Adrien* IV. Pape, par lequel il approuve fort la conquête qu'Henri vouloit faire de l'Irlande, à condition que châque maiſon de cette Ile payeroit au Siege Apoſtolique le denier de S. Pierre, ſelon l'offre que ce Prince lui en avoit faite. Mais cette conquête ne fut executée, que long-tems après.

L'an M C LXIII. il ſe fit une nouvelle convention à Douvres, entre le Roi d'Angleterre & ſon fils d'une part, & *Thierri* Comte de Flandres & ſon fils de l'autre part; par laquelle le Comte de Flandres recevoit 500 marcs d'argent *en fief*, comme on l'a déja dit auparavant, à condition qu'il enverroit mille Chevaux au Roi d'Angleterre.

* *Voyez Polydore Virgile* in Stephano.

† *Pag. 25.*

es promeſſes au ...
proportion du *fief*, ou de l'a
l'ils recevoient de lui, tous
ls.

Sur l'an 1169. il y a une Lett
ez véhemente d'Henri au Pape
:andre III. contre *Thomas Be*
Archevêque de Cantorberi, dan
quelle le Roi demande au Pape
absolve divers Evêques & Abbe
cet Archevêque avoit excomm
Il eſt ſurprenant qu'il n'y ait pa
d'Actes, touchant l'affaire que
eut avec *Becket*; mais peut-être
ont été ſupprimez, par l'autor
Papes, qui voulurent qu'on r
Becket comme un Saint; parc
... *Libertez de l'*

tre; des conceſſions des Papes, en faveur des Chevaliers du Temple de Jeruſalem, &c.

IV. RICHARD I, fils d'Henri II, Roi d'Angleterre, ayant réſolu d'aller dans la Terre Sainte, avec *Philippe*, Roi de France, paſſa * divers Actes avec lui, dont on verra quelques uns ici.

Il y a de † fort ſeveres réglemens qu'il fit à Chinon en M C LXIX. pour tenir dans l'ordre les ſoldats & les matelots; que l'on embarqua, pour cela. Si quelcun tuoit un homme ſur un vaiſſeau, il devoit être lié avec le mort & jetté dans la mer; s'il le tuoit ſur la terre, il devoit être enſeveli avec lui. Celui qui auroit tiré ſon coûteau contre un autre, & qui l'auroit bleſſé, devoit avoir le poin coupé. Celui qui frapperoit un autre de la main, & lui donneroit un ſoufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. Si quelcun diſoit des injures à un autre, il devoit lui donner autant d'onces d'argent que d'injures. Les voleurs devoient être tondus, recevoir de la poix bouillante ſur la tête, ſur quoi on devoit jetter des plumes de couſſin, & les mettre ainſi à terre, au premier lieu.

au-

* *Pag. 63. & ſeqq.* † *Pag. 65.*

part des voyages d'Outre-
ie.

On voit ici divers traitez de Rich
avec *Tancrede*, Roi de Sicile, &
Philippe, Roi de France, qui ab
dans la même île, en allant en T
Sainte. Il n'y a aucune piece, qui
apprenne ce que Richard fit en J
mais on ſait, par l'Hiſtoire,
revenant il fut arrêté en M C XC
le Duc d'Autriche, & remis à
pereur, qui ne le voulut relâc
pour cent mille marcs d'arge
étoit une très-grande ſomm
temps là.

On trouvera ici * de quoi
& appuyer tout le détail de
une lettre de

tagne au Duc d'Autriche, où il déclare que c'étoit lui, & non Richard, qui avoit fait aſſaſſiner à Tyr le Marquis de *Monferrat*; parce qu'il avoit fait mourir un de ſes ſujets, pour lui ôter ſon argent, & proteſte qu'ils ne faiſoient aſſaſſiner que ceux qui leur avoient fait quelque mal: 3. dans trois Lettres de la Reine *Aleonore*, ou *Eleonore*, mere de Richard, au Pape *Celeſtin*, pour le prier d'interpoſer ſon autorité, afin d'obliger l'Empereur de rendre le Roi ſon fils: 4. dans quelques Lettres de ce même Prince, à la Reine ſa mere, à l'Archevêque de Cantorberi, & à la Nobleſſe d'Angleterre, où il leur apprend les conditions auxquelles il étoit convenu de ſe racheter. On voit même après cela le traité de Richard avec l'Empereur, où il lui promet cent mille marcs d'argent.

Quoi qu'il y eût eu pluſieurs Traitez de paix, entre la France & l'Angleterre, avant que Richard fût en Terre Sainte, & qu'il y en eût eu même depuis, dont on voit ici des copies; ces deux Royaumes ſe brouillerent bien-tôt après. Ce fut à cauſe de cela, que Richard fit en MCXCVII. *une ligue* * offenſive & défenſive contre

* *Pag.* 94.

aussi de ce Traité. Peu de te
Richard entra en guerre, ave
ce, & il remporta quelque
sur les François, près de G
tite ville de Normandie; dc
na lui même avis à l'Evêqu
ham, le 30. de Septembre de
année.

Innocent III. travailla à ac
der les deux Rois, & on * v
Lettres qu'il écrivit à ce d
M C XCVIII. Il firent en effet
ve, sur laquelle on trouve que
tes, auxquels je ne m'arrête

V. LES Actes * passez
regne du Roi *Jean*, commen
quelque privileges accordez

Il y a un Ecrit* assez particulier de *Sanche*, Roi de Navarre, qui fait alliance perpetuelle avec Jean & ses successeurs, & promet de les secourir contre tous, *excepté contre le seul Roi de Maroc.* Cet Ecrit fut fait en M CC I.

On voit aussi † diverses Lettres du Roi Jean, aux Abbez de l'Ordre de Cîteaux, & à son Clergé, où il leur demande du secours, tant contre le Roi de France, que pour soûtenir l'Empereur *Othon.* En effet comme on avoit donné la meilleure partie du Royaume aux Moines & aux Eglises, il n'y avoit gueres que ces gens-là, qui fussent en état de trouver promptement de l'argent. Il fallut enfin que les Rois demandassent, pour ainsi dire, l'aumône à ceux qui ne s'étoient enrichis que des aumônes des Rois & du Peuple. „Parce qu'il est juste, dit „ *Jean* dans une Lettre de l'an M CC IL „ que tous les membres en géneral „ secourent & défendent la Tête; „ nous avons crû devoir prier vôtre „ Communauté, puis que vous avez „ été fondez & enrichis par les biens „ & les liberalitez de nos Prédeces- „ seurs, *de nous* donner un secours „ gra-

* *Pag.* 126. † *Pag.* 129. *& seqq.*

„ mander. Sachez aussi q
„ tirerons point la ſubve
„ vous nous ferez, à co
Quia ad defenſionem capiti
univerſalem membrorum ſa
accurrere, univerſitatem
gandam duximus, quatinu
bonis & largitionibus Pr
noſtrorum fundati eſtis &
tanti hoſtis propulſandam
gratuitum nobis & effic
auxilium; ita quod vobis
mus grates condignas impe
his, quæ à nobis duxeriti
devotionem veſtram benig
L'Hiſtoire nous apprend
fit par-là des affaires, ave

gleterre & l'Irlande. Il y en a encore un autre ſemblable dans la ſuite, pag. 234. Voyez de plus la p. 379.

On ſait que Jean ſe brouilla avec le Pape Innocent III. qui avoit fait élire, ſans ſon conſentement, Archevêque de Cantorberi, un homme qui ne lui plaiſoit pas. Le Roi refuſa de le reconnoître, juſqu'à ce que le Pape l'eût excommunié. * On voit là-deſſus une Lettre d'Innocent, où il ſe plaint à lui de cette prétendue deſobeïſſance. Elle fut écrite en M CC VII. Il y a encore une Lettre du même Pape, écrite l'année ſuivante aux Barons d'Angleterre, ſur la même choſe. Ce même Pape lui écrivit l'année d'après une Lettre fort menaçante, pour l'obliger de rendre les biens à *Berengarie*, Reine Douairiere d'Angleterre. Il y a encore d'autres pieces là-deſſus, parmi les Actes de ce Regne.

Le Roi ayant été excommunié, il fallut qu'il ſe racommodât avec le Pape, qui lui preſcrivit en M CC XIII. les conditions, auxquelles il vouloit le recevoir à la paix de l'Egliſe. On en trouve une Copie † dans ce Recueuil, avec l'inſtruction de *Pandulfe* Legat du Pape & autres pieces concernant

* *Pag.* 143. † *Pag.* 164.

... qu'insolent dan
perité, y dit „ que ſans y
„ par la violence, ni contr
„ peur, mais de ſa bonne
„ par le conſeil commun
„ rons, il offroit & donnoit
„ à Dieu, aux SS. Apôtres
„ & S. Paul, à la Sainte E
„ maine ſa Mere, à ſon Sei
„ nocent III. & à tous ſes ſu
„ Catholiques, tout le Royau
„ gleterre & tout le Royaum
„ de, avec tous leurs droits
„ tenances, pour la remiſſio
„ ſes pechez & de ceux de
„ race, tant vivans, que mor
„ dès à préſent il les recevo
... noit de Di...

„ propres revenus de ſes deux Royau-
„ mes, * outre le denier de S. Pier-
„ re, on payât au Pape mille marcs
„ Sterling &c. —— Que ſi quelcun
„ de ſes ſucceſſeurs manquoit à cela,
„ il ſeroit déchu du droit qu'il avoit
„ au Royaume.

Après cela, il y a une eſpece de ſerment de fidelité; qu'il prêta au Pape, comme ſon vaſſal. Il n'y a pas ſujet de s'étonner ſi le Pape le ménagea extraordinairement, dans la ſuite, & prit ſon parti contre les Barons du Royaume; qui voulurent l'obliger de gouverner ſelon les Lois, & à qui il fut contraint de donner ce qu'on appelle la *Magna Charta*. On trouve ici quantité de Brefs d'Innocent III. en ſa faveur; qui ne ſont fondez que ſur cette baſſeſſe. Le Pape lui accorda, entre autres choſes, comme une faveur extraordinaire, † par un Bref de l'an M CC XIV. de ne pouvoir être excommunié, que par un ordre exprès de Sa Sainteté.

Il n'y a pas ici la *Grande Charte*,

* Voyez *le Gloſſaire d'Henri Spelman*, ſur *Romeſcot*, par où l'on voit que ce Tribut *étoit de trois-cents* marcs d'argent, *& qu'il étoit* beaucoup plus ancien *que ce Regne.* † *Pag.* 183.

tes & Barons de ſon Roya
le de Londres, pour la te
juſqu'au jour de l'Aſſom
S. Vierge de l'année 17. de
Il remet de même la To
dres à l'Archevêque de C
pour la garder juſqu'à ce
ſans qu'ils ſoient obligez d
aucunes troupes de ſa part,
Ville, ni dans la Tour.
tout le Royaume devoit
Barons le ſerment, dont n
parlé au Tom. XV. p. 37. &
voit reſtituer tout ce que le
Barons jugeroient devoir êt
La reſtitution étant executé
terme, ou s'il n'avoit

couvreroit les Châteaux & les terres, qu'il avoit euës, avant la guerre entre le Roi & les Barons.

Cependant le Roi ne voulut point executer ſes promeſſes, & ſe fit relever par le Pape du ſerment, qu'il avoit fait de rétablir les anciennes Lois & d'obſerver la *Grande Charte*. Il n'importoit nullement au Pape, que le peuple fût tiranniſé par le Roi; pourvû que le Roi fût ſoumis à l'Egliſe, qui avoit ainſi la meilleure part de l'autorité arbitraire, que le Roi prétendoit s'attribuer.

On trouve donc ici 1. *une Lettre de la même année M CC XV. où le Pape deſapprouve entierement l'accord, qui avoit été fait entre le Roi & les Barons: 2. une autre où il exhorte les Barons à renoncer à cet accord: 3. une lettre du Roi au Pape, où il ſe plaint de ce que les Barons lui étoient moins ſoumis, depuis qu'il étoit devenu le Feudataire du Pape, & de ce qu'ils le blâmoient même à cauſe de cela en particulier; de ſorte qu'il ſupplie le Pape de pourvoir à un Royaume, qui étoit à lui: 4. une excommunication générale contre les Barons d'Angle-

* *Pag. 203. & ſeqq.*

vorisoit la tirannie
Roi, quand elle ne s'étend
les Laïques; quoi qu'elle
lemment oppoſée à quelq
priſes qu'il avoit faites, c
le diſoit, contre les droits
juſqu'à l'excommunier. S
pare ces Actes, avec *Poly*
& d'autres Auteurs de l'H
gleterre, on s'appercevra
qu'il peuvent ſervir à y
y ſuppléer bien des choſ
les je ne puis pas m'arré

VI. Le reſte des A
lume, qui en fait les t
garde le regne d'*Henri*
VI. ans, y compris l

ſes particulieres & publiques, auxquels il n'eſt pas poſſible de s'arrêter; mais qui ne laiſſeroient pas de ſervir beaucoup à ceux, qui écriroient l'Hiſtoire de ce tems-là.

L'an * MCCXVIII. le Pape *Honorius* III. envoya une Bulle en Ecoſſe, où il accorda divers privileges à ce Royaume; ſavoir, que perſonne ne pourroit le mettre en interdit, que le Pape, ou ſes Légats; que perſonne, qui ne ſeroit pas Ecoſſois, n'y feroit la fonction de Légat, à moins que le Siege Apoſtolique ne l'eût choiſi; que s'il arrivoit des querelles dans le Royaume, touchant le droit à la Couronne, aucun étranger n'en jugeroit, à moins que l'on n'en eût appellé au Pape; que les immunitez & les privileges, accordez par les Papes précedens, ſubſiſteroient toûjours. On voit que dans le fonds le Pape, ſelon l'uſage de ce tems-là, prenoit plus pour lui, qu'il ne donnoit aux Ecoſſois; & que cependant il vouloit qu'on regardât tout cela, comme des graces ſingulieres. C'eſt une des Bulles, dont Mr. *Rymer* a fait graver le commencement & la fin, comme nous l'avons déja dit, pour en faire connoî-

* *Pag.* 227.

donnée, de marier les c
d'Alexandre Roi d'Ecoſſe
frere, dans un certain tem
paroît par deux Actes, qu
ve dans ce Recueuïl, qu'
en effet mariées. Il y a pr
une déclaration d'Henri du
M CC XX. où il promet de
ſœur ainée *Jane*, s'il la p
entre les mains (elle étoi
entre les mains du Comt
che) à *Alexandre* Roi d'I
s'il ne le pouvoit pas, ſa
te *Iſabelle*, & enſuite d
Angleterre les deux ſœur
Prince, *Marguerite* & *Iſ*

étoit mariée avec *Hugues du Bourg*.

On voit auſſi, par des Actes de l'an M CC XXI. que le Comte *de la Marche*, qui avoit épouſé la mere d'Henri, Roi d'Angleterre, après la mort de ſon Pere, lui envoya ſa ſœur Jane & qu'elle ſe maria avec le Roi d'Ecoſſe; en conſideration de quoi Henri rendit, comme il ſemble, à ſa Mere les terres qui lui avoient été aſſignées en Angleterre pour ſon Doüaire, ainſi qu'il paroit par deux Actes de l'an M CC XXII. Il ne laiſſerent pas d'avoir enſuite des démêlez, dont le Pape ſe mêla, comme on le pourra voir par d'autres Actes.

Les Rois d'Angleterre avoient ſouvent des affaires avec les Princes de Galles, & on trouve dans ce Volume quantité d'Actes, qui concernent un Prince de ce païs-là nommé *Lewelyn*, qui fut ſouvent brouillé avec Henri, quoi qu'il eût épouſé la ſœur de ce Roi. Comme les Papes ſe mêloient, le plus qu'ils pouvoient, des affaires des Princes, le Pape *Honorius* excommunia *Lewelyn* en M CC XXIII. en cas qu'il ne ſatisfit pas le Roi d'Angleterre. Il prit auſſi très-ſouvent le parti de *ce Prince*, contre d'autres, apparemment à cauſe de la ſoumiſſion

riage de [illegible]
Iſabelle, ſœur de ce Prince
MCCXXXVI. & diverſes autres p
cernant la même choſe. Ce
de la Vigne, nommé autr
Vignes, qui fut envoyé en
re pour cela, comme il p
Actes. Henri * promit à ſa
te mille marcs d'argent e
& écrivit au Pape *Gregoi*
le prier de répondre à l'E
cette ſomme-là ; ſe ſou
cenſures Eccleſiaſtiques,
pas dans les termes marc
roît par la ſuite, qu'il ac
de payer cette ſomme.
ge il nâquit un fils, n
[illegible] donna l

On voit ici un Bref du 7. de Juillet de la même année M CC XXXVII. par lequel le Pape Gregoire demande à Henri *le cens annuel de mille marcs Sterling* de l'année précedente, qui n'avoit pas été payé. On trouve un ſemblable compliment d'*Innocent* IV. ſon ſucceſſeur, en M CC XLVII.

Le Pape en recompenſe ſe mêloit de toutes les affaires du Roi d'Angleterre, & l'on voit ici une Déclaration de la même année, touchant la fin de tous les démêlez, que le Roi d'Angleterre avoit eus avec le Roi d'Ecoſſe. Cette reconciliation fut faite en préſence d'un Legat du Pape, & fut ſignée par pluſieurs Evêques & Barons d'Angleterre, ſelon la coûtume. Ce qu'il y a ici de ſurprenant c'eſt que l'on voit en ſuite une Lettre du Roi d'Ecoſſe au Pape, * qu'il nomme *Innocent*; aulieu que le Pape d'alors ſe nommoit *Gregoire*, & ſon ſucceſſeur *Innocent*.

L'Empereur & le Pape ſe brouillerent bien-tôt après, & l'on voit ici des plaintes très-ameres † de Frideric contre le Pape, & contre les Anglois, qui avoient ſouffert qu'on publiât chez eux l'excommunication, que le Pape

* *Pag.* 377. † *Pag.* 382. & ſeqq.

pereur, que ſon Beau-f
d'Angleterre penchoit b
côté du Pape ; qui apparei
le recompenſer, écrivit
vante M CC XXXIX. en Ang
donner ordre qu'on n'y
Evêchez de Wincheſter &
des perſonnes deſagreab
car dans ce tems-là, il
nommer aux Evêchez.
des Lettres du même E
il donne avis à Henri des
tageux de la guerre, qu'il
lie, & enſuite de la mor
Iſabelle, du mariage de l
avons parlé ci-devant.

Je ne m'arrête pas au

: contiennent rien d'important, mais ui ſeroient très-utiles à ceux qui écri- oient l'Hiſtoire de ce tems-là, quand ce ne ſeroit que pour fixer les dates & ranger les évenemens.

En M CC L. le Pape *Innocent* IV. publia une Croiſade, dont on voit la Bulle dans ce Recueuïl, & d'autres Brefs, qui s'y rapportent & qui ne furent pas ſans effet, comme l'Hiſtoire de ce tems-là nous l'apprend. On trouve encore une autre Bulle de l'an M CC LII. pour le même effet, & d'autres Actes qui concernent la même choſe. Les Papes étoient bien-aiſes d'envoyer en Aſie les Princes de l'Occident; parce que dans leur abſence ils avoient plus d'autorité, dans leurs Etats, & que ces Princes revenants ordinairement ruinez d'Outre-mer, ils étoient plus ſoumis au Siege de Rome, que s'ils avoient été en meilleur état.

Outre les mille marcs d'argent, que l'Angleterre payoit au Pape tous les ans, le Clergé de ce Royaume ſe plaignit en M CC LII. que la Cour de Rome en tiroit cinquante mille marcs d'argent, pour la proviſion des bénefices. *Innocent* écrivit là-deſſus un Bref *pour adoucir les* plaintes des Anglo

reuve au quatrieme degré,
firmation de ſon mariage a
nore, fille du Comte de P
Après quelques demêlez
Roi de Caſtille, le Roi d'A
fit une alliance perpetuell
en M CC LIV, *contra omn*
de mundo, *ſalvâ fide Eccle*
næ. Il y a diverſes pieces
propres à éclaircir l'Hiſtoir
Conrad Roi de Naples &
deric II. ayant fait tuer ſon
ri, neveu du Roi d'Anglet
de Sicile, donna avis de ſa
Oncle en M CC LIV. par u
où il fait fort l'affligé ; mai
Innocent donna le Royaume

d'Angleterre d'emprunter de l'argent pour ce Prince, & d'engager, pour cela, les biens de leurs Egliſes. Tout cet argent fut diſſipé par ce Pape même, qui mourut ſur la fin de l'année, & tout le projet fut déconcerté.

Edoüard, fils ainé du Roi d'Angleterre, s'étant marié à Eleonore, ſœur d'*Alfonce* Roi de Caſtille; ce dernier ceda à Edoüard toutes ſes prétenſions ſur la Gaſcogne, par des Lettres patentes, dont Mr. *Rymer* a fait graver une partie. Il y a un ſeau d'or, du poids d'un marc d'argent, attaché à cette patente, duquel *Matthieu Paris* a fait mention. Les autres ornemens en ſont auſſi tout-particuliers. L'Auteur de ce Recueuil croit que c'eſt un Acte ſemblable à ces Privileges, qu'on appelloit en Eſpagnol *Privilleios Rodados*, de *la roue* que l'on voit dans la ſignature.

Alexandre IV. qui ſucceda à Innocent IV. écrivit, dès le commencement de ſon Pontificat, *diverſes Bulles & divers Brefs, qu'il envoya en Angleterre. Il s'échauffa auſſi beaucoup, pour ôter la Sicile, & le Royaume de Naples à *Manfroi*, Bâtard de Frideric II. Il s'en étoit rendu maître, après qu'il

* *Pag. 536. & ſeqq.*

faveur de l'Egliſe. On trouv
dans la ſuite quantité de m
propres à éclaircir & à confi
circonſtances de cette entrep

Il y a entre autres † une I
Roi de l'an MCC LVI aux Ca
où il dit que les Barons de
yaume avoient trouvé très-
conditions, ſous leſquelles
l'avoit engagé à aller prendr
ſion du Royaume de Sicile
toient qu'avant la prochaine S.
il y iroit en perſonne, ou e
un Capitaine, pour comman
mée, avec cent trente-cinq mi
cent quarante un marcs d
ſans quoi le traité ſeroit nul.

faire en étoit-là, il étoit arrivé un malheur à l'armée du Pape, qui avoit ſi fort dégoûté les Anglois, qu'ils déconſeilloient au Roi d'y aller; mais il témoigne dans cette Lettre, qu'il étoit réſolu de pouſſer cette entrepriſe, quoi qu'il ne la pût pas executer ſi promptement que le Traité portoit, à cauſe de la difficulté de trouver une ſi grande ſomme d'argent. Néanmoins l'affaire en demeura là, & le Roi d'Angleterre ne voulut point s'engager dans une entrepriſe ſi difficile; mais il ne put éviter de fournir de grandes ſommes d'argent à la Cour de Rome, pour cela, comme on le voit, par quantité d'Actes; juſqu'à ce que Simon de Montfort renonçât, au nom du Roi, à ſes prétenſions ſur le Royaume de Sicile; comme on le verra.

Henri témoigne que le malheur, dont il parle, étoit arrivé, par la trahiſon du Marquis *d'Herebroke*. Mr. *Rymer* rapporte cette hiſtoire dans ſa préface. Il l'a tirée de *Matthieu Paris*, Hiſtorien aſſez ſincere, qui vivoit ſous ce regne & qui étoit en grande eſtime en Angleterre. Pour dire en peu de mots cette avanture, il faut ſavoir *que Manfroi* tenoit la ville de Nocera,

la conduite du Cardinal *Oc*
mais ſous qui le Marquis d'*H*
que commandoit; cette armée
ta à bloquer Nocera, ſans ri
treprendre contre la ville, & ſi
Manfroi fit aucun mouvement
côté. Comme il n'y avoit pas
rence d'en venir à un com
Marquis fit en ſorte que le C
congediât la plus grande partie
armée, pour épargner les frai
ſorte qu'il n'y demeura que d
douze mille hommes; après
en avertit lui même Manfroi,
une ſortie & tailla en pieces l
du Pape. Octavien néanmoins
va, & il n'y eut perſonne d'é

Alexandre * au mois de Juin en M CC LVI. lui écrivit & lui envoya un homme, pour recevoir de lui l'argent promis, au plûtôt. Il impoſa en même tems une décime ſur le Clergé d'Angleterre, *de Maneriis propriis*, ou qui devoit être levée ſur les terres, qui appartenoient en propre à châque Evêché, & à châque Abbaïe. Il y eut même des marchands de Rome, qui avoient avancé de l'argent au Pape, ſur ce qui lui étoit dû en Angleterre, qui allerent en ce païs-là, pour y être payez; & le Pape leur accorda pour cela une Bulle adreſſée au Roi, qui eſt une Lettre de recommendation. Il employa auſſi dans la ſuite des Marchands de Florence, dont il ſoûtint vigoureuſement le credit, par des excommunications, contre ceux qui ne les payeroient pas.

Par d'autres Bulles de la même année, le Pape accorda au Roi. 1. le revenu des Bénefices vacans en Angleterre, qui étoient à la collation du Pape, pour accomplir le vœu, qu'il avoit fait d'aller en Terre Sainte: 2. celui de ceux, qui n'y réſidoient pas, ſans permiſſion, ni diſpenſe: 3. le revenu d'un an de tous les Bénefices, qui vien-

* *Pag. 593. & ſeqq.*

été liberaux du bien d'autr
peut nommer liberalité un
fion, qui leur revenoit à eu
par une autre voie; puiſ
ployoient contre les *Guibelli*
donnoient aux Rois, pou
Terre Sainte; en leur acc
changer leur vœu d'aller
là, en celui de combattre e
l'Egliſe.

Il y a même * ici des
impoſent aux Prélats d'
taxes, afin de payer les d
Pape avoit contractées p
priſe de Sicile. Il y en a
accordent au Roi d'Angl
me plus long, pour s'y r

ſans qu'elle en tirât aucun avantage. C'eſt que *Richard*, Frere du Roi d'Angleterre, fut nommé Roi des Romains, par quelques Princes d'Allemagne. * On voit ici une Lettre adreſſée par *Richard* à *Edoüard*, fils aîné du Roi d'Angleterre, pour lui donner avis de ſon couronnement à Aix la Chappelle. Cette Lettre eſt datée du 18. de Mai, M CC LVII. Mais Richard ne fut jamais reconnu de toute l'Allemagne.

En ce tems-là, le Roi d'Angleterre las de dépenſer tant d'argent, pour l'affaire de Sicile, ſans en eſperer une bonne fin, ordonna à *Maître Roſtand Chappelain & Nonce du Pape en Angleterre* de dépoſer tout l'argent, qu'il avoit levé dans ce Royaume, ſous ce prétexte, & l'empêcha d'en payer les banquiers du Pape. Le Pape † s'en fâcha extrémement & ordonna à ſon Nonce d'employer, malgré les défenſes du Roi, tout l'argent qu'il avoit des décimes, du rachapt des vœux, & de tous les autres moyens, qu'il avoit employez, pour en tirer des Anglois, à aquiter les dettes du S. Siege. L'Affaire s'accommoda en ſuite, comme il *paroît*, quoi que le Roi d'Angle-

* *Pag.* 622. † *Pag.* 624.

tume. Pour quelques services c
freres Juifs, nommez *Creſſe* &
avoient rendus à Richard, le
déchargea en M CC LVII. de to
le & charge pour cinq ans, e
un marc d'or & demi. Dans
tente de la même année, le
poſa un Juif nommé Elie, ç
pelle *Evêque* & *ſacrificateur d*
c'eſt à dire, apparemment
pour une faute qu'il avoit c
contre Sa Majeſté, & contre
Roi des Romains. Les deux
deſſus nommez donnerent au l
marcs d'or, pour obtenir la pe
à la Communauté des Juifs d
terre d'élire pour Rabbin celu

pté pour ſon fils le Royaume de
le, contre leur avis & leur con-
ement, à cauſe que l'Angleterre
oit nullement en état de faire une
blable entrepriſe. Ils ajoûtent que
nmoins, par reſpect pour le Siege
oſtolique, ils avoient crû devoir
dire, que s'il vouloit redreſſer les
ordres, qu'il y avoit dans le Royau-
, & obtenir la Sicile à de meilleu-
conditions; ils le ſoûtiendroient
s une entrepriſe, dans laquelle il
oit engagé, ſans leur conſente-
nt. Il racontent que ſur cela le
& le Prince Edoüard ſon fils ai-
y ayant conſenti, on étoit con-
u de prendre vint-quatre perſon-
dont le Roi nommeroit douze &
Barons douze, & de ſuivre ce
eux tous, ou la plûpart auroient
lu. C'eſt ce à quoi le Roi & ſon
Edoüard s'étoient engagez, par ſer-
nt. Cependant, ſelon la Lettre des
neurs Anglois, les * freres du
, qui étoient venus de France,
ient empêché le Roi d'executer ſa
ole. *Ademare* ſur tout, qui avoit
élu Evêque de Wincheſter, mais

qui

* *Les Enfans du Comte de la Marche
& la Reine Mere de Henri* III. nez en
re.

pour faire rétablir les Lois,
on en étoit convenu ; mais le
du Roi tâchoient de rompr
leurs meſures, & cauſoient
grands deſordres dans le R
de ſorte, diſent les Barons
ceux, qui étoient au deſſous d
ceux qui étoient leurs égaux,
qui étoient au deſſous d'eux ne
plus vivre avec eux. On les
citer en Juſtice, pour rend
de leur conduite, en ſorte q
mettoit à deux d'entre eux d
rer en France, pourvu qu'il e
rât deux en Angleterre, pou
roître en Juſtice. Mais il ſe
tous en France, avec un pa

plus facile, qu'il n'avoit que
ſtration de l'Evêché, ſans
é conſacré.
ıſe de ces brouilleries, Henri
paix deſavantageuſe avec la
comme les Hiſtoriens d'An-
& de France nous l'appren-
On en verra * les articles en
en François, datez du 20. de
CC LIX. & divers autres Actes,
apportent; † tel qu'eſt l'Acte
s & Latin du mois d'Octobre
ême année. Je ne puis pas en-
s le détail de tout cela.
ape répondit enſuite, par deux
où, aulieu d'exhorter le Roi
rvation des anciennes Lois

ſe mettant à la tête des enn
ri, lui cauſa beaucoup d
me on le verra. On voit
tres de M CC LXI. par
Prince vouloit prendre
France *Marguerite*, ſa
pour arbitre du démêlé
avec le Comte de Mo
cela ne ſervit de rien,
s'aigrirent toûjours d'av
gleterre.

En M CC LXII. le Ro
Pape *Urbain* IV. ſucceſſ
dre, d'être abſous du ſ
avoit fait aux Barons,
du 1. de Janvier, & ce

: en aucun droit de s'enga-
; leur permiſſion.
ſe M CC LXIII. Urbain écrivit
& au Prince Edmond, qu'il
olu de donner le Royaume
à un autre; puis qu'il n'é-
s en état d'accomplir les con-
auxquelles il avoit été don-
nond. Il en inveſtit enſuite
l'Anjou, frere de S. Louïs,
rance. Ainſi après avoir tiré
leterre de très-grandes ſom-
gent, pour cette affaire, le
Rome la fruſtra de toute eſ-
Tout le mal qu'il y eut, c'eſt
oi d'Angleterre auroit dû d'a-
ſer cette Couronne, ou au
renoncer peu de tems après.
un Royaume, ſur lequel on
s le fonds, aucun droit, à
i qu'on l'ira conquerir à ſes
t à ſes dépends; c'eſt faire un
galement injuſte & nuiſible,
it autant de mal à celui qui
, que de deshonneur à celui
nne.
oi d'Angleterre d'une part &
ns de l'autre prirent pour ar-
leurs démêlez le Roi de Fran-
CC LXIV, * comme on le voit

76.

Roi, & jugea tout a fait en
quoi qu'il laiſsât les choſe
même état, où elles avoient
le traité que les Barons av
avec le Roi. Urbain * cc
jugement du Roi de Franc
lut qu'on employa l'exco
tion contre ceux, qui ne s'
troient pas, comme on le
Bulles.

La faute, que firent les l
fut d'avoir mis en compron
& les Privileges de leur pa
voir bien voulu en paſſer p
ment d'un Prince, qui étoi
re de leur Roi, & qui étc
même: nom que l'on regar

ne Politique, pour un Roi, qui avoit lui même quantité de Vaſſaux très-puiſſans, de juger en faveur des Vaſſaux, contre leurs Souverains; de peur que, dans un ſemblable cas, les Vaſſaux des Rois de France ne prétendiſſent à quelque choſe de ſemblable.

Les Barons d'Angleterre ne voulurent nullement ſe ſoumettre au jugement de Louïs. Ils ne firent pas plus de cas de leur Compromis, que le Roi lui même en avoit fait de celui de M CC LVIII. dont le Pape l'avoit relevé, comme on l'a déja dit. On en vint aux armes, & il y eut un combat entre les deux partis, au mois d'Avril, auquel les Barons eurent du deſſous; mais ils ne perdirent pas courage, pour cela. Ils donnerent un nouveau combat à l'armée Royale, le 14. de Mars, la défirent & prirent le Roi priſonnier, auſſi bien que Richard ſon frere, qui étoit venu à ſon ſecours. Edoüard même ſon fils & Henri, fils de Richard, ſe mirent, comme en ôtage, entre les mains des Barons. Depuis ce tems-là, juſqu'au 28. de Mai M CC LXV. Simon de Montfort gouverna le Royaume, ſous le nom du *Roi, qui paroiſſoit* libre, mais

Mr. *Rymer* a eu loin de
les Actes faits pendant la c
Roi, des autres; comme o
à pag. 790. juſqu'à la 815.

Le Pape ayant apris ce
paſſé en Angleterre, y e
Evêque de Sabine, qui fut
mens IV. mais les Barons
rent l'entrée d'Angleterre;
ne manqua pas de les excu
& de leur ordonner de re
priſonniers, * dans une L
l'on voit ici.

Cependant Edoüard trou
de ſe ſauver d'entre les mai
qui le gardoient, le 8. de Ma
& ſe mit à aſſembler, le plu

un autre de l'excommunier &c. Il y a auſſi parmi les Actes de ce tems-là, un pouvoir de renoncer au Royaume de Sicile, au nom du Roi & de ſon fils Edmond, que le Roi donna à Simon de Montfort, à *Pierre de Savoie*, à l'Archevêque de Tarentaiſe & à *Manſell* Threſorier d'York. Le Comte de Leiceſtre ne manqua pas de le faire, en faveur de *Charles d'Anjou*.

Edoüard ſe moqua de tout ce qu'on avoit publié de la part du Roi, contre lui, & aſſembla aſſez de troupes, pour donner le combat à celles de Simon le 4. d'Août, où tous les Chefs du parti ayant été pris, ou tuez; le Roi fut délivré, & revoca tout ce que le Comte de Leiceſter avoit fait ſous ſon nom. L'Evêque de Sabine ayant été fait Pape, ſe ſervit auſſi des armes ſpirituelles, & envoya en Angleterre, quantité de * Bulles inutiles, avant que de ſavoir ce qui s'y étoit paſſé.

Il ſemble qu'Edoüard avoit eu aſſez de peine & de fatigues, les années paſſées, pour l'exempter d'aller en Terre-Sainte. Il ne laiſſa pas de ſe diſpoſer à y aller, avec S. Louïs Roi de France, & l'on voit † deux Actes en François, de cette année, *par* leſquels le Roi

* *Pag. 817. & ſeqq.* † *Pag.* 858.

Acte François de l'an M CC
fait voir. On trouve auſſi des
duits de Charles d'Anjou, R
cile, pour Edoüard, qui all
en Terre Sainte; quoi que
l'eût rappellé, par une Lettr
M CC LXXI. du 6. de Fevri
que ſe ſentant malade, il cr
mourir, dans l'abſence de
Il guérit de cette maladie,
de prendre lui même la Cr
ler auſſi en Terre Sainte, co
témoigne dans un Acte Fr
16. d'Avril de la même a
croyoit que c'étoit la plus gr
que de reconnoiſſance, qu'
ner à Dieu, qui venoit de

en Terre Sainte, dans l'eſpace de deux ans, à compter depuis le 1. de Mai. M CC LXXIV.

On trouve * ici un Teſtament du Prince Edoüard, qui y étoit arrivé depuis quelque tems, fait à Acre. Il eſt en François, & Edoüard y nomme des Executeurs Teſtamentaires & des Tuteurs, pour ſes Enfans, en cas que le Roi ſon Pere vint à mourir, avant que l'ainé fût en âge de regner par lui même. On peut voir à quelles riſques les Princes expoſoient leurs Etats, & leurs Familles, en allant en Terre-Sainte; & cependant on ne laiſſoit pas de les y envoyer, parce que l'abſence des Princes donnoit lieu aux Eccleſiaſtiques d'augmenter leur autorité & leurs biens. *Edoüard*, comme nous apprend l'Hiſtoire, penſa être tué par un Aſſaſſin, qui lui donna quelques coups de poignard, & comme il fut guéri & qu'il eut apris que Louïs, Roi de France, qu'il attendoit, étoit mort en Afrique, il ſe mit en chemin pour revenir, & l'on voit ici une Lettre du 23. de Decembre M CC LXXII. par laquelle les Grands du Royaume lui donnerent avis de la mort du Roi ſon pere.

* Pag. 885.

terre. J'aurois pû mettre l
dans un plus grand jour; ſi
Ouvrage, comme celui-ci,
vois entrer dans un plus g
tail. Je parlerai de même, d
tres Tomes, de châcun des
ſuivans, auxquels je m'arrêt
ou moins, ſelon l'importanc
tes, qu'il renferment. Je dir
ment ici, en paſſant, qu'il
pas croire qu'il ne manque
Recueuil aucun Acte impo
Regne des Rois, dont il y a
Actes. Le collecteur n'a pu y
que ceux, qui ſe ſont trouvez
Archives d'Angleterre, & qui

LI. année de ſon Regne, comme les Hiſtoriens le témoignent. Cependant ce n'eſt pas-là l'une des moindres choſes, qui ſe ſoient paſſées dans ce regne; puiſque l'inobſervation de ces Lois avoit été l'une des principales cauſes de la guerre civile, dont nous avons parlé. Peut-être que pendant des Regnes, où l'on n'aimoit pas à entendre parler de Privileges, ni de Lois, & où l'autorité arbitraire étoit l'unique but des Princes; on a fait diſparoître ces Actes, qui auroient dû ſe conſerver dans les Archives préferablement à tous autres. Quoi qu'il en ſoit il ne s'y trouvent plus, & l'on ne doit pas douter que la négligence de ceux, qui avoient ſoin des Archives & le tems, ſans qu'il s'y mêlât aucune vue intereſſée, n'aient fait diſparoître quantité de pieces conſiderables.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de conſiderer ce Recueuil, comme un excellent ſecours pour s'inſtruire de l'Hiſtoire d'Angleterre & du voiſinage, depuis le XII. ſiecle; ainſi que je l'ai déja dit, dès le commencement de cet Extrait. Plût à Dieu que nous en euſſions de ſemblables des Siecles plus anciens! Une infinité de con*teſtations Hiſtoriques* & Chronologi-

ſent. Car quand on ne peut
ver la Verité, on ne den
parmi les Nations qui ſe pi
prit & de ſavoir, dans une
tranquille ignorance; com
devroit, dans l'aſſurance q
té, que nous ne pouvons p
n'eſt pas du nombre de cell
Dieu exige la connoiſſance
puis que Dieu ne demande
ble de perſonne. On ſubſti
ce de conjectures, la Vrai-
à la Verité, & peu à peu o
fond ſi bien, qu'on a beauc
ne à les diſtinguer.

Je ne veux pas m'engage
ſujet, qui eſt de plus grand

donner, à cauſe de cela, ſont d'ailleurs de ſi peu de poids; qu'il vaut mieux que je me taiſe, pour laiſſer ce ſoin à de plus habiles gens. Aſſurez de l'approbation de nôtre Siecle, & de celle de la Poſterité, ils ſont au deſſus de tous les éloges, que je leur pourrois donner.

ARTICLE II.

VETERIS TESTAMENTI LIBRI HISTORICI, Joſua, Judices, Rutha, Samuel, Reges, Paralipomena, Eſdras, Nehemias & Eſthera, *ex tranſlatione* JOAN. CLERICI, *cum ejuſdem Commentario Philologico, Diſſertationibus Criticis & Tabulis Chronologicis.* Amſtelodami apud Henr. Schelte 1708. in fol°. pagg. 772. avec les Indices & les Préfaces.

C'EST ici le ſecond Volume de ce que j'ai entrepris de faire ſur l'Ancien Teſtament. Je donnai d'abord *la Geneſe* en M DC XCIII. & un peu plus de deux ans après *les quatre livres ſuivans de Moïſe* en M DC XCV. Depuis *j'ai été occupé à* divers autres Ouvra-

M DC XCIX. ꝛc a An
çoiſe du *Nouveau Teſtam*
remarques, que l'on a vuë e
pour ne pas parler d'autr
ees moins conſiderables.
Bibliotheque Choiſie. Ce
ont un peu retardé le
Commentaires ſur l'A
ment, qui paroît préſ
n'ai pû quelquefois n
rire des Lettres & de
quelques uns de mes an
ſouhaité de voir, de tro
pour le moins, un V
ble, travaillé avec to
& toute l'exactitude
travail demande; co

agine même que ceux, qui
s yeux ſur ce que j'ai pu-
s juſqu'à préſent, convien-
e n'a pas été dans quel-
nées, que j'ai pu recueuil-
res néceſſaires, ou décou-
qu'on pourra trouver de
dans ces Ouvrages. Mais
onne, qui puiſſe bien ſa-
s, la peine & l'attention
t coûté, tels qu'ils ſont,
ii eſſayeront d'en faire au-
autres ne ſauroient ſentir
ail, qu'il y a dans cette
ivres.
n voit un texte peut-être
, que peut l'être la Ver-
ivre Hebreu, & des remar-
n tâche toûjours d'aller au
plus droit chemin, ſans
eſque jamais en aucune di-
n s'imagine quelquefois
la s'eſt préſenté de ſoi mê-
t, s'eſt mis ſans effort dans
il devoit être, s'eſt revê-
effions qui lui convenoient
qu'enſuite il a coulé de la
'Auteur du premier coup,
eu qu'à jetter ſes penſées
r. *Mais* quand on a eſſayé
tant, on a trouvé qu'on

faut très-ſouvent cherch
ce dont on a beſoin, a
le trouver, & qu'il n'eſ
rare que l'on cherche, ſa
ver; qu'il faut employer
les nuits, pour avancer
un chemin ſi raboteux &
& enfin épuiſer ſon eſpri
pour faire, en bien du te
choſe de médiocre.

Après tant de peines
trouver au moins de la r
ce dans les eſprits de ceu
Ouvrages de cette eſpece
le plus utiles; on n'y ren
vent que de l'envie & de
qui produiſent mille m

qu'ils n'en peuvent pas faire autant; & ils marquent d'avoir de l'eſtime, pour ceux qui ont pris tant de peine pour le Public. Mais après tout, il s'en faut bien que l'on faſſe ſentir les mêmes douceurs à ceux qui travaillent, qu'à ceux qui ne font preſque rien, ou qui ne font même rien du tout, que faire leur cour avec aſſiduité à ceux de qui ils peuvent tirer de l'avantage.

Ce ne ſont pas là des encouragemens à s'attacher uniquement à éclaircir les Livres Sacrez, & c'eſt ce qui fait, s'il m'eſt permis de le dire, qu'on n'a pas droit de trouver étrange que ceux qui s'appliquent à ce travail, rebutez par tant de choſes fâcheuſes, s'en détournent quelque fois; pour faire d'autres Ouvrages moins peinibles, & moins ſujets à la malignité de ceux, qui n'aiment pas la Verité. Si l'on n'étoit pas même ſoûtenu, dans cette ſorte d'entrepriſes, par l'envie de rendre ſervice à ceux, qui la cherchent, & qui l'embraſſent avec ſincerité; par la douceur interieure que l'on reſſent en faiſant ſon devoir, & par le plaiſir que l'on a de trouver ce que l'on *cherche*, pour ne pas parler *des recompenſes*, qui ne ſont pas d'ici bas;

qui font agir ceux qui ne r
le préſent & les choſes
permettent pas que l'on
repos, dans lequel tant
vent tout leur bonheur.
jamais l'on n'auroit vû
Ouvrages, que l'on ait
Sainte. Pour ne nommer
qui n'a point encore eu
Commentaires ſur le Vie
veau Teſtament, faits en
la priſon & en partie dan
des vuës & des mouvem
Commun n'eſt pas capab
monumens éternels de ce
de dire. Je ne veux pas
à ce Grand Homme, m

en peu de mots, ce que l'on trouvera de particulier dans le Volume, dont on a vu le Titre. Comme j'ai expliqué, il y a pluſieurs années, dans une Diſſertation qui eſt au commencement de la *Geneſe*, la méthode que j'ai ſuivie, dans ma Verſion & dans mes Commentaires, il ne ſera pas néceſſaire que j'en parle ici. Je m'arrêterai donc uniquement à ce Volume.

I. On y trouvera d'abord une Diſſertation aſſez courte, pour la matiere qu'elle renferme, touchant les Auteurs des Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament, depuis Joſué juſqu'à Eſther. On verra qu'à l'égard des livres de *Joſué*, des *Juges*, & de *Samuel*, il y a ſujet de croire, non que ceux, dont ils portent les noms, les ont écrit tous entiers, ou tels qu'ils ſont venus à nous; mais que l'Hiſtoire Sacrée ayant été écrite autrefois plus au long, par des Auteurs Contemporains, à l'égard de ce qui s'eſt paſſé pendant leur vie; il y en a eu enſuite d'autres, qui nous en ont donné l'abregé qui nous reſte, ou du tems des Rois, ou même après la Captivité de Babylone. C'eſt *ce qui fait*, que l'on *trouve dans ces Livres* des endroits qui

ou même après la Captivité.
rapporte aucune des preuves
que cela m'engageroit à trac
ma Diſſertation, & que cet
deviendroit trop grand.

Pour le livre de *Ruth*, co
y eſt fait mention à la fin de
il ne peut avoir été écrit tout
tôt que de ſon tems, ou mêm
ſon regne; parce qu'il ſembl
ait été fait en un tems, auq
s'intereſſoit plus dans la famille
vid & dans ce qui la regardoi
pendant que David étoit enco
ticulier.

On traite ici en peu de m
tems, auquel cette hiſtoire eſt a

qui épouſa *Rahab*, de *Bohaz* qui épouſa *Ruth*, d'*Hobed*, & d'*Iſaï* pere de David; & cependant cet intervalle n'a pas été moindre, que de CCC LXVI ans, comme *Uſſerius* l'a fait voir. *Rahab*, ſelon cet habile homme, doit avoir eu *Bohaz* de *Salmon*, à l'âge d'environ LX. ans, XLII. ans après l'entrée des Iſraëlites dans le païs de Chanaan; *Bohaz* doit avoir mis au monde *Hobed*, à l'âge de CII. ans; *Hobed* doit avoir eu Iſaï, à l'âge de CXI. ans, & *Iſaï* David auſſi au même âge, ce qui fait CCC LXVI. ans. *Uſſerius* ne croit pas qu'il y ait eu aucun miracle, en tout cela. Mais il faut avoüer qu'il a été rare 1. qu'après le tems de Moïſe, on ait vu une femme accoucher à ſoixante ans; 2. qu'il eſt encore plus rare de voir le fils, le pere & le grand pere, tout de ſuite, avoir des enfans au delà de cent ans. Ainſi quoi qu'*Uſſerius* ait ramaſſé pluſieurs exemples anciens & modernes de gens, qui ont vêcu plus longtems; il n'eſt jamais arrivé, depuis Moïſe, au moins que nous ſâchions, rien de ſemblable en aucune famille. Il eſt donc plus probable qu'il pourroit y avoir ici quelque omiſſion dans la *genéalogie de la* famille de David, *depuis Salmon* juſqu'à *Iſaï*; puis qu'il

eſt

... a aussi d autres e:
dans le Vieux Teſtament, co
le verra dans l'Indice de ce V
au mot *Lacuna.*

Pour les Livres des *Rois*
Chroniques, qui ont été viſib
compoſez depuis la Captivité,
me il paroît par la fin; on ne p
douter non plus qu'il n'y ait
droits, qui ſont tirez mot pou
d'Auteurs plus anciens; puis q
parlé de la même maniere, qu
Regne de Juda, ou d'Iſraël eût
re été ſur pied. Tels étoient les
de pluſieurs Prophetes, & les Re
publics de Juda & d'Iſraël. Le
du livre *des Rois* n'a rien d'emb
ſant, mais celui de *Paroles des*
qui marque un Journal, où l'on
tous les jours ce qui

mme l'ont crû les Grecs, qui l'ont itulé *Choſes Omiſes*. Si l'Auteur de recueuil ne s'étoit propoſé que ce- , il n'auroit rien répeté de ce qu'il a dans les livres des Rois, & il ne trouveroit aucune contradiction parente, parce qu'il auroit pris ſoin xpliquer ſa penſée. Il y a bien de pparence, qu'il en eſt des Auteurs s Livres des Rois & des Chroniques, mme des Evangeliſtes; c'eſt que n n'avoit pas vû l'Ouvrage de l'au- . Cela détruit entierement la con- ture de *Spinoſa*, qui attribuoit tous Livres du Vieux Teſtament à un me Auteur.

On ne peut pas douter que les trois miers Chapitres du Livre d'Eſdras ſoient veritablement de lui, puis 'il parle à la premiere perſonne; ais les autres ne ſont pas moins du me Auteur, qui ſemble ne s'y être voulu nommer; parce qu'il n'é- t pas le chef de ceux qui retourne- nt, la premiere année de Cyrus, de bylone en Judée; comme il le fut ceux qui n'y retournerent, que l'an- e ſeptiéme d'Artaxerxe *Longue- in*. Il n'y a qu'une difficulté, qui naiſſe à ſavoir comment Eſdras, qui lui même entre ceux qui revinrent

puis qu'il paroît, par le livre
hemie, qu'il vêcut pour le m
qu'à la xx année du même A
Cette difficulté eſt bien plus
ſi l'on dit, avec *Scaliger* & quel
tres, qu'Eſdras retourna pour l
de fois à Jeruſalem, ſous A
Mnemon, ou ſoixante ans plu

Ces mêmes difficultez ſe
trent dans l'âge de Nehemie
été contemporain d'Eſdras, &
voit avoir cent ans, lors qu
échanſon d'Artaxerxe, l'an
ſon regne, comme il le dit au
VII.

Il vêcut encore au moins do
puis qu'il alla à Babylone l'ar

ſſé quelque faute dans les nom-
, ou dans les noms propres, que
; ne pouvons pas marquer préſen-
ent. L'Hiſtoire n'en eſt pas moins
/e pour cela, & il faudroit rejet-
toutes les anciennes Hiſtoires, s'il
oit n'en admettre aucune, que cel-
, où il n'y a point de difficulté
ronologique.

Il eſt auſſi à remarquer qu'au Ch.
II, 10. de Nehemie, la Genealogie
es Souverains Sacrificateurs eſt pouſ-
ſe juſqu'à un tems, auquel Nehemie
'a pas pu être en vie; c'eſt à dire,
juſqu'au regne de Darius *Codoman*,
dernier Roi de Perſe. Il faut donc di-
re, avec de très-habiles gens, que cet
endroit a été ajoûté par quelcun qui a
vêcu après Nehemie; ce qui ne fait
néanmoins aucun tort à la verité de
l'Hiſtoire, ni à la certitude que l'on a
que ce livre eſt bien de Nehemie.

Le livre d'*Eſther* doit avoir été fait
vers le même tems, ſi Artaxerxe *Lon-
gue-main*, comme il y en a apparen-
ce, a été le même que *l'Aſſuerus*
d'Eſther. L'Hiſtoire qu'il contient eſt
bien étrange, & pourroit ſervir aſſez
naturellement de ſujet à un Poëme
Dramatique; mais ſi l'on compare
avec ſoin les Auteurs Grecs, qui o

le Commentaire, que i
ce Volume, ſur ce Livi

Après avoir tout bien
en conclut que nous a
ritable Hiſtoire des Heb
leur entrée dans le pai
juſqu'au regne d'Arta
main. Si l'on juge du
teurs Sacrez, par la
comme on le doit faire
dra 1. qu'il nous ont
un petit abregé d'Hiſto
nologie, car ce n'eſt
toire complete de neu
on ne peut pas regarde
Chronologie exacte,
gie, où il n'eſt preſqu

ils ont eu deſſein de por-
es Lecteurs à la vertu & à
'eſt là le principal uſage que
aire de l'Hiſtoire Sacrée, &
toute la connoiſſance de
: Sacrée & Profane ſeroit

NS le Commentaire ſur les
ſtoriques du Vieux Teſta-
ne s'eſt pas tant étendu,
oit fait ſur les livres de Moï-
nt plus difficiles, & où il ſe
:s recherches plus importan-
éloignées des connoiſſan-
ires. On s'eſt contenté d'ex-
liſtoire à la lettre, le plus
t & le plus regulierement,
poſſible; ſans en tirer les
ces de Morale & de Théo-
es Prédicateurs & les Théo-
t accoûtumé d'en tirer. Il
peu d'endroits, où l'on ſe
tendu; ſoit que l'obſcurité
:re, ou ſon importance le
ou que le ſtile de l'Auteur
ît pas clair, ou qu'il fallût
mauvais uſage, que quel-
ont fait de certains paſſages;
lications, auxquelles, quoi
, *la réputation* des Auteurs,
approuvées, pouvoit don-

premiers, qui ont quel
& l'on employe pour c
Hebreux, la considerati
en elles mêmes, la cor
Langues voisines à l'I
l'autorité des anciens In
à dire, des LXX. de l
de la Paraphrase Chald
suis très-peu servi du sec
versions Orientales des l
les sont ou faites sur l
extrémement licentieus
le peut voir, d'un co
les consultant sur des
les. C'est ce qui m'en
dégoûté. Je n'ai non
les Rabbins, que trè

angue maternelle ni des Juifs,
plusieurs siecles, ni des Inter-
Chrétiens; & qu'ainsi, s'ils ne
nt pas ce qu'ils avancent, par
sons décisives, leur suffrage
nulle conséquence. On doit
cher de découvrir les raisons,
les ont pas dites, de leurs ex-
ns, & les produire, plûtôt que
ms; qui ne peuvent servir qu'à
inutilement le papier, & qu'à
vainement l'imagination des
s. On ne les peut guere citer,
ir renvoyer le Lecteur à ceux
traité de quelque matiere plus
; ou pour se défendre contre
s Esprits mal-faits, qui con-
t souvent, par préjugé & com-
nouveauté, ce que de céle-
éologiens ont avancé il y a
ns. J'ai souvent cité d'habi-
lernes, dans cette vuë, com-
le verra.
ement j'aurois pu très-facile-
ire un volume, sur chaque li-
Vieux Testament, si j'avois
nt voulu rapporter les diffe-
manieres de traduire les en-
qui ont quelque sorte d'obscu-
dire en peu de mots les fonde-
e chaque explication, en rap-

dre raiſon en peu de mots. J
mais eu deſſein d'empêcher
n'eût beſoin des autres Interp
ramaſſant dans un ſeul Ouvr
ce qu'ils ont dit ; mais ſeule
propoſer ma penſée, ſur le ſen
vres Sacrez. Si les Lecteurs
commodent, j'en ſerai bien-
non, qu'ils prennent la peine
ſulter d'autres Interpretes, o
eſſayent de trouver quelque c
meilleur, & qu'ils en faſſent
Public. Tout le monde le ver
plaiſir. La Providence Divin
ces Livres entre les mains des
tiens, pour en chercher le ſen
tant qu'il leur

d'eſſentiel dans la Religion Juive, & dans l'hiſtoire du peuple Juif, la plûpart des Interpretes, qui ſont en quelque réputation, ne s'accordent entre eux. Ces Principes demeurent toûjours inébranlables, parmi tous ceux qui ont quelque intelligence de l'Ecriture Sainte. Ainſi on ne doit pas s'attendre à voir quelque choſe de nouveau, à cet égard. Mais il y a une infinité de circonſtances particulieres de l'Hiſtoire, où les Interpretes Modernes ont découvert des choſes, qui étoient inconnues aux Anciens.

Je ne ſai ſi je puis me mettre de ce nombre, mais je puis aſſurer que je me ſuis donné autant de peine; que s'il m'avoit falu découvrir le premier une bonne partie de ce que j'ai dit. Peut-être pourrois-je dire, que je n'ai pas moins découvert des choſes, que d'autres Auteurs, que je n'ai pas vûs, peuvent avoir trouvées avant moi, que ſi perſonne ne les avoit dites; puis que je les ai puiſées dans les ſources, ſans ſavoir ſi d'autres les avoient remarquées. Néanmoins je conſens très-volontiers qu'on leur en faſſe honneur, ſi on le veut. Mais ſi l'on prend garde à la maniere, dont elles ſont *prouvées ici*, on verra bien que ces

Après ces remarques g
rapporterai ici quelques
ce qu'il y a de plus rem
châque Livre de l'Hiſtoi

Il eſt dit Joſ. II, 5. &
hab trompa ceux, qui l
mander des nouvelles d
Joſué, en leur diſant qu'i
allez, & il paroit qu'ell
vrit la frayeur, où les
étoient à cauſe d'eux;
une eſpece de trahiſon,
patrie. On répond à cel
ſonges, qui ne ſe diſe
ment, ni pour nuire,
ver quelcun, n'ont jai
dez comme défendus;

ſoit que ſe ſoumettre à ſa volonté.

Sur le 18 verſet du même Chapitre, il eſt prouvé que תקוה *thikvah*, ne ſignifie pas *un cordon*, mais un morceau de drap; de ſorte que *Rahab* ne pendit pas à ſa fenêtre un *cordon rouge*, comme on le dit, qu'on n'auroit pas bien pû remarquer, mais une piece de drap rouge, qu'on pouvoit voir plus facilement.

Sur le Chap. VIII, 18. on montre que כידון *chidon* ſignifie *un bouclier*, & que le ſignal que Joſué donna à ceux, qu'il avoit mis en embuches, contre les habitans de Hai, étoit un bouclier au haut d'une perche. C'eſt ce que l'on prouve ici & ailleurs, contre *Samuel Bochart*, qui prétendoit que ce mot ſignifioit *une pique*.

Sur le Chapitre ſuivant vſ. 18. on marque, en peu de mots, pourquoi les Iſraëlites ſe crurent obligez de garder l'alliance, qu'ils avoient faite avec ceux de Gabahon, qui les avoient trompez. La raiſon de cela eſt que les Iſraëlites n'avoient pas mis dans le Traité, qu'ils ne le faiſoient que dans la ſuppoſition que les Gabahonites étoient *des peuples* éloignez, & que *ſi cela n'étoit pas*, le Traité ſeroit nul.

fait voir. On applique à ce
des Iſraëlites le vers de *Pub*
qui dit que l'on fait bien de
parole, même quand on a
faute, en la donnant :
Etiam in peccato, rectè præſt
On trouvera ſur le Chap
13, 14. des remarques aſſez
à proportion du reſte, ſur la
ſi le Soleil s'arrêta réelleme
donner à Joſué le tems de t
ques Chananéens de plus, u
jour. On eſt du ſentiment d
& d'autres Interpretes, qui ne
pas qu'il faille prendre à la l
mots de Joſué : *ſoleil arrête t*
baon & toi Lune dans la vall
lon. On montre que l'on ne
preſſer ces paroles à la rigueu

tre naturellement; ce qui ſe put faire par le moyen de la réfraction, ou par quelque autre voye, dont les Anges purent ſe ſervir. Enſuite quand le Soleil fut couché, la Lune prit ſa place & parut être plus long-tems ſur l'horizon, qu'elle ne le pouvoit être naturellement, à ceux d'entre les Iſraëlites qui pourſuivirent les Chananéens, juſques dans la vallée d'Ajalon. Ceux qui peſeront bien les raiſons, que l'on a rapportées ſur cet endroit de Joſué, verront que ce ſentiment eſt beaucoup plus vrai-ſemblable que le commun.

On a montré ſur le Chap. XIII, 1. par quantité de paſſages & de raiſons, que *Sichor*, qui ſignifie *noir* en Hebreu, eſt le veritable nom du *Nil*, & que ce dernier nom ſignifie ſeulement *le fleuve*. Les Grecs, qui entendoient ainſi nommer la riviere, qui arroſe l'Egypte, s'imaginerent que c'étoit ſon nom propre, & de-là vint qu'ils nommerent cette riviere Νεῖλος. On l'appelloit encore en Egyptien *Ochem*, ou *Ochemi*, qui ſignifie *noir* & c'eſt auſſi la ſignification du mot Αἴγυπτος, qui étoit le nom que les Grecs donnoient au Nil, du tems d'*Homere*. On l'avoit nommé de ces noms, par-

que une partie de ce que je vi
dire, on ne trouvoit nulle par
matiere traitée auſſi amplement
& perſonne, que je ſâche, n'av
marqué la raiſon du ſecond n
gyptien du Nil, que j'ai rappo
de celui de l'Egypte.

Je puis dire au reſte, que l'on
ra trouver ſur Joſué une bonne
de la Géographie de la Terre-
expliquée, parce que ce Livre
tient la diviſion de ce païs,
noms des principales villes.

Je me ſuis beaucoup ſervi d
nomaſticon Sacrum, publié en MD
mais ç'a été toûjours en compar
qu'*Euſebe* & S. *Jerôme* diſent

ne peut pas douter qu'ils n'aient pu laiſſer gliſſer quelques fautes dans le Texte Hebreu, & les plus habiles gens en conviennent. Néanmoins comme nous n'avons aujourdhui en Hebreu, que le ſeul exemplaire des Maſſorethes, & qu'il n'eſt pas permis de ſuivre ſes conjectures, en cette occaſion; on a toûjours ſuivi cet Exemplaire, dans la Verſion. Mais lors qu'il n'y a aucun ſens dans les mots, & qu'en y faiſant un leger changement, on en a trouvé un qui paroît bon; on n'a pas fait difficulté de l'indiquer, dans les notes. On en peut voir un exemple remarquable ſur Joſ. XIX, 34. où il eſt dit que *les limites de Nephthali aboutiſſoient du côté de l'orient à Juda vers le Jourdain.* Les mots *à Juda* ſont viſiblement hors de propos, car Nephthali ne touchoit point Juda vers le Jourdain, comme tout le monde le ſait. Les Lecteurs verront, s'ils le ſouhaitent, ce que l'on dit ſur cet endroit-là.

III. La Langue Hebraïque a, comme toutes les autres, beaucoup d'expreſſions vives & fortes; mais elle ne reſſemble pas à ce langage Attique, ſi loué *par les* anciens Rhéteurs, *dans lequel il ne manque* rien de ce qu'il

vent ſuppléer quelque ch
quoi elle renfermeroit un
traire à elle même. Par ex
l'on veut traduire les Juges
mot, il faudra faire ainſi co
ce livre : *Après la mort de*
Iſraëlites conſulterent le Cre
ces termes : qui montera cont
nanéens, pour les attaque
mier ? &c. Il s'enſuivroit
ce qui ſuit auroit été fait apr
de Joſué ; aulieu qu'il e
comme on l'a fait voir, qu
toit paſſé pendant ſa vie. C
été obligé de ſuppléer ici qu
ſe, & de traduire : *Après l*
Joſué, les Chananéens eure

vre. Il ne faut pas s'imaginer qu'un peuple, où il y avoit cinq cents mille hommes d'age à porter les armes, tel qu'étoit le peuple d'Iſraël, qui reçut des terres à l'occident du Jourdain, pût vivre long-tems dans un même lieu. Il n'avoit plus alors la manne, & il eſt viſible qu'il dût s'étendre au long & au large, dans le païs de Chanaan, pour y pouvoir ſubſiſter, & commencer au plûtôt à le cultiver avec ſoin. Il eſt même difficile de comprendre comment une ſi grande multitude pouvoit vivre dans un ſi petit païs, où il demeura encore une partie des anciens habitans, ſur tout le long de la mer, au midi & au ſeptentrion; je veux dire dans le païs des Philiſtins & dans celui des Phéniciens. Mais il n'eſt pas poſſible que, dans une hiſtoire ſi ancienne & ſi courte, il n'y ait de grandes difficultez. Ce qu'on peut faire à préſent n'eſt pas de les lever toutes, mais de les diminuer autant qu'il eſt poſſible; en explicant comme il faut le Texte Sacré, par le moyen des ſupplémens néceſſaires.

Sur le Chap. II, 11. on prouve que le mot de *Babal*, parmi les Phéniciens, étoit le nom général de la Divinité, *qui devenoit particulier*, lors que l'on

loient pas comme les Hebre
en nommant le mot *Adonai*,
him, n'entendoient qu'un ſeu
parce qu'ils n'en croyoient qu'
la ſert à entendre bien des en
l'Ecriture, qui autrement de
obſcurs.

On montre, au même
l'origine du mot *Aſtarte*, o
haſthoreth, comme parloient
breux, ou עשתרתא *haſtharth*
la prononciation Phénicienn
re ce mot de שוש *houſch*, aſ
& תור thor, *taureau*, en S
parce que ce mot marquoit,
Phéniciens, la même Divi
les Grecs ont nommée *Aphr*
les Latins *Venus*. Ils croyo
cette Divinité faiſoit ſentir p

t encore, par le même, que les ſta-
de cette Déeſſe avoient ſur la tête
ête de Taureau. C'eſt de là que
l'expreſſion Hebraïque עשתרות
p haſteroth karnajim, *les Aſtartes*
es, qui a été le nom d'une ville;
pparemment on adoroit cette
ſe, ſous cette forme. Cette Ety-
gie, également fondée ſur la Lan-
ſur l'hiſtoire, m'a paru beaucoup
eure, que celle des Rabbins, qui
iſe que עשתרות *haſtheroth* ſignifie
etits de brebis, croyent que cet-
déeſſe étoit repréſentée ſous la
e d'une brebi; ſans en donner
ne preuve hiſtorique.
r le Chap. III, ✠✠. du même li-
on fait voir aſſez probablement
le mot פרשדון *pharſchedon* ſigni-
eſpace qui eſt au deſſous des reins,
e מסרון *miſderon* eſt une cour
onnée d'un portique. Ce ſont des
rares & qui ſont peut-être de la
ue des Moabites. Au moins
orien Sacré s'en ſert, en parlant
mort d'Heglon, Roi des Moa-
, & ils ne ſe trouvent pas ail-
.

a expliqué plus au long, que
ſte, le Cantique de Debora, qui
a Chap. V. parce que le ſtyle en
eſt

ic, inſeré dans la *Biblioth verſelle* Tome IX.

Comme *Jahel*, qui tua *Si* l'avoir reçu dans ſa tente, dans ce Cantique, pour cet on traite en peu de mots c tion, *ſi l'action de Jahel ét ſe*? Il y a des raiſons pour Mais on ne la ſauroit excuſ ſuppoſant que la tyrannie c dont *Siſara* étoit le Géner venue à un degré ſi intolerab n'étoit plus obligé de garde eux aucunes meſures.

Sur le Chap. VII, 4. on ſou ſur de fortes raiſons, qu'auli re *de la montagne de Galaad*

rois veilles, parce qu'il n'eſt fait men-
ion, dans le Vieux Teſtament, que
e la veille du matin, & de *la veille*
u milieu, d'où l'on a conclu, qu'il y
n avoit eu de plus ſeulement une
roiſiéme, qui commençoit avec la
uit. Cependant *Joſeph Scaliger*, dans
ôn VII. Livre *de la Correction des*
'ems, prétend que les Hebreux parta-
;eoient l'eſpace de vint-quatre heures
:n quatre veilles, dont deux étoient
le la nuit, & les deux autres du jour.
)n le réfute au long, ſur Jug. VII,
9. de peur que l'autorité d'un ſi
rand homme ne trompe les Lec-
:urs.

Les Lecteurs verront auſſi une aſſez
ongue réfutation de la penſée de *Jean*
pencer, qui a cru que Gedehon avoit
iit des *Theraphims*, aulieu que l'on
)ûtient qu'il ne fit qu'établir un nou-
eau Sacrificateur, Jug. VIII, 27.
)uoi que j'aye marqué beaucoup d'eſ-
me, pour cet Auteur, dans mon
ommentaire ſur le Pentateuque, je
'ai pas laiſſé de le réfuter ſur des ma-
eres importantes; comme ſur la
gnification des mots *Urim & Thum-*
im, ſur le *Bouc d'Hazazel*, ou du
récipice, & ſur d'autres ſujets. De
que l'on eſtime un Auteur, il ne

s'en-

Sur le vſ. 33. du même
auſſi réfuté *Samuel Bochart*
vinité nommée *Bahal-berit*
tend avoir été une Déeſſe
la ville de *Beryte*. Tout
que j'ai profité des lum
grand homme, je l'ai cité
& lui ai fait honneur de t
couvertes; mais je l'ai a
quand j'ai crû qu'il ſe trom
me il y a de l'envie & de
ſe foi à s'attribuer ce qui
un autre; il y a de la ba
mettre quoi que ce ſoit, ſ
dans cette ſorte de choſes
galer à *Scaliger*, ou à *Boch*
très-bien examiner ce qu'i
rejetter ce en quoi on tro
ſont trompez: pourvû qu

bien pu remarquer qu'il n'y a rien de plus veritable. *Bochart* a expliqué ſans doute quantité de paſſages du Vieux Teſtament très-heureuſement, & ce ſeroit une ſottiſe que de ne pas profiter de ſes lumieres, dans un nouveau Commentaire, ſur l'Ecriture Sainte, en le citant; mais il n'y a que des gens, qui ne l'ont pas lu, & qui ne ſont pas même en état de l'entendre, qui ſoient capables de s'imaginer qu'on puiſſe faire un Commentaire complet ſur aucun livre du Vieux Teſtament, par le moyen des Ecrits du ſeul *Bochart*; ou qu'il n'y ait pas encore une infinité de découvertes à faire après lui, & qu'il n'y ait rien à redreſſer dans ſes penſées.

Je n'ai pas ſuivi ſon ſentiment, ſur les *Mahonites*, dont il eſt parlé Jug. XI, 12.

J'ai auſſi refuté ſur le Chap. XI. ceux qui croyent que Jephthé fit vœu d'immoler tout ce qui lui viendroit au devant, quand même cela n'auroit pas été permis, & qu'il immola ſa fille. J'ai réfuté en particulier *Louis Cappel*, que je cite fréquemment avec éloge, comme il le mérite. Il me ſemble qu'il vaut mieux dire que la fille de Jephthé fut donnée au Souverain

explication, sur laquelle je ...
un peu plus étendu, que je n'
coûtumé.

Ceux qui ont lû les Antiquit
daïques de *Joſeph*, & qui les ont
parées à l'Hiſtoire du Vieux
ment, ont pu voir la maniere
ou plûtôt licentieuſe, dont il la r
te; mais ceux qui en voudront
des exemples, n'ont qu'à lire c
l'on dit ſur l'hiſtoire de Samſo
Ch. XIII. des Juges.

Sur le Chap. XIV, 8. on a
en un mot l'opinion de ceux qu
yent que des Abeilles nâquirent
pourriture du corps du Lion
Samſon avoit tué. Mais on peu
là-deſſus ce que l'on a dit, ſur l
mation des Inſectes, dans la Ph
Liv. IV. chap. 2. *Bochart* n'a ſui

s Oeuvres, avec jugement, ont
ou remarquer, qu'encore que ce
homme incomparable, pour la
iſſance des Langues Orientales,
ır la lecture des anciens Grecs
mains; il n'étoit pas auſſi habi-
les matieres, où il faut plus fai-
ſage de ſon raiſonnement, que
lectures. J'en rapporterai bien-
ı exemple.
is je remarquerai auparavant que
e j'ai écrit, ſur l'hiſtoire de *Sam-*
t ſur le XV. Chap. des Juges en
ulier, étoit déja imprimé, lors
ſavant homme & qui a de l'eſ-
a publié en Allemagne une pe-
iſſertation Françoiſe des *Renards*
nſon. Il croit qu'aulieu de tra-
שועלים ſchouhalim, *des renards*,
oit traduire *des gerbes*, ou *des ja-*
, au bout deſquelles Samſon
feu, pour bruler les bleds des
ins. Il eſt vrai qu'on pourroit
ıer cette ſignification au mot
u; mais ſi l'on prend garde à
la narration, on verra claire-
que l'Auteur Sacré n'a pu en-
: que des Renards, ou d'autres
ux ſemblables. On a cru trou-
:s veſtiges de cette hiſtoire, en un
it d'*Ovide* du IV. Livre des Faſ-
tes;

ont cru que Samſon ayant
créa du néant de l'eau, dar
d'une dent de la machoire
dont Samſon s'étoit ſervi
Philiſtins. J'ai fait voir,
me ſemble, avec beaucou
ce, que l'Hiſtoire Sacrée
ment que Dieu ouvrit un
creux dans la terre, dar
qu'on nomma *Lechi*, o
depuis que Samſon y eut
choire d'Ane; & que de
ſortit une fontaine, où il
ſoif. C'eſt un aſſez grai
ſans qu'il ſoit beſoin de
Dieu créoit du neant de

ıs ma remarque. Je ne m'arrê-
es réflexions, que pour montrer
uſage on doit faire des Ecrits des
ıabiles gens.
: l'hiſtoire de la mort de Samſon,
t perir pluſieurs milliers de per-
:s avec lui, en renverſant un bâ-
ıt, qui l'écraſa lui même, com-
eſt dit Jug. Chap. XVI. j'ai rap-
, après de ſavans hommes, un
ge remarquable de *Pline*, où il dit
Curion fit faire deux théatres de
qui rouloient châcun ſur un pi-
& qui étant tournez en dedans
ent un Amphitheatre, qui pou-
contenir tout le peuple Romain,
faire perir en ſe relâchant : *Ec-
ulus Romanus velut duobus navi-
mpoſitus, binis cardinibus ſuſtine-
ſe ipſum depugnantem ſpectat,
rus momento aliquo, luxatis ma-
s.* Ce ſont les paroles de *Pline*,
ſon Hiſtoire Naturelle, Livre
XVI. cap. 15. J'y ai ajoûté un
ge de Tacite, qui dit dans ſes An-
; Liv. VI. c. 62. que dans un Am-
éatre de bois fait à Fidenes, du
de Tibere, & qui ſe rompit,
ant que l'on y regardoit un com-
le Gladiateurs, il y eut cinquan-
ille perſonnes de tuées, ou de

loit cou[illegible],
obſcures, & des alluſions a c
coûtumes des anciens Hebreu
a fallu expliquer un peu plus a
Par exemple, ſur le Chap. IV
fallu faire voir, contre le
Jean Selden, que l'action de
en épouſant Ruth, étoit fondé
loi qui ordonnoit au plus pro
rent d'épouſer la veuve de ſon
ou de ſon parent, mort ſans
pour lui ſuſciter de la poſteri
des enfans, qui ſe diſſent ſes
comme il eſt ordonné Deut. X
On a auſſi montré, ſur le mê
droit, ce que c'eſt que *ſuſciter*
d'un mort à une poſſeſſion; ce
dire, faire en ſorte que l'on
cette poſſeſſion, la poſſeſſion
[illegible] eſt mort.

bre, & cela ne ſe peut pas faire commodément en François. On trouvera quantité de remarques de cette ſorte, ſur les Livres de Samuel, dès le commencement. J'ai auſſi eu ſoin, comme je l'ai déja dit, de comparer les anciennes Verſions avec l'Original, dans les paſſages obſcurs, & j'ai ſouvent repris les défauts de ces Verſions; comme je m'en ſuis ſervi, au contraire, lors que j'ai crû que leurs Auteurs avoient raiſon, pour redreſſer les Verſions Modernes; qui ſont ſouvent formées ſur l'autorité ſeule des Rabbins, qui n'avoient apris l'Hebreu que par étude, non plus que nous.

On trouvera ſur 1. Sam. I, 15. quelques remarques, ſur la Verſion des Septante, qui feront voir que les anciens Juifs n'étoient nullement Grammairiens. La mere de Samuel dit à Heli, Souverain Pontife, qu'elle étoit triſte & chagrine, en Hebreu קשת רוח kſchath rouahh, *dure d'eſprit.* Les Septante ſemblent avoir lu, au lieu de רוח rouahh, *eſprit*, יום jom, *jour*, & ont traduit mot pour mot: *je ſuis une femme dur jour*, γυνὴ ἡ σκληρὰ ἡμέρα ἐγώ εἰμι. Il eſt vrai que c'eſt une expreſſion Hebraïque, qui ſe trouve Job. XXX, 25. Mais il faudroit au moins

ac [illegible]
lon, dans ſon [illegible]
te ce paſſage de cette mani
encore une faute, dans la v
que de cet endroit, con
lit dans les meilleurs M
trouve auſſi dans *Philon*:
li, qui étoit un vieillard
mé παιδάριον, *petit garço*
nommée elle même dur
Auteur, *eu égard à ce p*
ſe moquoit d'elle; car l
conduit à la vertu paro
ſon & à tout autre pe
raboteux & difficile.
voient tout ce qu'ils
l'Ecriture Sainte, en
[illegible] ſorte; & quand el

connoiſſance, qu'on avoit de l'Original & de la bonne Critique, les a conſervées.

Sur le Chap. II. on explique le Cantique d'Anne & on l'a mis enſuite en vers Hebreux rimez, comme il étoit diſtingué autrefois. On prouve ſur le vſ. 2. que le mot de *Saint* ſe prend pour celui de *Dieu*; ce qui ſert à entendre divers paſſages de l'Ancien Teſtament. Un peu plus bas Dieu eſt nommé *le Dieu des ſciences*, pour marquer qu'il ſait tout. Cette expreſſion eſt remarquable, & ne ſe trouve pas ailleurs.

Au vſ. 21. du même Chapitre, on a ſuppléé: *& les prieres d'Heli ne furent pas vaines*, à cauſe de la ſuite, *car Dieu eut ſoin d'Anne*. Ceci ſervira à confirmer la premiere remarque, que l'on a faite ſur le livre des Juges.

Le vſ. 25. a fait de la peine aux Interpretes & c'eſt pourquoi on s'y eſt un peu plus étendu. Voici comme on l'a traduit: *Si quelcun commet une faute contre un autre, le Magiſtrat en jugera; mais ſi quelcun commet un peché contre le Créateur, qui intercedera pour lui? Mais ils ne voulurent pas écouter la voix de leur pere*; c'eſt pour-

[illegible], à cause de
ſition manifeſte, qu'il y a en
paroles & ce qui ſuit, comme
fait voir dans la remarque, q
a faite là-deſſus. Heli a égal
peché contre Dieu, que l'on
loit *un peché à main levée*, c'eſ
commis ouvertement & à deſ
violer la Loi, après en avoi
mépriſamment. Il n'y avoit p
ſacrifice ſous la Loi, pour cett
ce de peché.

La particule Hebraïque, que
traduite, dans les paroles ſuiv
c'eſt pourquoi, eſt la particule
qui ſignifie ordinairement *par*
mais comme il y a pluſieurs ex

nous obligent de choiſir cette explication préferablement à l'autre, qui n'eſt pas compatible avec ces Attributs de la Divinité.

On entend ordinairement ce qui eſt dit de la peine de ceux de Beth-ſemes 1. Sam. VI, 19. pour avoir regardé dans l'Arche, comme ſi Dieu en avoit fait mourir cinquante mille, & ſoixante & dix; mais *Bochart* rejette avec raiſon cette explication, parce qu'il y a dans l'Hebreu, mot pour mot; *il frappa parmi les gens de Beth-ſemes, parce qu'ils avoient vû dans l'Arche du Créateur; il frappa parmi le peuple ſoixante & dix hommes, cinquante mille hommes.* Pour dire en Hebreu *cinquante mille & ſoixante & dix hommes*, on met, comme en François, le plus grand nombre le premier. C'eſt ce qui a fait que *Bochart* a traduit: *il frappa parmi ce peuple ſoixante & dix hommes, ce qui faiſoit cinquante pour mille*, ou la vintiéme partie. Mais cette explication eſt trop recherchée, & il eſt plus naturel de de dire que Dieu *frappa ſoixante & dix hommes ſur cinquante mille hommes*, qui étoient arrivez de toutes parts, pour voir l'Arche de retour ſur les terres *des Iſraëlites.* On verra de quel-

Bochart a fait voir, dans un
de ſon *Hierozoïcon* que l'on cite
me l'on fait toûjours, quand
porte quelque choſe qui lu
tient; que le nombre des
qu'il y a ici, eſt exorbitant,
n'y en a jamais tant eu, dans
grandes armées des Rois de
croit donc qu'au lieu de *trei*
on doit mettre ici *trois mi*
trouve encore que c'eſt trop
n'entend que des chariots d
Il lui ſemble qu'il faut ſuppo
ne bonne partie étoit des ch
bagage. Pour la correction
il l'appuye ſur l'autorité des
tes Syriaque & Arabe, qui n

parce que la choſe le demande ainſi. En effet, on ſe convaincra que le nombre des chariots eſt trop grand, ſi l'on conſidere le petit eſpace de terre, que les Philiſtins occupoient le long des Tribus de Dan & de Simeon. Il n'étoit pas poſſible d'en tirer ſix mille chevaux, & ſoixante mille chariots, qui avoient pour le moins chacun deux chevaux, & deux hommes; ſans parler de l'Infanterie, qui étoit très-nombreuſe. Si l'on dit que c'étoient des troupes auxiliaires des nations voiſines, ou qui étoient accourues, pour participer au butin; on trouvera que les Philiſthins ne pouvoient pas avoir aſſez d'argent, pour payer une ſi nombreuſe armée. Le païs des Juifs, non plus que le leur, n'étoit pas en état de lui fournir aſſez de vivres & de fourrage, pour y pouvoir ſubſiſter; outre qu'il auroit été dangereux pour les Philiſtins d'avoir une armée étrangere chez eux, qui pouvoit les ſubjuguer eux mêmes très-facilement. De plus on ſait qu'il y avoit toûjours plus de cavalerie, que de chariots, dans les armées; parce que les chariots demandoient le double de chevaux & d'hommes. Il faut donc con-
venir que ce nombre eſt de beaucoup

menté le re
La plûpart des difficul
pece viennent ordinairement
grand nombre & très-rare
trop petit ; ce qui fait qu'i
former ce ſoupçon. Qu
trouve quelque meilleur
ver la difficulté, on l'en
plaiſir. Il ne s'enſuit pas
que l'Hiſtoire ſoit doute
ſemblables difficultez,
anciennes Hiſtoires, d
laiſſe pas d'être verit
marque eſt importa
dre l'Hiſtoire Sacrée
bertins, qu'on ne
par-là ; puis que c'e
que d

il l'eût fait ſon Ecuyer. Il ſemble, nmoins que Saül, ni Abner ne le noiſſoient point, quand il comtit Goliath; ce qu'on ne peut point icevoir, après ce que l'on a dit. elques uns ont cru ſe tirer d'affaien diſant que l'ordre étoit renver- qu'il falloit mettre l'hiſtoire de liath, avant celle de la phréneſie Saül, que David adouciſſoit, en ant de la guitarre. Mais ils ne nnent pas garde que ceux, qui renmanderent David à Saül, pour ër de la guitarre devant lui, lui en lerent auſſi comme d'un jeune nme qu'il ne connoiſſoit pas. Ils roient pas manqué, en cette ocon, de dire que c'étoit celui, qui it tué Goliath, ſi cette action avoit faite auparavant. Voyez 1. Sam. I, 18. & ſuiv. Outre cela il eſt dit, ommencement du Chap. XVIII. Saül retint David près de lui, dequ'il eut tué Goliath, & ne lui nit point de retourner chez ſon . On a donc mieux aimé dire, Saül connoiſſoit bien David, mais avoit oublié quel étoit le nom on Pere; parce que cette explicaeſt fondée ſur la converſation de & d'Abner, où il n'eſt parlé pro-

laiſſera perſonne, *qui piſſe*
muraille, où l'on fait voir
qui diſent quelle tire ſon o
chiens, ont raiſon; & que
me ſi l'on diſoit, qu'il tuera
ſans en excepter même les

On verra enſuite le diſco
gail à David, expliqué aſſez
car il y a pluſieurs termes, qu
explication. Par exemple,
voir que נפח *phokah*, ſignifi
tude que donne une mauvai
que la conſcience reproche.
gue Arabique a ſervi à décc
te ſignification.

Comme on a employé le

d'exemples, & de ne pas outrer la matiere, en mettant des paſſages parralleles, pour des choſes qui ſont communes à toutes les Langues, & qui n'ont rien de particulier.

Il eſt dit 1. Sam. XXVI, 7. que Saül dormoit, dans le milieu de ſes chariots, ſon javelot auprès de lui. On montre, par *Homere* & par *Silius Italicus*, que c'étoit l'uſage des gens de guerre, dans les tems les plus éloignez. Il y avoit auſſi, près du chevet de Saül, un gobelet plein d'eau, pour boire, en cas qu'il eût ſoif, pendant la nuit, ſur quoi l'on pourra auſſi voir Nehem. IV, 23. Pour peu qu'on feuillete le volume, on trouvera quantité d'exemples ſemblables; que j'avois en partie ramaſſez depuis longtems, dans la vuë de les employer, comme je l'ai fait, dans ce ſecond volume, auſſi bien que dans le premier.

Sur le Chapitre XXVIII. j'ai expliqué l'hiſtoire de la Nécromantienne d'Hendor, que Saül conſulta, où j'ai fait voir, après Mr. *Van Dale*, auquel je renvoye le Lecteur, qu'il ne ſe paſſa rien en cette occaſion qui ne pût être l'effet d'une pure adreſſe humaine. *Cette Hiſtoire* eſt néanmoins très

a être examinez, par ceux qu
ſent en cette eſpece d'étud
croit, par exemple, qu'il y eut
de politique, dans l'action de
qui fit mourir un Hamalekite
vantoit d'avoir tué Saül, à l
de Saül lui même; pour l'en
de tomber vivant entre les ma
Philiſtins, comme il eſt dit 2.
14. On auroit pu produire b
exemples, tirez de l'Hiſtoire P
ne, d'eſclaves qui ont été loué
avoir tué leurs maîtres, dans d
blables conjonctures; mais on
que cela n'étoit pas néceſſaire
trouvera auſſi quelques remar
litiques ſur cette expreſſion : *tu t*

On a expliqué contre *Bochart* ces mots du même Chap. V, 6. *vous n'entrerez ici, qu'après en avoir éloigné les aveugles & les boiteux; ce qui étoit la même choſe, que s'ils euſſent dit: David n'entrera point ici*; & on les entend des ſtatues des Dieux, que les Jebuſéens avoient dans la citadelle de Sion, & qu'ils nommoient par ironie, à la maniere des Hebreux, *les aveugles & les boiteux*. Il y a encore d'autres termes, dans cette hiſtoire, qui ſont fort obſcurs, & que l'on a tâché d'éclaircir.

On a prouvé ſur le Chap. VI, 5. que מנענעים *mnahnehim* ſignifie des cymbales, qui n'étoient autre choſe, que deux hémiſpheres de cuivre, ou d'argent creux, que l'on frappoit l'un contre l'autre, du côté concave. En effet נוע *nouah* ſignifie *mouvoir*. Ailleurs ce même inſtrument eſt nommé מצלתים *mtſilthajim* 1. Chr. XIII, 8. On a auſſi montré que צלצל *tſiltſel* eſt un *ſiſtre*. Ces deux mots viennent de צלל *tſalal*, qui veut dire être ſecoué, comme *ſiſtrum* de σείειν *ſecouër*; parce que ces inſtrumens ne rendent aucun ſon, qu'en les ſecouant. *Bochart* avoit bien vu *la ſignification du mot* צלצל *tſiltſel, mais il la tiroit de la ſignifica-*

tion

Sur le Chap. XII. où
Nathan fait en ſorte qu
condamne par ſa propre
lui racontant une Parabo
s'apperçut pas d'abord s'a
on a fait voir, en peu de m
ſage des Paraboles, qui
mun parmi les Orientaux
lent; en ce que ceux, à q
foit, les écoutoient plu
ment, parce qu'ils croyo
giſſoit d'hiſtoires qui n
doient pas, s'en offenſe
& étoient réduits par là
ment à avouër qu'ils avo
ſi on les attaquoit directe
cité là-deſſus un beau p

:nt & pour montrer ce qu'ils vou-
ent dire, ſont pleins de Parabo-
, que je crois néceſſaires; non
ur la même raiſon, pour laquelle
Poëtes s'en ſervent, mais com-
: des ſecours à nôtre foibleſſe,
ur rendre les choſes plus préſen-
aux auditeurs & à ceux que l'on
truit: *Illi qui ſimpliciter & de-
randæ rei causâ loquebantur, pa-
is referti ſunt, quas exiſtimo ne-
ias, non ex eadem cauſa, quâ
is, ſed ut imbecillitatis noſtræ ad-
culaſint & ut diſcentem & audien-
in rem præſentem adducant.*
u vſ. 12. du même Chapitre Dieu
David: *j'exciterai du mal contre
, qui viendra de vôtre propre fa-
. Je prendrai vos femmes en vôtre
nce, je les donnerai à vôtre pro-
, & ce Soleil les verra coucher
lui* &c. Comme ces paroles peu-
ſembler décrire l'intervention de
dans le mal, d'une maniere
n ne pourroit pas concilier avec
ınteté, ſi on les entendoit à la
ur, on s'eſt un peu étendu ſur
matiere. Après avoir remarqué
le mal, que Dieu dit qu'il *excite-*
oit être regardé comme un *mal*
ue à l'égard de David, on mon-
tre

les tourne de la maniere dont
plait. Ainſi il dit *qu'il donnera*
ſalom les femmes de David, p
re qu'il mettra Abſalom en ét
abuſer; car Dieu ne lui fit poi
qu'il les lui donnoit, ni ne
pas légitime poſſeſſeur. Il
parce que vous avez fait ceci en
je le ferai devant tout Iſraël &
le Soleil. Dieu reproche à I
maniere dont il avoit abuſ
femme d'Urie, & dont il l'a
fin épouſée, après la mort de c
me; & il dit qu'on abuſeroit
bliquement des femmes de
parce qu'il prévoyoit le conſ
donneroit à Abſalo

arder comme la plus dangereuſe pen-
ée, qui puiſſe monter dans le cœur
umain. C'eſt pour cela qu'on s'eſt
n peu étendu là-deſſus, car ailleurs
n n'a plus traité cette matiere ſi au
ong.

Sur le vſ. 31. où il eſt dit que Da-
id avoit fait ſcier les Hammonites,
u'il avoit fait paſſer ſur eux des her-
es de fer, qu'il les avoit fait mourir
coups de haches, & en les faiſant
aſſer par des fours à brique; on a re-
narqué qu'il falloit que les Hammo-
ites euſſent accoûtumé de ſe ſervir
e ſemblables ſupplices, & qu'ils les
uſſent employez contre les Juifs. Au-
ement ces ſupplices auroient été ex-
eſſifs, & l'on ne pourroit pas excuſer
avid là-deſſus.

Il eſt dit au Chap. XIV, 26. que la
hevelure d'Abſalom, lors qu'il la fai-
oit couper, ce qu'il faiſoit tous les
ns, peſoit *deux cents ſicles*; ce qui
evient à cent onces Romaines. On
it qu'il n'y a aucune chevelure, qui
oit d'un ſi grand poids, ni qui dans
n an puiſſe croitre au delà de trois
u quatre travers de doits. On con-
lut donc de là que les Copiſtes ont
it quelque faute dans les nombres,
l'on réfute divers endroits d'une let-
tre

demeura ſuſpen
longs cheveux, ce qui eſt
à comprendre; on mon
ture ne dit autre choſe,
ſalom engagea ſa tête d
ches étroites & embarr
retinrent.

Au Chap. XXI. il
famine, que Dieu envo
tes; parce que Saül av
de Gabahonites, contr
Joſué leur avoit autref
mal ne finit que par l
perſonnes de la poſter
furent livrez aux Gab
crucifierent. On co
faut que les Iſraëlites

, ou dans l'hiſtoire du tems au-
ls étoient arrivez, & qui ſont ra-
z dans la ſuite. Au reſte, com-
ous n'avons qu'un petit abregé
ſtoire des Iſraëlites, on peut fai-
lle queſtions ſur ces ſortes de
s, auxquelles il n'eſt pas poſſible
ent de ſatisfaire.
ux qui doutent ſi les Copiſtes
ommis quelques fautes, dans les
laires Hebreux, n'ont qu'à lire
quelque attention la comparai-
ue l'on a faite d'un Pſeaume, de
mpoſition de David, qui eſt au
XXII. & qui eſt le XVIII. dans
vre des Pſeaumes. Il verront
y a de très-grandes varietez, dans
ux Copies d'une même piece;
u'elles ſoient nées de mots ajoû-
u omis, ou de termes ſynony-
ou enfin de lettres ſemblables
ndues enſemble. On peut dire
'on remarque la même choſe,
preſque toutes les hiſtoires, ou
tous les diſcours, qui ſe trou-
deux fois dans l'Ancien Teſta-
; comme on peut s'en aſſurer,
mparant les Chroniques avec les
Ceux qui feront cette compa-
ı ſe convaincront de cette verité,
conviendront s'ils ſont ſinceres.

Si

l'exte, comme le font les Auteu
tes de tous les meilleurs Auteu
2. qu'il eſt important de ſavoir c
parce que ſi on ne le ſait point,
n'eſt pas en état d'entendre l'Origi
avec exactitude : 3. que ſi l'on
convaincu de cela, il eſt impoſ
de défendre l'Ecriture Sainte, cc
les objections des Libertins, qui y t
vent des contradictions & des
cultez qu'on ne peut ſoudre, q
reconnoiſſant qu'il s'eſt gliſſé de
tes de Copiſtes, en divers endr
Ajoûtez à cela que ceux, qui ſo
ſurez de la verité de l'Hiſtoire Sa
comme le doivent être les Chré
ne peuvent défendre cette verité
par une autre verité, & nullemer
un menſonge. Ils déteſtent to

éſens, auxquels ils s'imaginent que Menſonge eſt plus favorable.

On peut faire les mêmes remar-es ſur le Chap. XXIII. où il eſt par-des braves des armées de David, ſi le compare avec 1. Chr. XI. où les ms des mêmes braves ſont auſſi rap-rtez. Si quelcun peut tenir contre s exemples, il fera bien de ne ſe ler pas de Critique; car aſſurément ne peut rien apporter de plus dé-onſtratif.

Au Chap. XXIV, 9. il eſt parlé du mbre des gens propres à porter les nes, parmi les Iſraëlites, du tems David, & il eſt dit qu'il en trou-huit-cent mille parmi les Iſraëlites, cinq-cent mille dans la Tribu de da. C'eſt un très-grand nombre de ns, dans un païs de ſoixante lieuës long & de trente de large tout au ıs; car ſi l'on ne prend qu'une cinquiéme partie des habitans, pour porter les armes, il faudra qu'il y ait eu, ce tems-là, au moins cinq millions d'habitans dans la Judée. Mais aut remarquer que ce païs étoit extraordinairement peuplé, & cultivé ec un grand ſoin, & que les Heux en ce tems-là n'avoient pas de tes métairies plantées d'arbres ſteriles,

tez par [illegible]

Que ſi l'on trouve q[illegible]
des habitans étoit encore t[illegible]
pour l'étendue du païs; ſur
conſidere qu'outre les hom
qui ſeuls étoient dénombr
un grand nombre d'eſcla
ne comptoit pas; on pou
qu'il y a quelque faute
fres, par la négligence,
dieſſe des Copiſtes; ſur
cela la verité de l'Hiſto
ſeroit toûjours vrai qu
été bien peuplé, qua
eu, que la moitié d
tombera peut-être d'a
ment dans cette penſé
[illegible] autre nomb

ılieu de diminuer la difficulté il
mente : puis qu'il faudroit qu'il
eu, ſelon ſon calcul, plus de
: millions d'ames en Judée, ce
ſt impoſſible. Il ne raiſonnoit que
:s paroles, ſans penſer à la diffi-
qui vient du nombre exceſſif des
ans de la Judée.
ı doit ſe ſouvenir que dans l'eſ-
, qui étoit entre l'Antiliban au
l, & les frontieres de l'Egypte au
, outre les Juifs, il y avoit en-
les Phéniciens & les Philiſtins,
ng de la mer, & les Chananéens,
toient demeurez parmi les Iſraë-
Si l'on peſe bien tout cela, on
ıtira porté à attribuer aux Copiſ-
: nombre exceſſif d'habitans, qu'il
donner à la Judée, ſelon leur
ıl.
ı trouvera au Chap. XXIV, 15.
eſt parlé de la punition du dé-
brement que David fit faire, l'ex-
tion de cette maniere de parler,
e matin juſqu'au tems marqué,
re *Bochart* qui lui donnoit un
forcé. Le même forçoit auſſi un
: paſſage de ce Livre Ch. XXIV,
où il eſt dit que David acheta
: *& les bœufs d'Ornan*, ou *d'A-*
e pour cinquante ſicles ; où ce ſa-

lier ce paſſage avec
il eſt dit que David donna
ſix-cents ſicles d'or de poids
pliqué *cinquante ſicles d'or*,
dent ſix cents d'argent. Il
naturel de dire que la le
tems a changé ici quelque
de forcer l'uſage de la L
me fait *Bochart*; d'autr
ne s'agit point ici de
eſſentiel à cette hiſtoire.
ait donné plus, ou mo
& de l'aire d'Arauna,
eſt pas moins veritable
puis que la verité d'u
pas d'une ſeule circo

VI. SUR le Ch. I
traite

roit pu louër, s'il en avoit uſé avec plus de douceur, à l'égard de ſon frere.

Il eſt ſurprenant que depuis le tems de Moïſe juſqu'à celui de Salomon, il ne ſoit fait aucune mention des Rois d'Egypte, ni d'aucuns démêlez qu'ils aient eus avec les Hebreux, quoi que leurs limites fuſſent les mêmes; ou au moins qu'ils ne fuſſent ſéparez, que par une petite étendue de païs peu habité. Il eſt vrai que les Egyptiens ne ſe mêloient pas, avec les autres peuples, comme on l'a remarqué ſur Gen. XLIII, 31. mais on ſait que l'ambition démeſurée des Rois, lors qu'ils ſe ſentent puiſſans, ne laiſſe pas les voiſins en repos. Cependant en cela l'Hiſtoire des Egyptiens s'accorde avec celle des Hebreux; car depuis *Menès*, premier Roi d'Egypte, elle met cinquante Rois, pendant les regnes deſquels il ne s'étoit rien paſſé de conſiderable, juſqu'à *Seſoſtris*, qui ſortit de l'Egypte, pour faire des Conquêtes. C'eſt ce qu'on a remarqué ſur le Chap. III, 1. du 1. des Rois, après *le Chevalier Marſham*, qui étoit un très-habile homme; quoi qu'il puiſſe s'être trompé, à quelque égard. Cela confirme le ſentiment de *Joſeph*, qu'il a

de diffamer *Marsham*, auſſi
Spencer; parce qu'ils expli
criture Sainte, par le moye
toire des peuples voiſins de
plûtôt que par des idées
ques. Mais ces gens ne ſav
ces idées Théologiques ne
dées, que ſur des conjectur
temps; au lieu que la méth
habiles Anglois eſt fondée
certains, & ſur une Hiſt
quelle celle des Hebreux
petuelles alluſions. Mais
ici le lieu de traiter de ce
ſur laquelle on pourroit f
lumes.

Sur le Chap. IV. 9. &

cela eſt que les Hebreux, auſſi bien que les Grecs, quand ils nommoient quelcun, avoient accoûtumé de mettre ſon nom propre, & en enſuite le nom de ſon Pere, comme on voit ici *Baana, fils d'Achilud; Abinadab, fils de Hiddo* &c. Cependant à l'égard des quatre premiers Intendans, il n'eſt fait aucune mention de leurs noms propres, non plus qu'à l'égard du ſixiéme; quoi que les noms propres des ſept autres ſoient exprimez avec ceux de leurs Peres, excepté un ſeul. Le premier eſt nommé ſimplement *fils de Chur*, le ſecond *fils de Deker*, le troiſiéme *fils de Cheſed*, le quatriéme *fils d'Abinadab*, & le ſixiéme *fils de Geber*. Il eſt vrai quelques uns prétendent qu'il ne faut pas traduire *fils de Chur, fils de Deker*, &c. mais *Bendeker, Benchur*, &c. comme ſi c'étoient-là les noms propres des Intendans de Salomon. Mais ils ne prennent pas garde que, ſelon cette conjecture, les noms des peres de ces gens-là ſeront omis, contre l'uſage, comme on le voit par la ſuite; outre qu'il n'y a guere d'apparence qu'il y eût tant de ces Intendans, dont le nom commençât par *Ben*. Ainſi il vaux mieux ſuppoſer que la longueur du tems a effa-

té à les admettre, que quan
peut pas faire autrement, c
regles de la bonne Critique
dent; mais ce seroit rendre
le Science douteuse, que d
ses regles, & le mettre hors
là de rien entendre dans l
Sacrée, aussi bien que P
la rendre ainsi inutile, en
la respecter.

Au même Chapitre vi. v
que Salomon avoit *quarant*
ries, pour les chevaux d
riots, nombre qui paroît p
mais *Bochart* a très-bien re
le mot Hebreu peut signi
Egypte, où l'on met nour

pour ſes Chariots, ſans parler des autres. Ceux qui penſeront au fourrage, que quarante mille chevaux conſument, & à toutes les autres dépenſes, qu'il faut faire, pour les entretenir, auront même bien de la peine à croire que Salomon en eût autant. Auſſi ſe trouve-t-il un paſſage, dans le 2. des Chroniques, Ch. I, 14. & même dans ce 2. Livre des Rois, Ch. X, 26. par lequel le nombre de ces Chevaux eſt beaucoup moindre; car il eſt dit que Salomon avoit *quatorze cents Chariots*. Si tous ces Chariots n'avoient été qu'à deux chevaux, il n'auroit fallu que deux mille huits-cents chevaux, pour les traîner; s'ils avoient tous été à quatre, il y auroit eu cinq-mille ſix-cents chevaux. Mais ſi l'on prend un milieu, comme il le faut faire, parce qu'il pouvoit y avoir des Chariots à trois chevaux, on trouvera environ quatre mille chevaux; & il y a apparence que Salomon n'en a pas eu davantage, puis qu'il avoit outre cela douze mille hommes de Cavalerie entretenus. Cela ſe trouve confirmé par 2. Par. IX, 25. où il eſt dit que Salomon n'avoit que *quatre mille mrwt urijoth*, c'eſt à dire, places à *mettre un ſeul cheval*. De ce raiſon-

virent réciproquement, &
ment qu'elles ſe trouvoien
Archives des Tyriens, con
remarque ſur 1. Rois V, 3.
cet Hiſtorien prend occaſi
ter ſa fidelité. Nous pourri
qu'il étoit fidele, s'il n'a
ſouvent gâté l'hiſtoire des a
breux, par les changemen
faits; & pour ſon renvoi
ves de Tyr, nous ne pou
faire un grand cas, puis
renvoye bien aux Livres
il défigure l'Hiſtoire à to
Les gens hardis pouvoien
ſans peine ces ſortes de r
ce qu'ils ſavoient qu'aſſ

par la malice de quelcun. Ce qu'il y a de plus ridicule, dans la prétendue Lettre de Chiram à Salomon, c'eſt que le Roi de Tyr parle de ſa ville, comme d'une île; ce qui quadre à cette ville ſeulement, depuis le tems de Nabuchodonoſor, & non pas auparavant; parce que l'ancienne Tyr, qui ſubſiſta juſqu'au tems de ce Roi de Babylone, étoit bâtie dans le continent, & que les habitans ſe tranſporterent alors dans une île, qui étoit vis à vis, & qu'Alexandre *le Grand*, joignit enſuite à la terre, par le moyen d'une digue. Ainſi du tems de Salomon, la ville de Tyr étoit ſur le continent; mais *Joſeph*, qui n'en ſavoit rien, & qui avoit ſeulement ouï dire, ou lû qu'Alexandre avoit comblé le bras de mer, qui étoit entre cette île & la terre ferme, fait parler le Roi de Tyr conformément à l'opinion, où il étoit lui même, & qui étoit fauſſe. C'eſt ce qui eſt ſouvent arrivé aux Hiſtoriens, qui ont attribué des harangues, qu'ils avoient compoſées, à ceux dont ils faiſoient l'Hiſtoire; qu'ils ont fait parler, comme ils auroient parlé eux mêmes, & à qui ils ont attribué les *erreurs* dans leſquelles ils *étoient; mais* dans leſquelles ceux, qu'ils

gice sur le gout des Arre
mains, comme bien des
imaginent. On n'a rappor
timents d'aucuns Moder
peuvent en savoir, que
dans l'Ecriture. On ne l
plus réfuter, qu'autant q
cessaire pour établir la sig
certains mots, ou de cert
sions. Au reste, il y a bea
droits obscurs, dans la de
Temple & des autres bâti
raison, qu'il faudroit avo
comprendre bien cette de

On verra une remar
Chap. VIII, 14. où il semb
que quelques mots, par d

Part. 3. Sect. 1. Chap. V. Ceux qui se mêlent aujourdhui de corriger des Epreuves d'Imprimerie remarquent tous les jours, que les Compositeurs font des omissions, pour la même raison. Ainsi au lieu de lire en cet endroit des Rois : *la hauteur de l'une des colonnes fut de dix-huit coudées & un fil de douze coudées environnoit l'autre colonne*, il faudroit lire : *la hauteur de l'une fut de dix-huit coudées* [& la hauteur de l'autre colomne de dix-huit coudées; un fil de douze coudées environnoit l'une des colomnes] *& un fil de douze coudées environnoit l'autre colomne.*

Je ne m'arrête pas à l'explication du détail des mots, dans la description du Temple & des vaisseaux Sacrez, où il y a néanmoins diverses explications nouvelles; pour ne pas être trop long, & parce que cela ne se peut pas dire commodément en François.

Sur le Chap. IX, 13. on traite du païs de *Chabul*, que Salomon voulut donner à Chiram, & que Chiram refusa; c'étoit une partie de la Galilée. Il paroît surprenant que S. *Jerôme* se soit si grossiérement trompé sur ce sujet, dans son Commentaire sur Amos, comme *Bochart* l'a montré. On re-

aux Iſraëlites, רב לכם מעלות
chem mehaloth, c'eſt à dire,
coup pour vous de monter à J
Mais on a traduit cette e
c'eſt trop, pour les raiſons
rapporte, quoi que *Bochart*
falloit traduire : *c'eſt aſſez*
ſoiyez allez à Jeruſalem &c.

Sur l'endroit de l'hiſtoi
qui eſt raconté au Chap. XV
pluſieurs remarques, dont
eſt digne de l'examen de ce
plaiſent à ces ſortes de r
1. On a remarqué que *Bo*
trompé, en confondant
Kana, qui étoit du côté
des limites d'Ephraïm, v

Marchands, ni des *Arabes*, ni des *Corbeaux*, comme on le croit ordinairement; mais les habitans d'une ville proche de Beth-ſan, ou Scythopolis, qui, comme l'on ſait, étoit ſur les bords du Jourdain. *Bochart* avoit rejetté cette explication, parce qu'il n'y avoit point, comme il croyoit, de ville nommée ערבו *horbo*, comme l'Auteur du *Berechith Rabbah* écrit ce mot. Mais *Euſebe* & S. *Jerôme* nous apprennent, qu'il y avoit là un village nommé ערבה *Arabah*, mot qu'on peut auſſi prononcer *Horbah*, ſi l'on veut, & de là vient le pluriel עריבים *Horebim*. Il a auſſi apporté quelques autres raiſons, contre ce ſentiment; mais qui ne ſont pas aſſez fortes, pour le détruire. Il y a plus d'apparence que quelques gens de bien eurent ſoin d'envoyer à manger à Elie, que des Corbeaux; ce qui ne ſe pouvoit faire, ſans pluſieurs miracles, qui n'étoient, comme il ſemble, nullement néceſſaire dans un païs peuplé, comme celui-là. C'eſt auſſi le ſentiment d'un habile homme, dont j'ai déja parlé à l'occaſion des renards de Samſon. Mais au reſte, on s'en remet ici au choix du Lecteur, ſans rien décider.

pluye: On repond a cela,
nicie étant un païs de com
y pouvoit avoir du bled &
par mer, de l'Egypte, de
de l'Asie Mineure & des îl
chipel; de sorte qu'on ne
supposer qu'on y manquât
sions; mais que comme ell
cheres, à cause de la long
resse de la Judée, les pau
n'en pouvoient pas acheter.
que l'on vit qu'il étoit ton
pluye, & que la secheresse étc
le prix des vivres diminua :
l'on voit aujourdhui que c
communément en Europe,
parence d'une bonne recolt

s m'auroient coûté moins de pei-
d'attention, que des remarques
ment litterales; & ceux qui ſe
oiſſent en cette ſorte de choſes
it, que l'intelligence de la lettre
être la baſe de toutes les conſé-
ces de Théologie & de Morale.
ent l'explication litterale d'un
oit ſert à en entendre pluſieurs au-
qui ſeroient inintelligibles ſans
Il y a des centaines d'endroits,
les livres Prophetiques, que l'on
que très-mal, faute d'entendre
ſorte de choſes.
n pourra voir, dans l'explication
ſi qu'Elie fait aux Prêtres de *Ba-*
au Chap. XVIII. l'utilité des ex-
ions litterales, tirées tant des Au-
profanes, que des Sacrez. On
dire la même choſe de la réve-
, dont il eſt parlé au Chap. XIX.
e rendrois ennuyeux, ſi j'entrois
ce détail. On peut voir auſſi ce
t dit des Dieux des Montagnes,
h. XX, 23.
ſt une choſe très-éloignée de nos
rs, que celle que l'on voit au
XX. où il eſt marqué qu'un Pro-
ſe fit bleſſer, par un autre; ſeu-
it pour donner du poids à une
le, par laquelle il vouloit en-
gager

avec lui, de peur qu'on n
conſéquences fâcheuſes &
faſſe Dieu auteur du mal.
viſion, qui repréſentoit, d'u
re ſymbolique, de quelle m
chab ſeroit trompé, par des
étoient plûtôt inſpirez, par
flatter & de gagner par-là la
ce Roi; que par un Démoi
trompât d'une maniere, de l
ne puſſent pas ſe garder. O
que Dieu ne gouverne pas l
par le conſeil des Anges ni
mauvais, & que pour pouvo
les Prophetes d'Achab, il f
fuſſent eux-mêmes les auteur
prédictions. Mais je ne pui

e les deux Capitaines de cin-
te hommes & leurs ſoldats, auſſi
que ſon enlevement dans le Ciel,
naître pluſieurs queſtions, dont on
de ſoudre les principales & de
nir même quelques autres.
n auroit peut-être de la peine à
e ce qui eſt raconté du Roi de
b, 2. Rois III, 27. où il eſt dit
immola ſon fils, pour détourner
nger auquel ſa capitale étoit d'é-
prise ; ſi l'on n'en voyoit pas
xemples formels, tirez des Au-
Payens, que l'on a citez ſur cet
oit.
n parlant de *Rimmon*, Dieu des
ns, ſur 2. Rois V, 18. on a ex-
né un paſſage remarquable d'*E-
te de Byzance*, où il cite *Philon* de
os, mais mal-entendu, comme
ger, & *Bochart* l'ont dit, il y
ng-tems ; mais on y trouvera quel-
choſe de ſingulier. Sur la même
oire, il y a une longue remarque,
ccaſion de ce qu'Eliſée répondit
haman, qui lui avoit promis que
rmais il n'adoreroit plus que le
n d'Iſraël, & qu'il le prioit ſeule-
t de lui pardonner une choſe ;
que le Roi de Syrie ayant accou-
é d'adorer Rimmon, appuyé ſur
Na-

voit la conduite ? On repond q
fit ni l'un, ni l'autre & qu'il n'
de Nahaman, que ce que ce Syrie
lut bien lui promettre de ſon bo
On verra dans le Livre même
raiſons, que l'on a pour cela, &
empêcher qu'on n'abuſe de ce p
en concluant des paroles du Pro
qu'il eſt permis de faire profeſſi
croire ce que l'on ne croit pas.
haman devint une eſpece de Pr
te, qui faiſoit profeſſion de n'ac
que le Dieu d'Iſraël ; quoi que
leurs il n'obſervât pas la Loi,
qu'il ne demeuroit pas parmi les
lites.

Si l'on demande d'où vient que

de répondre que les Philiſthins
ient venir du bled d'Egypte, ou
rique, ou de quelque autre lieu;
qu'ils ne permettoient pas qu'on
ortât aux Juifs. Le peu de com-
ce, que ces derniers avoient avec
voiſins, étoit ſans doute cauſe
les voiſins ne leur faiſoient point
de leur abondance; outre que
uifs, accoûtumez à vivre de leurs
s, avoient peu d'argent pour a-
r ce qui leur manquoit.

le Chap. XVII, 6. il y a diver-
marques, ſur *le Chaboras fleuve*
Gozanitide, païs de la Meſopo-
; où l'on réfute *Bochart*, qui
oit mal à propos que *Chaboras*
une montagne, ſituée entre la
ie & l'Aſſyrie.

l'occaſion du Serpent d'airain,
il eſt parlé 2. Rois XVIII, 4. on
tre que les Babyloniens, les Phé-
ns & les Egyptiens repréſentoient
ines Divinitez, ſous la forme
ſerpent; ce qui engagea appa-
nent quelques uns d'entre les
à adorer auſſi le Serpent d'ai-
que Moïſe avoit fait autrefois,
ıe l'on gardoit en quelque lieu
c.

même Chapitre vſ. 21. Sancbe-
rib,

en Egypte. *Joſeph* s'eſt
raiſon, de ce paſſage, pou
l'Hiſtoire Sacrée ; mais il
des fables de ſa façon, ſel
tume. On fait d'autres
contre cet Hiſtorien, qui
qu'on ne peut guere ſe fier
tations.

On touche ici & ailleurs
ſant, un ſoupçon, que
l'hiſtoire de *Joſeph*, mais q
roit que l'on fît là-deſſus u
tation particuliere ; c'eſt qu
teur a fourni à quelque autr
voit mieux le Grec que lui,
teriaux de ſon Hiſtoire, & q

eulement parce qu'elles les re-
ıtoient, mais auſſi parce qu'ils
ient que ces Divinitez y étoient
ıtes d'une façon particuliere,
ne on le fait voir par des paſſa-
es Anciens, ſur 2. Rois Ch. XIX,

y a aſſez de difficulté, dans l'ex-
ion des ſignes que Dieu accorda
kias, pour lui perſuader 1. qu'il
it rien à craindre, pour ce qui
doit la famine & les Aſſyriens,
.XIX, 29. & 2. qu'il guetiroit
maladie, dont il fut attaqué
ue tems après, Chap. XX, 8, 9.
'eſt étendu particulierement ſur
ité & ſur l'importance du ſigne
tour de l'ombre ſur le Quadran
haz. On montre, contre *Saumai-*
ıu'il s'agit en effet ici d'une hor-
au Soleil, & qu'il y en avoit
. On ſe ſert, pour cela, des rai-
du P. *Petau*, & de quelques au-
que l'on y ajoûte. Du reſte, on
que tout le miracle conſiſtoit
le retour de l'ombre toute ſeule,
ce Quadran; & non d'aucun
gement, qui fût fait dans le mou-
ent du Soleil, ou plûtôt de la
e.

rs que l'on conſidere l'abſurdité
de

très-souvent idolatres, & qu
part du peuple les imitoit. C'
a fait qu'on en a recherché
sur 2. Rois XXI, 11. Outre
lité, à laquelle les uns ont
penchant que les autres
compter entre les causes de l
des anciens Israëlites, 1. l'
des promesses qui concern
vie; ce qui faisoit que les
portoient envie à leurs voi
qu'ils les voyoient dans un
florissant qu'eux; persuadé q
soit à adorer les Dieux de
parce qu'ils rendoient leurs
plus heureux, que les Ju

teurs & aux Levites, qui emportoient une partie conſiderable du revenu des Iſraëlites, comme on l'a remarqué ſur Nom. XVIII, 20. Cette matiere mériteroit d'être examinée, plus au long.

Les fréquentes rechutes des Iſraëlites dans l'idolatrie firent que même, ſous les Rois pieux, l'on étoit peu inſtruit de la Loi de Moïſe, & qu'on ne la liſoit même point; de ſorte que les exemplaires en étoient ſi rares, que les Rois eux mêmes, qui la devoient lire de ſept en ſept ans, en public, ne ſavoient ce que c'étoit, comme on le voit par l'hiſtoire de Joſias 2. Rois XXII, 8. ſur laquelle on fait pluſieurs réflexions. Ceux qui n'ont pas aſſez fait d'attention à l'hiſtoire des Juifs s'imaginent que, ſous les Rois pieux, la Loi étoit fort exactement obſervée. Cependant il eſt dit que Joſias, la huitiéme année de ſon regne & la ſeiziéme de ſa vie, rechercha avec ſoin la Religion, que Dieu avoit révelée aux Juifs; & ce ne fut néanmoins que dix ans après, qu'il trouva le livre de la Loi, & le lut avec l'étonnement d'un homme, qui ne ſavoit pas ce qu'il y avoit. On voit par là & par pluſieurs autres endroits, que

les

tement obſervées. De là
eſt dit au Chap. XXIII, 2.
puis le tems des Juges, on
célebré une Pâque avec aut
titude, que celle qui fut
même année, à laquelle o
l'exemplaire de la Loi, qu
ta à Joſias. Autrement ce
ſi bien décrite dans Moïſe
recommandée, que, ſi l'on
vé la Loi avec quelque e
on n'auroit pas regardé, c
rareté, l'obſervation ſolenn
te fête.

VII. Comme il y a be
répétitions de ce qui avoit

premiers Chapitres, du 1. Li-
Chroniques, où il y a une par-
Genéalogies, qui reſtoient alors,
ra des omiſſions & de grandes
z, dans les noms propres; dont
art ne peuvent être venues, que
ongueur du tems, ou du peu
de ceux qui avoient copié ces
logies. Il eſt vrai qu'il y a eu
s gens, qui ont eu deux noms;
y a trop de varietez ici, dont
t même qu'une partie eſt venue
eſſemblance des lettres, com-
ר & du ד, du י & du ו, du ב
כ, du ח & du ת &c. ou de ce
a eu quelque choſe d'effacé;
ouvoir douter, ſi l'on y apporl-
que attention, qu'il ne ſe ſoit
les fautes dans ces noms. Ce-
it, en cela même, on peut recon-
la fidelité de ceux, qui ont co-
Livres Sacrez, depuis que ces
z ſe ſont introduites; puis qu'ils
: copiées, comme ils les trou-
dans leurs exemplaires, ſans
endre de corriger les livres des
iques par les précedens, ou les
ens par les Chroniques. Des
lus hardis qu'eux n'auroient pas
é de le *faire*, de peur que la
é ne trouvât ici trop de varie-

que l'on ne peut pas soup-
voir été retouchée, par des g
& hardis; parce que, ſi l'o
garde, ces varietez ne ſont p
ſéquence pour le gros de l'H
de la Religion Juive. D'aill
roît encore par-là que ces
ſont pas d'un ſeul & mêm
qui n'auroit jamais laiſſé d
bles varietez dans ſon Ouv
ce qui ſemble un défaut
ter ceux, qui attaquent les
crez, par une conjecture
ment.

Je ne m'arrêterai pas
ces varietez, parce que
commence déja à devenir

l'Egypte, qui eſt *Cham*, ou *Chami*,
mme on l'a déja dit dans l'extrait
livre de Joſué, dans un paſſage, qui
voit pas été bien entendu.
Au Chap. XIX, 7. il eſt dit que les
mmonites aſſemblerent *trente deux*
lle chariots de guerre, mais comme
y a dans Samuel *trente deux mille*
mmes, & que ce nombre de Chariots
exceſſif, il y a apparence, qu'il
it lire de même en cet endroit.
Au Chap. XXI, 1. où l'hiſtoire du
nombrement, que David fit faire,
racontée, ce deſſein eſt attribué à
ennemi d'Iſraël, ou à un mauvais
nſeiller de David, & à qui les in-
êts des Iſraëlites n'étoient pas fort
ers. Cela renverſe entierement l'i-
agination de ceux, qui attribuent
même deſſein à Dieu, à cauſe
n paſſage de Samuel mal entendu.
oyez 2. Sam. XXIV, 1.
Sur 1. Chron. XXII, 14. où David
: à Salomon, que, *ſelon ſa pauvre-*
, *il avoit mis à part cent mille ta-*
s d'or & un million de talens d'ar-
t, pour bâtir le Temple, on a fait
ſieurs remarques, que l'on pourra
e dans l'Original. Cette ſomme eſt
prodigieuſe, quelle eſt de plus de
its-cents millions de livres Sterling,

ples, comme celui de Salom
il eſt encore parlé au Ch. X.
trois mille talens d'or, & de
le talens d'argent, que Da
mis à part; outre cinq mil
d'or & dix mille talens d'arg
les principaux des Iſraëlites
ſans parler des autres metaux
pierres précieuſes. Il faut d
y ait ici quelque faute, dans
bres, comme il y en a ſouv
les livres anciens; ou que
Copiſte, trop entêté de la gra
David & de Salomon, en ſ
d'en donner une grande idée
terité, ait ici augmenté les
à deſſein. Mais c'auroit été

A cauſe de cela, d'habiles gens ont cru que le *talent*, dont il eſt parlé ici, eſt un talent moindre que l'ordinaire; qui renfermoit trois mille ſicles, ou quinze cents onces Romaines; mais ils n'en rapportent aucunes preuves, & quand on dit ſimplement *un talent*, en Hebreu ככר *chicchar*, on entend toûjours la même valeur. Ce n'eſt pas au reſte que ſi quelcun peut trouver quelque choſe de meilleur, on ne ſoit très-diſpoſé à l'embraſſer.

Sur 2. Chron. III, 10. on a découvert la veritable ſignification du mot צעצעים *tſahatſahim*, qui ſignifioit cette eſpece de ſculpteurs, qui couvroient d'une lame d'or, ou d'argent une ſtatue, ou une figure de bois.

Il eſt dit au même Chap. vſ. 15. que les Colomnes de cuivre, qui étoient devant le Sanctuaire, étoient hautes de *trente cinq coudées*; aulieu qu'au 1. Livre des Rois, elles n'ont que *dix-huit coudées* de hauteur, auſſi bien que dans Jeremie. Cela a fait que l'on a cru qu'aulieu de יח qui ſignifie 18. quelque Copiſte aura mis, dans les Chroniques, לח 38; car encore que les nombres ſoient à préſent écrits tout *au long*, il ne s'enſuit pas qu'ils l'aient été autrefois. On les a pu écri-

on peut concilier les passages paroiſſent oppoſez, par une application des termes, qui eſt to on ne manque pas de le fair exemple, il eſt dit au 1. Livre d que la Mer d'Airain contenoi *mille baths*, & au 2. des Chron qu'elle en contenoit *trois mill* comme il y a ici יכיל *jachil*, q a traduit, en ſuppléant quelqu *ſi on la meſuroit*; on doit ente la, comme ſi l'Auteur Sacré dire, que ſi l'on rempliſſoit to la Mer d'Airain, pour la meſ trouvoit qu'elle contenoit tro baths; au lieu que l'Auteur du des Rois parle ſeulement d que l'on y mettoit ordinairem la remplir.

Si l'on traduiſoit ſans ri

les fit au Roi Salomon. Mais on a été obligé de ſuppléer ce qui manque & de traduire ainſi : *Churam* [que le Roi de Tyr avoit envoyé & qui étoit ſerviteur de Churam] *ſon pere les fit à Salomon.* C'eſt que deux Rois de Tyr s'étoient nommez conſécutivement Churam; & c'étoit auſſi le nom de l'Ouvrier Tyrien, qui fit les vaſes ſacrez. La répetition du mot *Churam* ſemble être la cauſe de l'omiſſion, qui s'eſt faite des mots qui ſont entre deux; ce qui a cauſé pluſieurs autres omiſſions, comme je l'ai déja dit, dans cet Extrait.

Comme il eſt dit Chap. VII, 5. que Salomon offrit, dans la dédicace du Temple, vint-deux mille bouveaux, & ſix vint-mille beliers, agneaux, ou chevreaux; les Rabbins ont feint que le feu du ciel conſuma par miracle les holocauſtes & les parties des victimes d'action de grace, que l'on offrit. Mais il vaut mieux remarquer que Salomon fit allumer du feu non ſeulement ſur l'Autel, mais auſſi dans tous le parvis, & que tous ces ſacrifices ne ſe firent pas dans un jour. Les Rabbins ont auſſi dit que la fumée des ſacrifices montoit tout droit au ciel, comme une colomne, quelque vent

ches; mais on y étoit acco
Pour en donner quelque idée
teur, on remarque que dans u
le, comme l'ancienne Rome,
avoit tous les jours des centai
buchers enflammez pour brule
davres, & encore beaucoup p
ſacrifices, les jours qui n'étoi
eſtimez malheureux; on devo
jours ſentir l'odeur de la chair
& y être importuné de la fum
des mouches, au moins en Eté.
on étoit accoûtumé à cela &
ſupportoit facilement, à cauſe
coûtume.

Il eſt dit au Chap. VIII, 18.
Roi de Tyr envoya à Salom
vaiſſeaux & des gens de mer,
faire voiles en Ophir pour

bable; ou qu'on les défît & qu'on les fit paſſer par morceaux, au travers de l'iſthme, qui eſt entre les deux mers; ou qu'on les fit gliſſer tous entiers ſur des rouleaux : ce qui ne paroît guere vraiſemblable. Mr. *Huêt* a cru que ces vaiſſeaux paſſerent par un canal, que les Egyptiens avoient fait entre les deux mers. Mais comme il y a en cela de grandes difficultez, on explique autrement le paſſage & au lieu de traduire *lui envoya*, on traduit *envoya en ſa faveur*, non de Tyr, mais d'Hetsjongeber, ſur la mer Rouge, où il fit conſtruire ſes vaiſſeaux. On donne des exemples ſemblables.

Cette flotte apportoit à Salomon *quatre cents cinquante talens d'or* comme il eſt dit à la fin du Chapitre, ou *quatre cents*, comme il eſt dit dans le 1. Livre des Rois; & ce voyage ſe faiſoit une fois en trois ans. C'eſt encore là un revenu très-conſiderable, puis que c'eſt beaucoup plus de deux millions de Livres Sterling, ſi l'on ſuppoſe que la flotte apportoit quatre cents cinquante talens d'or. Il ſemble que ce revenu doit être compris en celui de ſix-cents ſoixante-ſix talens d'or, que Salomon avoit tous les ans, comme il eſt dit Ch. IX, 13. Que ſi

lieu, auxquels il a veeu.

On verra encore ſur le Ch. 2
diverſes remarques ſur l'armée
ſoſtris, qui ſerviront à confirmer
timent de ceux qui croyent que l
de l'Ecriture eſt le *Seſoſtris d'Her*

Sur le Ch. XXII, 2. il y a un
ple remarquable d'une faute da
nombres, dont que pluſieurs
hommes ſe ſont apperçus depuis
tems; puis que pour מב *quarante*
il faut néceſſairement lire כב
deux, ſans quoi il y auroit un
nifeſte contradiction.

Je n'ajoûterai plus qu'une r
que, c'eſt que l'on trouvera ici l'o
du mot *Charchemis*, nom d'ur

ôté-là; mais ce ſont les Babyloniens, ui lui ont impoſé ce nom. 2. Chr. XXV, 20.

VIII. Quoi qu'il ſoit dit au ommencement du livre d'Eſdras, uſſi bien qu'à la fin du 2. des Chroiques, que la premiere année de Cyus, Dieu lui mit dans le cœur de onner la liberté aux Juifs de retourer en Judée & d'y rétablir leur Temle, pour accomplir la Prophetie de eremie, Chap. XXIX, 10. qui avoit rédit que la Captivité dureroit ſoiante & dix ans; on montre néanoins, après le P. *Bonjour*, que la Juée ne fut proprement rétablie que la :conde année de Darius *Hyſtaſpide*, : que c'eſt à cette année qu'il faut lacer la fin des LXX. ans, parce que yrus ne fit que donner commencement à la délivrance des Juifs.

Sur le vſ. 11. du Ch. I. d'Eſdras, on :marque qu'il faut néceſſairement, s'il y ait là quelque faute, dans les ombres; puis que la ſomme géne-le ne répond pas aux ſommes parculieres. Il vaut mieux avouër cela, ne forcer l'expreſſion Hebraïque, mme font quelques Interpretes. Il a trop d'exemples de cette eſpece de *utes dans le* Chap. II. comparé avec

nommé, en cet endroit, *Ca*
de Cyrus, du nom d'*Assuerus*
les paroles suivantes, *Smerdis*
d'*Artaxerxe*. La ressembla
pluralité des noms ont cat
l'Histoire ancienne, de gran
bres qu'on n'éclaircira jama
d'anciens monumens.

Sur le Chap. V, 5. on m
l'œuil de Dieu peut, selon l
des Orientaux, signifier ou
dence Divine, ou les Ange
nistere desquels Dieu se sert

On a remarqué sur le Ch
que les murailles du secon
étoient composées en partie
tres de bois, & en partie
comme les murs des ancien

le Chap. VI. du 1. des Chroniques. Il s'étoit gliſſé, ſans doute, bien des fautes dans les livres des Hebreux, avant le tems d'Eſdras; mais c'en eſt ici une, qui ne peut avoir été commiſe, que depuis ſon tems. On remarque que le même Eſdras eſt nommé סופר מהיר *ſopher mahir*, qui ſignifie non *un copiſte qui écrit vîte*, mais un docteur ſavant dans la Loi de Dieu, & on le montre par la Langue Ethiopique & par d'autres preuves. On doit expliquer de même cette expreſſion Pſ. XLV, 2.

Je ne m'arrêterai pas à l'explication de divers autres endroits, qu'on ne trouvera pas ailleurs. Il faut finir au plûtôt cet Article.

IX. Sur Nehemie, Ch. I, 1. on fait voir au long, par les témoignages de pluſieurs Auteurs Grecs, que les Rois de Perſe paſſoient l'hiver à Suſe & l'été à Ecbatane: & c'eſt ce qui paroît par Nehemie, qui dit qu'Artaxerxe y étoit au mois de *Chiſleu*, qui eſt un mois d'hiver, qui répondoit en partie au mois de Décembre. On fait auſſi pluſieurs remarques ſur la ville de Suſe, tirées des Auteurs Grecs & Latins, qui ont parlé des Rois de Perſe, ou de leur païs. On peut com-

que tout ce que l'on trouve d
tiquité, touchant les Lois &
tumes des Perſans & de leur
particulier, & dont le travai
très utile, pour ce Livre & p
d'Eſther. C'eſt *Barnabé Br*
lebre Juriſconſulte & Préſide
lement de Paris. Il a aſſuré
ſé la matiere, dans ſon Liv
no Perſico, & l'on n'y peu
que peu de choſe. J'y ai trè
renvoyé le Lecteur.

Au Chap. V, 13. Nehemi
près avoir tiré des Juifs uſu
promeſſe de n'exiger aucune
leurs freres, *il ſecoüa ſon ſei*
tend la partie de ſon mante
ſa tunique, qui étoit devant
mac) & *dit: ainſi Dieu ſe*

manieres, comme on le fait voir ici & ailleurs.

On a comparé avec ſoin le Ch. VII. avec le Chap. II. d'Eſdras, où il eſt parlé du même dénombrement, & l'on en a marqué ici toutes les varietez. On en conclut, avec *Louis Cappel*, *Bochart* & tous ceux qui ont eu quelque goût de la Critique, ou qui n'ont pas été entêtez de préjugez théologiques, qui ne ſont fondez ſur rien de ſolide, que les Copiſtes ſont cauſe de ces varietez. Auſſi faut-il être aveugle, pour ne le pas voir. Il vaudroit autant nier qu'il y ait des varietez de lecture, dans le Nouveau Teſtament; après avoir vû le vaſte recueuil, que Mr. *Mill* en a fait. Si l'on ne nie point ces dernieres varietez, & ſi l'on croit néanmoins, comme on a aſſurément raiſon de le croire, que l'on n'a aucun ſujet de craindre pour cela que l'autorité du Nouveau Teſtament en ſoit ébranlée; je ne vois pas pourquoi on ne raiſonneroit pas de même des varietez de lecture de l'Ancien Teſtament, ou des fautes que les copiſtes ont faites, en le tranſcrivant.

Sur le Chap. IX, 37. on remarque que la grande indulgence qu'Artaxerxes

que choſe de plus probable.

X. Si la connoiſſance des c
mes des Perſans, que l'on peu
des anciens Payens, eſt très-util
l'intelligence d'Eſdras & de Nel
on le peut dire, avec beaucoup
raiſon, à l'égard du livre d'E
qui eſt plein d'alluſions ou c
ou obſcures à ces coûtumes, c
on le verra à châque page, en f
tant ce Commentaire.

On peut bien s'aſſurer que l'
rus, ou l'*Achaſuerus* d'Eſther a
Roi de Perſe, & que ce n'a é
cun de ceux, qui ont regné
Darius, *fils d'Hyſtaſpe*, ni *Da*
même; mais il n'eſt pas facile
terminer lequel ce fut entre ſi
ceſſeurs. Auſſi les Savans ſont

été *Aſſuerus*; & celui de *Denys Petau*, qui jugeoit que ç'avoit été *Artaxerxe Longuemain*, & l'on préfere ce dernier ſentiment, pour les raiſons, que l'on rapporte.

On verra enſuite pluſieurs remarques, ſur l'étendue de l'Empire des Perſes, & ſur le nombre de ſes provinces; on compare le feſtin, qu'Aſſuerus donna à ſes peuples, aux feſtins que les grands Seigneurs Romains donnoient quelquefois au peuple Romain; on rapporte par tout ce que les Auteurs Profanes ont dit des coûtumes des Perſans, auxquelles il eſt fait alluſion, & l'on y trouve tant de rapport à ce qui en eſt dit dans ce livre, qu'on ne ſauroit douter de ſon antiquité. Quoi que l'on renvoye très-ſouvent le Lecteur à *Briſſon*, on ne laiſſe pas de rapporter toûjours quelques paſſages, des plus formels, pour expliquer le texte des Hiſtoriens Sacrez, que l'on a toûjours eu ſoin de copier dans les Auteurs mêmes. On ne renvoye à *Briſſon*, que pour en trouver encore d'autres, en cas que l'on en ait beſoin. Je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans *Briſſon* un paſſage remarquable de *Stace*, qui eſt rapporté ſur le Chap. VI, S. par où il paroît

que

pluſieurs autres, on ne ſauroi
pêcher de blâmer la hardieſſe
bition de Mardochée; qui hazar
pour ne vouloir pas ſaluer H
d'une maniere qui étoit en uſ
mi les Juifs, auſſi bien que p
Perſans; qui accepta du Roi c
neurs exceſſifs, ſans craindre l
ſie des Perſans; & qui ſe vang
cruellement des ennemis des
ſans ſe mettre en peine des ſui
cette vengeance pourroit avoi
ne voit guere de modeſtie, r
manité, ni de prudence en to
Auſſi ne faut-il pas s'imagi
Mardochée, qui n'étoit ni Pr
ni fils de Prophete, ſoit un e
à ſuivre. Son hiſtoire ſemble
été écrite, que pour faire voir

ce Livre, pour ne pas allonger un Extrait, qui n'eſt déja que trop long.

XI. Il y a à la fin deux Diſſertations, aſſez courtes. Dans l'une l'on montre que le *Grand Sanhedrin* de LXXII. hommes, que les Rabbins croyent avoir été établi par Moïſe, & avoir eu ſoin des principales affaires de la République des Hebreux, n'eſt qu'une pure chimere, par rapport aux tems, qui ont précedé l'Empire des Seleucides, & que ce Conſeil n'a été établi que depuis. C'eſt l'unique queſtion, que l'on s'eſt propoſée d'y traiter; car pour ce qui regarde les ſentimens des Rabbins, ſur ce Senat, & les queſtions incidentes, que l'on forme ſur cette matiere, on renvoye le Lecteur à *Jean Selden*, qui en a traité à fonds, dans ſon livre *de Synedriis & præfecturis juridicis veterum Hebræorum.* J'avois promis, il y a long-tems, cette Diſſertation, mais les occupations, que j'ai euës, m'ont obligé de differer juſqu'à la fin de ce Volume; où elle n'eſt pas mal placée, parce qu'il s'agit d'y montrer que pendant toute la durée de la République des Hebreux & même ſous l'Empire des Rois de Perſe, du tems d'Eſdras & de Nehemie il n'y a eu

claircir, qu'il ne ſeroit pas diffi
donner une *République des He*
aſſez differente de celles que
vuës juſqu'à préſent ; & qui
roit naître une idée bien moin
tageuſe, que celle que l'on en
munément. Mais il faudroit
pour cela du tems, que l'on
préſentement.

L'autre Diſſertation concer
Lepre, dont il eſt parlé dans
On fait voir que la Lepre, d
hommes étoient affligez, n'éto
ne eſpece de cette maladie de l
que les Grecs appelloient *Leu*
Lepre blanche. Mr. *Le Clerc*
frere, Conſeiller de la Ville &
blique de Geneve, m'a fourni
toute la matiere de cette Diſſe

XII. Je ne dirai rien des Tables Chronologiques, ni des petites Notes, que j'ai miſes à la fin. Si j'avois eu plus de tems, & ſi j'avois été moins fatigué, que je ne l'ai été, à la fin de cet Ouvrage, je m'y ſerois étendu davantage; comme j'en avois eu le deſſein, en compoſant mon Commentaire. Mais preſſé par d'autres occupations & laſſé par un travail ſi long, je n'ai pu entrer dans aucun détail. On trouvera une bonne partie de ce que j'aurois pu dire, en ceux, que j'ai citez.

Les Indices, quoi que courts en apparence, contiennent tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Commentaires & pour les choſes & pour les mots. Ce ne ſont pas des Indices du Texte; & pour trouver ce qu'il y a, dans le Texte même, il faut ſe ſervir de Concordances, ou d'autres ſemblables Livres.

J'avois eu deſſein d'ajoûter à ce Volume une Carte Géographique de la Judée; mais après avoir publié l'*Onomaſticum Sacrum* de *Bonfrerius*, j'ai changé d'avis. Quoi que je ne ſois pas toûjours du même ſentiment que lui, la difference n'eſt pas ſi grande, qu'il ſoit néceſſaire de faire une Carte exprès

au Public impatient, ce qu'un
homme lui avoit peut-être déj
qu'il lui avoit dit ſans doute
que je ne pourrois le faire. Je
donc à la tentation de publier
vrage, que j'eſperois devoir
ces perſonnes indulgentes, qu
vent indifféremment, tout ce
à éclaircir les minuties de
quité.

Mais la raiſon ne demeure p
tems la maîtreſſe, quand elle
ſe à nos interêts : l'Amour
reprend bien-tôt le deſſus, &
jette dans des illuſions d'aut
dangereuſes, que nous ne
pas nous en défier. C'eſt-là,
ſieur, la diſpoſition où je me
depuis quelque tems : les dou

nu à croire, que ma matiere étoit plus utile, que je ne l'avois penſé d'abord. Une connoiſſance exacte de la Théologie des Egyptiens pourroit ſans doute fournir de grandes lumieres, pour l'intelligence des Ecritures Saintes; & je me flatte que, dans mes réflexions ſur le Siſtre, je pourrai enchaſſer des remarques utiles, ſur le culte ſacré que rendoient les Egyptiens à leur Déeſſe Iſis : peut-être même applanirai-je, ſur la Religion de ce Peuple ſuperſtitieux, des difficultez, qui ne ſont pas encore bien éclaircies, & dont néanmoins il ſeroit néceſſaire de décider.

Quoi qu'il en ſoit, je ne veux plus demeurer inconnu dans la République des Lettres, & ſi vous approuvez les remarques que je vous envoye, dès-là je ménace le Public. J'en connois bien d'autres, qui ne ſe ſont pas fait imprimer à plus juſte titre. C'eſt pour préſentir ce Public impitoyable, qui ne juge pas d'un ouvrage, avec l'indulgence, ni par les yeux d'un Auteur toûjours prévenu pour ſes penſées, que je vous envoye un Chapitre de ma Diſſertation; & j'ai choiſi celui-ci, parce que je ne m'y rencontre pas aſſurément avec quelque autre

cuire * *Dempſterus*, *Lamius*,
3 *Hofman*, 4 *Caſalius*, 5 *Faber*, *
ſius, &c. d'un côté, & moi d
tre, qui ne m'oppoſe qu'en trei
à de ſi grands perſonnages, &
noms ſi juſtement rédoutables.

Voici en peu de mots le c
des Paragraphes, qui partagent c
pitre : §. 1. *Qui a le premier*
Siſtre un Inſtrument de Guerre
ſage des Egyptiens. §. 2. *De*
ſous qui réfutent ce ſentiment. I
re raiſon. §. 3. *Seconde raiſon*
Deux réponſes qu'on fait pour
cette ſeconde raiſon. §. 5. *Ré*
de la prémiere réponſe. §. 6.
tion de la ſeconde réponſe. Les
n'ont jamais été ornez de cl
§. 7. *Donc la ſeconde raiſon all*
homme. §. *Examen des autorite*

oppoſe à ma prémiere raiſon. Paſſage d'Iſidore. §. 9. *Pluſieurs fautes de cet Auteur, & réfutation de l'endroit cité.* §. 10. *Eclairciſſement là-deſſus.* §. 11. *Les autres endroits des Anciens éclaircis.* §. 12. *Concluſion de ce Chapitre.*

§. 1. LE premier, je crois, qui s'eſt aviſé d'attribuer le Siſtre aux Egyptiens, pour inſtrument de Guerre, c'eſt *Alexander ab Alexandro*, qui au Chap. 2. du l. 4. où il fait l'énumeration des differens moyens, dont ſe ſont ſervis les Peuples, pour animer & pour relever le courage de leurs ſoldats, nous apprend que *Siſtro Ægyptiis proficiſcendi hora ſignificatur.* Cet Auteur par une précipitation, qui ne lui eſt que trop ordinaire, s'eſt rendu ſans doute reſponſable des fautes de ceux, qui en cela l'ont crû trop légerement ſur ſa parole. Les plus ſavans hommes ne ſont pas toûjours en garde contre de pareilles ſurpriſes, & ils ne deſcendent pas volontiers de l'examen de choſes graves & ſerieuſes, pour détailler des faits de peu d'importance.

§. 2. DEUX raiſons me ſemblent prouver invinciblement que le Siſtre n'a jamais été un inſtrument de Guer-

de Sicile, qui dans ce qui reg
Egyptiens, entrent assez dans
ticulier de leurs usages & de leu
tumes, n'auroient pas négli
truire ceux pour qui il a écrit
Histoire, d'une particularité,
voit leur paroître d'autant p
marquable, qu'elle étoit pla
liere & plus extraordinaire.
d'ailleurs *Clement Alexandrin*
dans un endroit de ses Ou
passe en revuë les differens Inst
de Guerre à l'usage des Ancie
apprend que les Egyptiens se se
du Tambour : Χρῶνται γὰρ αὐ
λίσιν αὐτῶν Τυφῶνι μὲν τῷ σάλαι
Ἀφροδίτῃ τυμπάνῳ, & *Dion*,
passage que nous employero
leur attribuë à ce même peup

§. 3. CERTAINEMENT, & c'eſt ma ſeconde raiſon, il paroîtroit bien étrange que les Egyptiens, pour donner le ſignal à leurs ſoldats, euſſent choiſi le Siſtre, qu'eux mêmes avoient conſacré à des uſages plus humains & plus pieux; & dont la forme ne laiſſe pas la liberté de croire, qu'on ait jamais pû s'en ſervir, dans de pareilles occaſions. Rappellons nous la deſcription qu'en fait * *Apulée. Æreum crepitaculum, cujus per anguſtam laminam in modum balthei recurvatam, trajectæ mediæ paucæ virgulæ, criſpante brachio tergeminos ictus, reddunt argutum ſonum.* Trois ou tout au plus quatre baguettes d'airain, qui ſe meuvent & qui joüent librement dans des trous de pareille matiere, peuvent-elles former un bruit aſſez fort, pour ſe faire diſtinguer dans le tumulte & le fracas d'une armée nombreuſe? A peine un ſoldat auroit-il pu ſe faire entendre de ſon voiſin; & dans ce cas-là la moitié des troupes Egyptiennes devoit ſans doute être armée de Siſtres, pour donner le ſignal au reſte.

§. 4. *Begerus* a paru ſentir le ridicule de cette opinion; mais après

* *Lib. XI. Metamorph.*

rum, inquit, ARCHÆOPH
tamen nec parvitas, nec virgula
rem ſonitum videantur inferre.
Bellica, reſpondit DULOD:
jora fuiſſe facile mihi perſuade
propterea que de ſonitu obſervana
quod Pſeudo-Cornutus, ſi Ho
fides, ad illud Perſii Satira V. v
Cum Siſtro luſca Sacerdos. „S
„ *inquit*, Sacerdotes Iſidis p
„ Forma ejus ovalis & manu
„ circa oras tintinnabula per
„ habens. *Ut ut hæc ſint, re*
DULOD: in Siſtro tamen tinti
la hactenus obſervata non ſunt.

§. 5. *Begerus* oppoſe ici deu
chantes raiſons à une objectio
table, qu'il s'étoit faite. Dans
miere réponſe, il ſuppoſe que

Cabinet du Roi de Pruſſe. Paſſons lui cette conjecture peu fondée ; du moins ſera-t-on obligé de convenir qu'à quelque excès de grandeur, qu'on eût porté cet inſtrument, le ſon ne pouvoit jamais en être bien fort ; & que d'ailleurs les Siſtres, pour pouvoir être tranſportez & mus avec facilité, ne devoient pas être d'un grand volume, compoſez, comme ils l'étoient, d'une matiere peſante, je veux dire, de cuivre.

§. 6. La ſeconde raiſon de *Begerus* n'eſt pas meilleure, il ne me ſera pas mal-aiſé de vous en convaincre. Le paſſage du *Pſeudo-Cornutus*, dans toutes les éditions que nous avons de cet Auteur, & même dans celle de *Pithœus*, aux ſoins de qui nous devons la découverte de ce Scholiaſte ; ne fait aucune mention des clochettes prétenduës, que *Begerus* veut trouver attachées au Siſtre. On n'y trouve que les paroles ſuivantes ſur l'endroit de Perſe, *cum Siſtro Luſca Sacerdos.* „ Siſtrum *Sacerdotes Iſidis portant.* „ Luſca *autem ideo, quod nobiles de-* „ *formes, cum maritum non invenerint,* „ *ad miniſteria Deorum ſe conferant.* Il eſt vrai que dans * *Demſterus*, &

* *Ad Roſin. lib.* 2. *c. ult.*

D'abord, Monſieur, il n'eſt pas
turel de croire que le *Pſeudo-Cor*
tus, après avoir dit quelque choſe
Siſtre, eût interpoſé ſa remarque
le mot *Luſca*; pour reprendre enſu
ſans aucune connexion, ce qu'il av
commencé de dire ſur le Siſtre
me. Mais il faut découvrir la ver
ble cauſe de cette addition inopin
Dempſterus, aprés avoir cité le paſ
du Scholiaſte, tel qu'il ſe trouve d
les éditions, ajoute de ſon chef : *
ma ejus ovalis &c. Et il cite imm
diatement pour garand de cette ve
Turnebe, qui en effet, ſans alleg
le *Pſeudo-Cornutus*, donne du Si
la même deſcription, qu'on attri
injuſtement à ce Scholiaſte, & p
que dans les mêmes termes. + S

cet inſtrument telle qu'il l'avoit empruntée de *Turnebe*; mais l'Imprimeur peu exact a negligé, dans cette occaſion, l'utile varieté de caractéres, qui ſert à diſtinguer le texte, des autoritez alleguées; & par ce moyen il a confondu les paroles de *Dempſterus* avec celles du Scholiaſte, & il eſt cauſe, que la faute, où ſont tombez *Turnebe*, & *Dempſterus* après lui, on l'attribuë au *Pſeudo-Cornutus*, qui ſans doute n'en eſt pas coupable. Pour bien entendre ce que je viens de dire, il ne faut qu'avoir l'ouvrage même de *Dempſterus* ſous les yeux.

Après avoir fait une découverte de cette importance, ſi j'étois de l'humeur de quelques uns de mes confreres, les perſcrutateurs des tems reculez, ne pourrois-je pas m'accorder liberalement les loüanges, qui me ſont duës; me regarder comme un homme plus éclairé que les autres, *hominem naſutiorem*; & me croire comme inſpiré d'une Deité favorable, qui ſeconde peut-être les efforts qu'on fait, pour rapeller les ſavantes *vetilles* de l'Antiquité?

Mais quand bien même le Scholiaſte de *Perſe* auroit dit ce qu'on lui fait dire, je ne l'en croirois pas aiſé-

cé ſur cet inſtrument, a é
par quelque paſſage mal en
que n'ayant pas devant les
gures du Siſtre, que nous
& qui nous éclairciſſent,
de ſes baguettes mouvantes
ſtitué des ſonnettes de ſa f
été porté à cela, par les en
Anciens, où ils donnent a
Epithetes de [1] *reſonabile*, d
num; & nomment le ſon qu
[3] *argutum tinnitum*, & la
mouvoir cet inſtrument [4] *p*

1 *Ovid. Metam. l. 9. fab. 1*
Crepuit reſonabile Siſtrum.
2 *Pap. Statius lib. 3. Silv. 2*
Excipe multiſono puppem
Siſtro.

toutes choſes que *Turnebe* a cru appartenir à des ſonnettes, quoi qu'il ſoit aiſé de les expliquer, par le ſon & le mouvement de ces baguettes, qui faiſoient la principale partie du Siſtre.

Cette opinion donc eſt très-mal fondée; je crois l'avoir démontré, puiſque j'ai découvert la cauſe de l'erreur des Modernes, que j'ai éclairci le paſſage du *Pſeudo-Cornutus*, & qu'enfin j'ai prouvé le ſilence des Anciens à cet égard. Cependant *Turnebe* n'a pas été le ſeul de ce ſentiment, & ſans compter quelques *demi-ſavans, deſquels l'autorité ne ſe peſe pas, le fameux *Bochart* lui-même eſt tombé dans l'erreur ſur ce ſujet. Le Chap. XVIII. d'Eſaïe commence ainſi *Væ terræ* צלצל כנפים, & par ces deux derniers mots, ſuivant *Bochart*, il faut entendre, † *Cymbalum orarum, hoc eſt, Siſtrum, quod fuit ovali forma cum certis oris ſur marginibus, ex quibus appenſa tintinnabula argutum ſtrepitum concuſſu edebant.* Je ne m'arrêterai pas ici, à refuter cette explica-

 tion,

* *Barth. Merula. ad Ovid. l.* 3. *de arte Am. vſ.* 635. *& Kipping. Antiq. Roman. lib.* 1. *cap.* 5. *n.* 2. *&c.* † *Phaleg. lib.* 4. *cap.* 2.

viens de dire, que n'y ayant
de ſonnettes attachées au Si
cet inſtrument n'étant pas
d'ailleurs à former un ſon bi
on ne peut, ſans de grandes
tez, préſumer, que les E
l'ayent employé dans la Guer
j'ai déja ſoûtenu, dans le c
cement de ce Chapitre, que
Anciens, on ne trouvoit auc
ge exprès ſur ce ſujet, & que
dernes ne déduiſoient leur c
que par conſéquence. Il ne r
plus, pour prouver entierem
ſentiment, qu'à examiner les
endroits des Anciens, qui o
lieu à l'erreur, par le mauv
qu'on en a fait. C'eſt-là, je cro
s'appelle raiſonner en forme

en croyons *Braulion de Sarragoſſe*, a compris dans ſes Origines, tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir, dans les Arts & dans les Sciences. Il eſt vrai que tout le monde n'en juge pas ſi avantageuſement, & qu'il ſe trouve des [1] Cenſeurs aſſez hardis, pour prétendre que, dans cet Ouvrage, on trouve grand nombre d'Etymologies ridicules & de fautes groſſieres. Quoi qu'il en ſoit, cet Auteur, qui ne prouve rien pour les Egyptiens, prétend que parmi les Amazones le Siſtre étoit un inſtrument de Guerre. [2] *Apud Amazonas autem non tubâ, ſicut à Regibus, ſed à Regina Siſtro vocabatur fœminarum exercitus*; & dans un autre endroit, *Siſtrum ab inventrice vocatum. Iſis enim Ægyptiorum Regina id genus inveniſſe probatur. Inde & hoc mulieres percutiunt, quia inventrix ejus eſt mulier. Unde & apud Amazonas Siſtro ad bellum fœminarum exercitus vocabatur.*

§. 9. *Iſidore*, dans ce dernier paſſage, a raſſemblé bien des fautes en peu de mots, & il eſt aiſé de s'apperce-

1 *Cl. Verderius. Cenſura in Auctor. p.* 26. *& P. Merula t* 2. *Coſmogr l.* 3. *c.* 34.
2 *Origin. lib.* 18. *cap.* 4. 3 *Orig. lib.* 2. *cap.* 21.

ne rencontra pas plus heure
quand il fit venir *laquais* d
ni cet autre Savant, qui trou
rigine d'*Alfana* dans *Equus*
par-là donna lieu à la jolie
me du *Chevalier de Cailly :*

Alfana *vient d'*equus *ſans d*
Mais il faut avouër auſſi
Qu'en venant de là juſqu'ici
Il a bien changé ſur la route

Je ne m'arrête pas à prou
ὕππος ſe dit en Grec ἵππος
perſonne ne doute ſur ce ſuj

Après cette rare découv
nous apprend encore, que n
vons à la Déeſſe Iſis l'inve
Siſtre; c'eſt-là une particul
n'eſt averée par perſonne, d
elle étoit veritable, n'auroit

Mais que prétend *Iſidore*, dans ce qui ſuit : *Inde & hoc mulieres percutiunt* ? Croit-il qu'il ne fût permis qu'aux femmes de ſe ſervir de cet inſtrument, ou du moins qu'il leur fût plus ordinaire de s'en ſervir, qu'aux hommes? Ces deux ſentimens ſont également ridicules : Iſis avoit pour Sacrificateurs des Hommes, & le Siſtre étoit autant leur parure ordinaire, que la robe de lin qu'ils portoient, d'où vient que *Martial* * les appelle *Siſtrata turba.*

Après tant de fautes raſſemblées, dans un ſeul paſſage, peut-on raiſonnablement, ſur la parole de cet Auteur, croire, que parmi les Amazones le Siſtre étoit un inſtrument de Guerre ; & le ſilence univerſel des Anciens ne refute-t-il pas aſſez une opinion ſi mal établie?

§. 10. *Iſidore* néanmoins ne peut pas vrai-ſemblablement avoir inventé, tout ce qu'il nous débite ici. Je croirois bien que l'étymologie, qui fait venir *Siſtrum d'Iſis*, eſt de lui, & que pour confirmer cette découverte il a avancé de ſon chef qu'Iſis avoit la premiere inventé cet inſtrument : mais il n'eſt pas naturel d'attribuer à la fertilité

* *Epigr. lib.* 12. *ep.* 29.

heureuſe découverte, ſera-t-
glorieux pour moi. J'aime
réuſſir dans cette entrepriſe, q
compoſé l'Ode 3. du IV. liv
race, & par conſéquent, ſi on
cie cette belle Ode au goût du
Scaliger, je préfere dans cette c
au Royaume d'Arragon, le pl
voir rencontré le véritable ſe
dore.

Je crois donc que nôtre
confond ici le Siſtre avec le C
des Anciens; bevûe, où ſont
de nos jours des Savans du
ordre, leſquels je réfute dans
pitre particulier de mon C
Voici ſur quoi je fonde ma c
re. *Martianus Capella** nous
que les Amazones *ad calan*
... On peut-on ent

paſſage de *Virgile* établit ſolidement mon explication.

Copa Syriſca caput Grajâ redimita mitellâ,
Criſpum ſub crotalo docta movere latus;
Ebria, famoſâ ſaltat laſciva tabernâ,
Ad crotalum raucos excutiens calamos.

Vous voyez, Monſieur, le même mot *Calamos*, employé pour déſigner le *Crotalum*. Or ſi dans le paſſage de *Martianus Capella*, il faut entendre le *Crotalum*, je crois pouvoir ſoupçonner qu'*Iſidore*, trompé par la reſſemblance qu'on trouve dans ce que les Anciens ont écrit de cet inſtrument & du Siſtre, a confondu l'un avec l'autre, & que ce qu'il avoit lu du *crotalum*, il l'a attribué imprudemment au Siſtre. J'entre d'autant plus volontiers dans cette penſée, que ce qu'*Iſidore* avance très-fauſſement du Siſtre, *hoc mulieres percutiunt*, eſt très-veritable du *Crotalum*: † τὰ δὲ κρόταλα ταῖς Παρθένοις ἐν παιδιᾷ, &c.

C'eſt une pure conjecture, direz-vous: il eſt vrai, Monſieur, c'eſt un enfant perdu que je hazarde, ſur qui vous

* *Copa. vſ.* 4. † *Scholiaſt. ad Amboli. eod. loco.*

lage [illegible]

§. II. MAIS il ſe préſente foule de paſſages, auxquels il pondre. Heureuſement ils ſe blent, qui réfute l'un réfute l'a il ne ſera pas malaiſé de les *Virgile*, à l'occaſion du combat donné entre Antoine & Angu de Cleopatre : *

Regina in mediis patrio vocat Siſtro.

Manilius au ſujet du même & de la flotte d'Antoine, p ſi: †

Fœmineum ſortita jugum cu pependit,
Atque ipſa Iſiaco certarun Siſtro.

[illegible] auſſi de Cleop

Lucain dit encore de la même: *

Terruit illa ſuo, ſi fas, Capitolia Siſtro.

& *Sidonius Apollinaris*: †

Cum patrio Cleopatra ferox circumdata Siſtro.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, qu'à la ſimple lecture de ces paſſages, vous aurez de la peine à croire que ce ſoit-là tout le fondement de l'opinion générale, qui accorde liberalement au Siſtre le privilege d'être inſtrument de guerre Egyptien: mais vous reviendrez aiſément de vôtre ſurpriſe, ſi vous faites attention, que bien des Gens, dans l'étude des belles lettres, ne marchent pas: ils courent, ils ſe precipitent. Eh! le moyen ſans celà de lire, dans une langue étrangere, deux ou trois mille Auteurs, ſoûtenus d'un armée de gros commentaires; d'où il faut encore compiler curieuſement des lieux communs; & quels lieux communs!

Les endroits que nous venons d'indiquer parlent tous de ce qui ſe paſſa près

* *Lib.* 10. *vſ.* 63. † *Panegyr. Jul. Val. Majoriano vſ.* 457.

le meler avec celle des
αὐτῶν, dit-il, ἀναχθέντων τ
πίγλος, &c.

En ſecond lieu, nos Poë
lent point des Egyptiens en
ils ne placent le Siſtre, qu
mains ſeulement de la Rein
tre: car l'Epithete de *patriu*
ployent ici *Virgile* & *Sidon*
naris, ne fait viſiblement
qu'à l'origine de cet inſtrun
ſans doute a été inventé en

Enfin en apportant un pe
tion, on s'apperçoit aiſéme
n'eſt ici qu'une raillerie fine
nité exceſſive de Cleopatre;
raillerie, bien loin de fa
ſentiment ordinaire, peut en
ſorte ſervir à le combattre.

Reine ambitieuſe, de qui l'orgueuil ſe portoit aux dernieres extremitez, non contente de recevoir de ſes Peuples les hommages dus aux Souverains qui les gouvernoient, exigea encore d'eux les honneurs divins, qu'ils eurent la lâcheté de lui rendre. Elle ſe faiſoit nommer *nouvelle Lune*, ou *nouvelle Iſis:* de même qu'Antoine, à ſa perſuaſion, avoit pris les titres pompeux d'*Oſiris* & de *Bacchus*. *Dion* * nous apprend cette particularité, dans la Harangue qu'il fait faire par Auguſte aux ſoldats Romains, dans le tems qu'ils alloient combattre Antoine, & décider par-là de l'Empire du Monde. *Plutarque* porte encore les choſes plus loin, & il dit que Cleopatre, ſous le nom & avec les acoutremens d'Iſis, donnoit en public des réponſes au peuple, qui peut-être l'écoutoit par ſottiſe, ou qui du moins par une flatterie rempante faiſoit ſemblant de l'écouter: † Κλεοπάτρα μὲν γὰρ τότε καὶ τὸν ἄλλον χρόνον εἰς πλῆθος ἐξιοῦσα πολλὰ ἐνίεσαν ἱερὸν Ἴσιδος ἐλάμβανε καὶ νέα Ἶσις ἐχρημάτιζε. C'eſt par-là, qu'il faut expliquer le revers d'une Medaille ‡ d'Antoine, où ſe voit la tête de

* *L.* 50. † *In Antonio. p.* 941. ‡ *V. Vaillant num. Imperat. t.* 1. *p.* 18.

ſtrument qui, parmi les Egy
étoit conſacré à cette même
Iſis, de qui Cleopatre uſurpoi
ment le titre & même la paru
vius favoriſe entierement moi
ment, & je m'étonne qu'ici l
tiquaires ſe ſoient départis mal
pos du reſpect ſouvent aveugl
ont pour les Scholiaſtes. *Cleop
bi tantum aſſumſerat*, dit Ser
ut ſe Iſim vellet videri; *ideò*,
*probrium Alexandrini exercitû
claſſico Siſtrum poſuit.*

§. 12. APRÈS cette diſcuſſi
crois pouvoir aſſurer,. que le
ritez citées, par les Antiquair
prouvent pas l'uſage du Siſtre
Guerre; & comme d'ailleurs
trouve dans les Anciens rie

pouvoir conclurre, que puiſqu'au rapport de * *Plutarque* les moindres parties de cet inſtrument avoient un ſens myſtérieux & Philoſophique, qui ſe raportoit au culte rendu par les Egyptiens à la Déeſſe Iſis; nous devons croire qu'on ne s'en eſt ſervi que dans les occaſions, pour leſquelles il avoit été inventé.

Voilà, Monſieur, ce que j'avois à dire ſur une matiere, qui, ſi elle n'a d'autres avantages, aura du moins celui de la nouveauté. Je m'abandonne entierement à vôtre jugement là-deſſus, perſuadé que vôtre goût me ſera un garand fidele de celui du Public. Peut-être accorderez-vous à cet échantillon une place dans vôtre Bibliotheque Choiſie, & lui permettrez-vous de partager un terrain, qu'occupent ordinairement des matieres mieux choiſies & mieux traitées. Peut-être auſſi n'en jugerez vous pas ſi favorablement, & dans ce cas là je vous promets de ſuivre en homme deſintereſſé vos avis les plus rigoureux: duſſiez-vous, pour me ſervir d'une penſée de l'ingenieux *Sarazin*, me conſeiller de faire de mon Ouvrage, *ce que les Grecs firent de Troye.*

Je ſuis &c.

A R-

* *De Iſide & Oſiride.*

L'AUTEUR du Livre de la C
ſolation de la Philoſophie eſt ſ
lebre, qu'il n'y a perſonne qui n
connoiſſe, au moins en quelque ſ
Il y a peu de gens de Lettres, qui n'
lû en tout, ou en partie, ce L
qui a attiré avec raiſon de très-gr
éloges à celui qui l'a compoſé.
y a-t-il eu pluſieurs Savans hom
qui ont tâché de faire connoître
Public la perſonne de *Boëce* ; et
bliant ce qu'ils en avoient pu ra
ſer, dans ſes propres Ecrits, ou
ceux des Auteurs contemporain
qui ont vêcu depuis. Pour ne pa
ler de l'Abbé *Tritheme*, qui

en parle auſſi, dans ſon Hiſtoire des Poëtes, en peu de mots; mais *Pierre Bertius* en a fait une très-longue, dans une Préface, au devant d'une édition de *la Conſolation* qu'il publia à Leide. Le Cardinal *Baronius* & ſon Abreviateur *De Sponde* ont auſſi dit diverſes choſes, concernant cette même vie, dans leurs Annales; où ils ont ſuivi *Rota*, avec trop de confiance dans ſon habileté & dans ſa bonne foi. Les Interpretes du Livre de *la Conſolation*, & en particulier *René Vallin* ont parlé de la perſonne de *Boëce*, en pluſieurs endroits de leurs Remarques. D'autres encore, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer, & qui ont ſouvent copié *Baronius*, ſans examen, ont fait l'hiſtoire de *Boëce*. Mais outre que la plûpart de ces Auteurs n'ont fait que copier ceux, qui les avoient précedez; on a fait, depuis leur tems, des découvertes, dans l'hiſtoire & dans la Chronologie, qui ont fait remarquer des fautes conſiderables dans leurs travaux. Si je voulois faire ici, comme l'Auteur du *Dictionaire Critique & Hiſtorique*, je pourrois compter un grand nombre de fautes aſſez lourdes, dans les Auteurs que j'ai nommez, & que les derniers ont

ſes. On me pardonnera pe
cauſe de cela, plus facilem
que je pourrois commettre
me.

Je donnerai donc ici, en
mots, la vie de *Boëce*, & je
rai enſuite ſes Ouvrages, ſi
réter beaucoup ſur aucun,
ſur la *Conſolation de la Ph*
qui a été ſon Chef d'Oeuvre
contient des matieres, qui
que l'on y faſſe réflexion. L
Vies, que j'ai données il y
tems, dans la *Bibliotheque U*
le & dans celle-ci, ont été
du Public, d'une maniere, q
courage à en donner quelque
ſelon que je le pourrai faire c
dément. Ces ſortes de pieces

ANICIUS MANLIUS TORQUATUS SEVERINUS BOETIUS, ou *BOETHIUS, a été l'un des plus illuſtres Citoyens Romains, qui aient vécu au commencement du VI. ſiecle. Les noms des familles anciennes, qu'il portoit, ſelon l'uſage de ce tems-là, le font voir clairement. Les Faſtes Conſulaires du V. ſiecle ſont pleins de gens de la famille † *Anicienne*, & *Zozime* témoigne, dans ſon Liv. VI. que c'étoit la plus riche de Rome, en ce tems-là. Mais BOECE s'eſt rendu infiniment plus illuſtre, par ſon ſavoir, & par ſes Ecrits; qu'il ne pouvoit l'être, par ſa famille & par ſes biens. Le livre de *Diſciplina Scholarium* a fait dire au Cardinal *Baronius*, qu'il avoit été dix-huit ans à Athenes, pour y étudier; mais ce livre eſt ſi impertinent & ſi barbare, qu'il n'en faut pas beaucoup lire, pour voir qu'il n'eſt nullement de *Boëce*. Il ſemble au contraire que *Boëce* n'avoit jamais été à Athenes, comme on le verra dans la ſuite. Auſſi le P. *Labbe*

* *Si ce nom vient du Grec* βοηθὸς, adjutor, *il le faut écrire ainſi, mais on le trouve ſans aſpiration, dans les Inſcriptions & dans les MSS.* † *Voyez* Vallin, *ſur le titre de* la Conſolation.

ſur l'autorité de cet impoſteur.

Mais il eſt certain que *Boëce* très-ſavant en Grec & en Lati qu'il paſſoit pour le premier ho de ſon tems, en Italie. On n pas l'année de ſa naiſſance, ma conjecture, par la ſuite de ſa qu'il devoit être né ſur la fin d ſiecle. Il fleuriſſoit principale ſous le regne de *Theodoric*, Roi Goths, qui ne fut maître de l'It que l'an CCCC XCIII. après la d'*Odoacre* Roi des Herules. Dan tems-là, les dignitez de Rome étc plûtôt de beaux titres, que des cha réelles, qui donnaſſent beaucoup c cupation. Les Rois Ro

par les inſcriptions de ſes Livres. *On ſait que c'étoit un titre d'honneur & non une charge; ce qui me fait croire que c'eſt mal à propos que, dans les Editions de ſes Oeuvres, il eſt nommé *Patricius ordinarius*. Ce dernier mot ſe doit plûtôt rapporter à celui de *Conſul*.

Il ſe maria à une Dame nommée †*Helpis*, qui avoit beaucoup de connoiſſance des Belles-Lettres & qui faiſoit des vers. On lui attribue quelques Hymnes, que l'on chante encore, dans l'Egliſe Romaine. Cette Dame étant morte, il épouſa *Ruſticiane*, ‡ fille de *Quintus Aurelius Symmaque*, qui fut Conſul l'an CCCCLXXXV. dont il eut deux fils, qui parvinrent auſſi à la dignité Conſulaire. J'en parlerai dans la ſuite.

Boëce fut, comme l'on croit, fils de *Flavius Boëce*, Conſul, l'an CCCC LXXXVII. & cela ſans Collegue. *Boëce* le fils avoit entrepris en ſa jeuneſſe de traduire & d'expliquer en Latin toutes les Oeuvres d'*Ariſtote*, qu'il

* *Voyez* Godefroy *ſur le Tit. VI. du Liv. VI. du Code Theodoſien.* †*Je dis ceci après* Lil. Greg. Giraldus, *ſans être aſſuré de la verité du fait.* ‡ *Procop. Hiſt. Goth. Lib. III.*

una oratione perſcribam; ut ſ
Logicæ artis ſubtilitate, & e
lis gravitate peritiæ & ex N
acumine veritatis ab Ariſtotele
tum eſt, id omne ordinatum
ram, atque id quodam lumine
tationis illuſtrem. Il étoit o
traduire & à commenter le tr
riſtote ſur les Categories, lo
fut fait Conſul; comme il le
gne lui même, dans une petit
ce, qui eſt à la tête du Livre
fut en DX. *Boëce* étoit encore
* comme il le remarque lui
En effet ce travail quadre mie
jeune homme, qu'à un homm
ſem

le Martien Rota, dans la vie de *Boëce*, *Baronius* & d'autres encore, qui les ont copiez ſans examen, & qui ont cru que *Boëce* eut pour fils les deux Conſuls de l'an D. qui ſe nommoient *Patricius* & *Hypatius*, & qu'il fit alors entre eux deux une harangue, en l'honneur de *Theodoric*. Il eſt vrai que *Theodoric* fut cette année à Rome, comme la Chronique de *Caſſiodore* le témoigne; mais il eſt faux que les Conſuls de cette année-là aient été les fils de *Boëce*, & le reſte ne quadre point à ces Conſuls. „ C'eſt une trop gran-
„ grande bevuë, dit * un habile homme, de l'auteur de la vie de *Boëce*;
„ (il entend *Rota*) car outre qu'on
„ devoit ſe ſouvenir que ces Conſuls
„ étoient Grecs & Orientaux, & qu'ils
„ n'appartenoient point à la famille
„ de *Boëce*; on pouvoit s'en aſſurer
„ par ſes paroles (*Conſ. Liv. II. Pr.*
„ 3 & 5.) où il témoigne que ſes fils
„ étoient encore enfans, lors qu'il
„ écrivoit ſa Conſolation. Il n'auroit
„ pas pu parler ainſi, s'il y avoit eu
„ plus de vint ans, que ſes fils avoient
„ été Conſuls. Les fils de *Boëce* fu-
„ rent *Symmaque* & *Boëce*, à l'un

* Jac. Sirmondus *ad* Ennodium Ticinenſem *Lib.* VIII. *Ep.* 1.

montré que les Conſuls de
étoient tous deux d'Orient, &
patius étoit fils de *Secundin*
ſœur de l'Empereur *Anaſtaſe*
tricius Phrygien. Si l'on y a
ſé, on n'auroit jamais ſoupç
continué à dire, comme
quelques Savans, que les de
ſuls de cette année-là étoien
Boëce.

D'ailleurs il ne pouvoit
des enfans Conſuls, puis qu
voit pas encore été lui même
étoit encore fort jeune, lors
vint à cet honneur.

Dans les MSS. comme
témoigne, il eſt nommé au
ſes Livres, *Exconſul ordin.*
qui marque qu'il n'avoit pa

qu'il avoit été d'abord nommé & mis en poſſeſſion du Conſulat.

Dans ces mêmes MSS. il eſt nommé *Exmagiſter Officiorum*, qui étoit un emploi de conſéquence. * Celui qui en étoit revêtu avoit droit de commander à quantité d'Officiers du Prince & de juger de ce qui arrivoit parmi eux. *Theodoric* donna cet Emploi à *Boëce*, mais il lui joignit un Officier du Palais, nommé *Decoratus*, qui étoit du nombre de ceux, que l'on nommoit *Adjutores*. Il aſſiſtoit le Maître des Offices, & il faiſoit même ſes fonctions, dans ſon abſence. Ce *Decoratus* étoit un mal-honête homme & un délateur; † de ſorte que *Boëce* ne put jamais ſe réſoudre à le regarder comme ſon Collegue, quelque peril qu'il y eût à le mépriſer.

Si l'on en croit ‡ *Boëce*, il n'avoit voulu entrer dans les Charges, que pour ne pas laiſſer, ſelon l'avertiſſement de *Platon*, la conduite des Villes entre les mains des mauvais citoyens. Il avoit voulu mettre en œuvre, dans l'adminiſtration des affaires publiques, ce qu'il avoit appris en

I 5 par-

* *Voyez* Godefroy *ſur la Loi 4. du Tit. IV. du XVI. Liv. du C. T.* † *Conſol. Lib. III. pr. 4.* ‡ *Ib. Lib. I. pr. 4.*

particulier des Philoſophes, & il n'avoit eu des Charges, que conformément aux ſouhaits que tous les honêtes gens avoient faits, pour lui. Il ne s'accorda jamais avec les méchans, & il ne ſe mit pas en peine d'offenſer des perſonnes puiſſantes, en ſuivant les mouvement de ſa conſcience & en défendant ceux, qui avoient droit. Il s'oppoſa pluſieurs fois à *Conigaſte*, Officier Goth de *Théodoric*, lors qu'il voulut ſe rendre maître du bien de ceux, qui ne pouvoient pas lui réſiſter. Il empêcha *Triguilla*, autre Officier Goth, de pouvoir executer les injuſtices, qu'il vouloit faire. Il défendit les malheureux contre les violences des Barbares, & jamais on ne put l'engager à faire tort à quelcun. Il témoignoit autant de douleur, que ceux-là mêmes qui ſouffroient, lors qu'il voyoit ruiner les provinciaux; ſoit par les pilleries des Particuliers, ſoit par les impôts publics.

Dans le tems d'une grande diſette, il arriva que l'on ordonna à la Campanie de fournir une quantité conſiderable de bled, à un certain prix, ce qui l'auroit entierement ruinée. *Boëce entreprit* la défenſe de cette Province, contre le Préfet du Prétoire, en la pré-

préſence de *Théodoric*, qui voulut prendre connoiſſance de cette affaire, & obtint qu'on n'exigeroit pas cela de la Campanie. Il arracha *Paulin*, qui avoit été Conſul, de la gueule *des chiens du Palais* (c'eſt ainſi qu'il parle) dont l'ambition dévoroit ſes biens en eſperance. Il s'expoſa à la haine du délateur *Cyprien*, pour empêcher qu'*Albin*, qui avoit été Conſul, ne fût puni ſur des préjugez.

Il ſemble que cette conduite attira à *Boëce* l'eſtime génerale. Il eſt au moins certain que cela dût être, s'il étoit reſté quelque ſentiment de vertu en Italie. Pour ſon érudition, elle étoit généralement loüée de tout le monde, comme on le voit par quelques Lettres remarquables de ce tems-là. On a encore une Lettre, qui lui fut écrite, par ordre de *Théodoric*, qui eſt la XLV. du Livre I. de *Caſſiodore*, où ce Prince lui demande un Quadran, & une Horloge à eau, ou une Clepſydre, pour envoyer au Roi des Bourguignons, qui les lui avoit demandez. Il s'adreſſe à *Boëce*, comme au plus ſavant homme de ſon tems, & qui pouvoit le mieux executer de ſemblables choſes. *Caſſiodore* qui eſt, comme l'on ſait, auteur de cette Let-

„ manteau, que vous avez
„ nir la ſcience des Grecs
„ ce Romaine : *Sic enim At*
ſcholas longè poſitus introiſti
torum choris miſcuiſti togam
eorum dogmata doctrinam
Romanam. Il ſemble que
longè poſitus marquent aſſ
ment, qu'il n'avoit jamais
nes ; ce qui détruit la fable
Auteur du livre *de Diſcipli*
rium, qui l'y fait étudier di
Si cela étoit, il n'auroit p
Conſul extrémement jeune
ſeulement qu'il eût eu qu
avant que d'aller à Athenes

Quoi qu'il en ſoit, *Boëce*
tre ſon ſavoir en Grec, en
en Latin quantité de livres
cette Langue ; comme on

„ le maniere on apprend la Philo-
„ ſophie pratique, ſelon la diviſion
„ que l'on en fait. Vous avez fait paſ-
„ ſer aux Sénateurs Romains tout ce
„ que les Atheniens avoient produit
„ de ſingulier. Par le moyen de vos
„ verſions, on lit en Italie *Pythagore*
„ le Muſicien, & *Ptolomée* l'Aſtro-
„ nome. *Nicomaque* l'Arithmeticien
„ & *Euclide* le Géometre ſe font en-
„ tendre aux Latins. *Platon* le Théo-
„ logien & *Ariſtote* le Logicien diſ-
„ courent en Langue Romaine. Vous
„ avez rendu aux Siciliens *Archimede*,
„ le docteur des Méchaniques, en
„ Latin. Toutes les Sciences & tous
„ les Arts, que la Grece éloquente a
„ publiez, par diverſes perſonnes, Ro-
„ me les a reçus en ſa Langue de vous
„ ſeul. Le langage de l'Original,
quoi que bien éloigné de la veritable élegance de la Langue Latine, ne laiſſe pas d'être fort énergique. C'étoit l'uſage alors d'écrire les Lettres dans le même ſtile, que l'on écrivoit les déclamations.

Ennodius, Evêque de Pavie, écrivit auſſi pluſieurs Lettres à *Boëce*, qui ſont pleines de loüanges. Dans la Lettre XIII. du Liv. VII. qui ſemble avoir été écrite à ce grand homme,

„ ment; le flambeau, par le
„ Anciens ont brillé, redou
„ éclat entre vos mains. *Per*
tiam implet omne quod cogitu
cogitatur) *cui inter vitæ exo*
dus eſt lectionis aſſiduitas &
ſudor alienus; *in cujus manib.*
plicato igne rutilat, quâ vete
fulſerunt. Ennodius lui écrivit
Lettre VI du Livre VI. Ma
où il le loue le plus eſt la 1. c
VIII. où il le félicite de ce qu'i
été fait Conſul, & le prie de l
dre une maiſon qu'il avoit à
Il y en a encore quatre, dans
me Livre, pleines de comp
pour *Boëce*; à qui *Ennodius* ét
rent, ou allié, comme on le pe
par la 1. Lettre de ce même Li

là de nôtre *Boëce*, qui quoi qu'il ne fût pas homme de guerre ne manquoit nullement de courage. On trouvera auſſi, dans la *Parænefis didaſcalica*, de grans éloges de cet habile homme.

L'an DXXII. il étoit encore en faveur auprès de *Théodoric*, puis que ce Prince donna le Conſulat à ſes deux Fils, qui étoient encore enfans, * comme il le témoigne lui même; car on ne doute plus † que *Symmaque* & *Boëce*, Conſuls de cette année, ne fuſſent les deux Fils de celui, dont nous écrivons la vie. Il eut le plaiſir de les voir ſortir de ſa maiſon accompagnez d'un grand nombre de Sénateurs, & avec une joie extraordinaire du peuple; de faire, dans le Sénat, le panegyrique du Roi *Théodoric*, pendant qu'ils étoient aſſis ſur des ſieges *curules*, comme on nommoit à Rome les ſieges des principaux Magiſtrats; & de voir ſon éloquence eſtimée de tout le monde. S'étant rendu en ſuite dans le Cirque, étant au milieu des deux Conſuls, il fit une liberalité au peuple Romain, ſemblable à celles que lui faiſoient quelquefois ceux qui triomphoient. Son Beau-Pere

* *Conſ. Lib. II. p.* 3 & 4. † *Voyez le P. Pagi ſur cette année.*

Mais ce fut peut-être cela
au moins en partie, qui la p
qui lui attira l'envie de ceux,
dirent *Boëce* ſuſpect à *Théodor*
me s'il avoit deſſein de ſouſtra
lie à l'Empire des Goths. I
bien à ſouhaiter que le livre,
quel *Boëce* * avoit fait l'hiſtoir
accuſation, fût parvenu juſqu
on ne ſeroit pas en peine d'e
les circonſtances. Voici comm
ce en parle lui même : „ *Baſ*
„ tre fois chaſſé d'entre les C
„ du Roi, a été engagé à me
„ par ſes dettes, (*qu'il trouvo*
„ *remment le moyen de payer*
„ Le Roi avoit condamné au
„ ſement *Opilion* & *Gaudence*
„ ſe d'une infinité de fraudes
verſes ſortes qu'ils

„ Ravenne, on les en chaſsât, après
„ les avoir marquez au front. Que
„ pouvoit-on ajoûter à la ſéverité de
„ cette punition ? Cependant on re-
„ çut, le même jour, la délation de
„ ces gens-là contre moi —— Ces
„ accuſateurs ſont-ils devenus légiti-
„ mes, par leur condamnation ? —
„ Mais vous demanderez en quoi con-
„ ſiſte le crime, dont on m'accuſe.
„ On dit que j'ai voulu ſauver le Sé-
„ nat. On m'accuſe d'avoir empêché
„ celui, qui le vouloit accuſer de
„ crime de Leze-majeſté, d'en pro-
„ duire les preuves. Quelcun avoit
voulut accuſer le Sénat Romain de
conſpiration contre *Theodoric*, & *Boë-
ce* l'en avoit empêché. „ Qu'eſt-il be-
„ ſoin, continue-t-il, de parler de la
„ Lettre ſuppoſée, dans laquelle on
„ dit que j'ai témoigné que j'eſperois
„ de voir les Romains libres ? On
„ en auroit vû l'impoſture, ſi j'avois
„ pu me ſervir de la confeſſion des
„ délateurs, qui eſt d'un grand poids,
„ dans toutes les affaires de cette na-
„ ture. —— Etant à Verone, com-
„ me le Roi cherchoit à nous faire
„ tous perir, il tâchoit de charger tout
„ le Sénat du crime de Leze-majeſté,
„ dont on avoit accuſé *Albin* (*l'un des*
„ Sé-

me fut aussi [illegible]
de cette illustre Assemblée.
duite de *Boëce* fut, comm
mal expliquée; & on le cr
tant plus capable du dessei
de délivrer l'Italie de la t
Goths, qu'il étoit éclairé d
l'ame élevée, comme il
suite. Un homme aussi sa
ne pouvoit pas aimer d
comme les Goths, & l'e
délivrer ne pouvoit pas n
ame lâche & peu éclairée

Boëce fut donc dépouill
& relegué près de Pavie,
que *Theodoric* en jugeât. (
composa sa *Consolation*
phie, pour se consoler
ces; & l'on soupçonne

„ *Référendaire*, & qui fut enſuite
„ **Comte des libéralitez ſacrées & Maître*, accuſa par cupidité *Albin*,
„ qui étoit *Patrice*, d'avoir écrit à
„ l'Empereur *Juſtin* des Lettres con-
„ tre le Royaume de *Théodoric*. Com-
„ me *Albin* nioit le fait, le Patrice
„ *Boëce*, qui étoit Maître des Offi-
„ ces, dit en préſence du Roi : *l'ac-*
„ *cuſation de* Cyprien *eſt fauſſe; mais*
„ *ſi Albin a fait ce qu'on dit, & moi*
„ *& tout le Sénat l'avons fait d'un*
„ *commun accord. Cela eſt faux, Sire.*
„ Alors *Cyprien* ayant un peu héſité,
„ produiſit de faux témoins, non ſeu-
„ lement contre *Albin*, mais auſſi
„ contre *Boëce* ſon défenſeur. Mais
„ le Roi, qui tâchoit de ſurprendre
„ les Romains, par artifice, & qui
„ cherchoit comment il les pourroit
„ faire mourir, ajoûta plus de foi aux
„ faux témoins, qu'aux Sénateurs.
„ Là-deſſus *Albin* & *Boëce* furent mis
„ en garde, au Baptiſtere de l'Egliſe.
De là il ſemble qu'on envoya *Boëce*, en quelque endroit près de Pavie, que l'on nommoit ‡ *le territoire de Calvenze*. C'eſt ce que l'on recueuille de la même narration, qui continue ainſi :

„ Mais

* *Charges ſous le bas Empire.* ‡ *Calventianus ager.*

„ avec une corde, que l'
„ long-tems, que les yeux
„ tirent de la tête, & dan
„ on le bâtonna, juſqu'
Voilà un ſupplie digne de
des Goths, & qui fait vo
quel point alloit la cruauté
doric. Car enfin ſi *Boëce* avo
pable, il falloit ſe contente
re mourir, ſans le tourmen
ſorte. Dans le fonds le cri
on le chargeoit, étoit un d
mes, qui n'ont beſoin que
reux ſuccès, pour paſſer pc
tions heroïques. *Boëce* au
avec raiſon pour un liberat
patrie, s'il en avoit chaſſé l
qui n'avoient eu d'autre ti
s'en approprier la dominatio

Ce fut en DXXIV. que *Boëce* mourut, comme le témoigne *Marius d'Avenche*, dans ſa Chronique; ce qui a donné lieu au P. *Pagi* de redreſſer la Chronologie de *Baronius*, qui place cette mort à l'année DXXVI.

Martien Rota, dont j'ai déja parlé, n'avoit jamais vu cette Hiſtoire, au lieu de laquelle il a mis une tradition ridicule des habitans de Pavie, ſelon laquelle *Boëce* fut décapité. „Enſuite, „ dit la tradition, il ſoutint ſa tête „ ſéparée avec les deux mains, & „ ayant été interrogé par qui il croyoit avoir été décapité, il répondit „ que c'étoit *par des impies*; (*C'eſt „ que Théodoric étoit Arien*) après quoi „ il alla dans une Egliſe voiſine, où „ ayant reçu la Communion, à genoux devant l'Autel, il expira. Cette fable paroît avoir été faite ſur celle de *S. Denys*, *qui porta, ſelon la Légende, ſa tête en ſes mains, pendant deux lieuës.

Peu de tems après, comme le témoigne l'hiſtorien Anonyme, que l'on a déja cité, Theodoric fit conduire *Symmaque* Beau-Pere de Boëce, de Rome à Ravenne, & craignant que la douleur, qu'il avoit de la mort de ſon

* *Voyez* Baronius *ſur l'an* CIX.

vengeance céleſte ſuivit bien-t
& que comme on eut ſervi,
à ſouper à *Théodoric* la tête d
ſon, il crut voir dans ce pla
de *Symmaque*, qui ſe mordc
vre de deſſous, & qui le m
avec des yeux terribles. Ce l
pouvanté de ce ſpectacle toı
lade & n'eut pas plûtôt rac
qu'il avoit vû, qu'il mourut.
dit quelque choſe de ſembla
ſiecle paſſé, de la mort d'un
qui avoit été cauſe de la mc
vénerable vieillard entiereme
cent des crimes, dont on le cl
& à qui ſa patrie avoit de très-
obligations, auſſi bien que le
qui lui faiſoit faire ſon procè
Peut faire que l'imagination

en être une punition d'un crime
el ; & peut-être encore que cela
t arrivé plus d'une fois. Qui ſait ſi
Prince, dont je viens de parler,
avoit point ouï raconter l'hiſtoire,
ıe *Procope* a faite de *Theodoric*, &
ſon imagination troublée ne lui fit
›int voir la même choſe, parce qu'il
ſentoit coupable d'un ſemblable cri-
e?

*Procope** rapporte encore que *Ruſ-
:iane*, veuve de *Boëce*, à force de
ire du bien aux pauvres, pendant le
ège de Rome, en DXLVI. devint ſi
uvre, qu'elle fut réduite à mandier;
que les Goths tâcherent de la tuer,
ıree qu'on l'accuſoit d'avoir engagé
ırmée Romaine, en lui diſtribuant de
ırgent, à renverſer les ſtatues de
héoderic, pour venger la mort de ſon
ere & de ſon Epoux. Mais *Totilas*,
oi des Goths, ne voulut pas ſouffrir
ı'on la maltraitât. Par cette généro-
é, il répara en quelque ſorte l'in-
ſtice que *Théoderic* avoit faite à *Sym-
aque* & à *Boëce*.

Pour revenir à ce dernier, il y a en-
›re à Pavie une ancienne Tour de
ique, que l'on dit avoir été la pri-
ın de *Boëce*, & dans la Chapelle de
S. Au-

* *Lib. III.*

ɔea quem mors rapuit, probi
ad auras,
Et nunc fama viget max
vit opus.

Les os de *Boëce* n'avoien
d'abord, dans ce tombeau.
Othon III. Empereur, qui
re & qui les y fit transp
DCCCCXCVI, quatre cents ſi
douze ans après la mort
Gerbert, qui après avoir r
l'Evêché de Rheims, devin
de Ravenne & depuis Pape
nom de Silveſtre III. fit ce

Roma potens dum jura ſuo a
Orbe,
Tu pater & patriæ lumen,
Boëthi,

Græcorum ingeniis, ſed mens divina coërcet
Imperium mundi. Glàdio bacchante Gothorum,
Libertas Romana perit. Tu Conſul & exſul
Inſignes titulos præclarâ morte relinquis.
Nunc decus Imperii, ſummas qui prægravat artes,
Tertius Otho ſua dignum te judicat aula.
Æternúmque tui ſtatuit monimenta labóris
Et bene promeritum meritis exornat honeſtis.

Je n'ajoûterai pas ici les autres éloges, que l'on trouve de *Boëce*, en divers Auteurs. On les pourra voir à la tête de l'édition de ſa *Conſolation* faite à Leide en M DC LXXI. & dans les Prolegomenes de *Murmellius*. Je mettrai ſeulement ici le jugement de *Gerard Jean Voſſius*, qui le loue en divers endroits de ſes Ouvrages, & ſur tout dans la Préface de ſon Livre *de Vitiis Sermonis*; où il dit, „que dans Boë„ce, qui a fleuri & qui eſt mort ſous „ Theodoric, Roi des Goths, brille „ un génie veritablement Romain „ pour la Poëſie, & fort élevé au deſ-

Il eſt en effet ſurprenant
un homme, qui entendoit
Logique, la Métaphyſique
logie, & qui en a écrit en
tems, pût écrire en même
bien, que l'eſt le livre *de*
tion, tant en vers qu'en p
a eu perſonne, qui ait
d'en faire autant, juſqu'au
quel les ſciences renâquir
lie; & encore y eut-il très-p
qui euſſent une auſſi grand
génie.

POUR parler à preſent
vres, je les parcourrai dan
ordre, auquel elles ſont r
l'édition de Bâle de l'an M
non que je garderai le livre
ſolation pour le dernier, p

cii ordinarii & Conſularis Viri in Porphyrium à Victorino tranſlatum Dialogi. Mais les titres de *Boëce* ne ſont pas bien exprimez. *Dans les anciens MSS. il eſt nommé V. C. ET INL. EXCONS. ORD. PATRICIUS, *Vir Clariſſimus & Inluſtris Exconſul Ordinarius, Patricius*, & c'eſt ainſi que ces titres doivent être rangez.

On ſait que *Porphyre*, célebre Pythagoricien, avoit fait une *Introduction* en faveur de ceux, qui veulent lire le livre d'*Ariſtote, des Categories.* Dans cette Introduction, il traite des idées abſtraites, que les Logiciens nomment *Univerſaux*, ou du *Genre, de l'Eſpece, de la Difference, du Propre & de l'Accident.* Un Rhéteur Romain, nommé *Victorin*, avoit traduit autrefois ce livre en Latin. *Boëce* feint qu'un de ſes Amis, nommé *Fabius*, le prie de lui expliquer ce livre; & de la nait une converſation, entre ſon ami & lui, qui eſt diviſée en deux parties. *Boëce* commence par dire qu'il y a ſix choſes à conſiderer en un livre, le but qu'il ſe propoſe, ſon utilité, l'ordre qu'il obſerve, ſon Auteur, ſon titre, & la partie de la Philoſophie à laquelle on le doit rap-

* *Voyez* Vallin *ſur le livre de la Trinité.*

en donner un précis, faire
de la Logique Péripatetici
me contenterai de dire qu'en
ne s'agiſſe pas ici de choſes
importance, l'Auteur ne la
faire paroître de l'ordre, de la
de l'eſprit. Si ſon ſtile n'eſt pas
que dans le livre de ſa *Conſ*
s'en faut prendre à la matier
peut pas ſouffrir d'ornemen
demande qu'on employe
d'expreſſions inconnues à l'
Latinité. Néanmoins ſon
beaucoup meilleur, que celui
laſtiques des derniers ſiecles,
ſavoir plus de Latin, qu'on
communément, pour le bie
dre. Ceux qui ſe donneront
ce de le lire verront qu'il

mais le malheur eſt qu'elles ne ſervent de rien & que ceux qui les ſavent ne ſavent autre choſe, de plus que ceux qui les ignorent, ſinon les diviſions Philoſophiques de certaines idées abſtraites, & les noms, que les Philoſophes leur ont impoſez.

La méthode de *Boëce* eſt de mettre quelque peu de paroles de *Porphyre*, comme *Victorin* les avoit traduites, & enſuite de faire un long Commentaire là-deſſus.

2. Non content de ce Commentaire, qui ſemble avoir été ſon coup d'eſſai, il entreprit de traduire *Porphyre* lui même, plus à la lettre que n'avoit fait *Victorin*, & de faire un plus long Commentaire ſur cet Ouvrage. On trouve ici ce Commentaire, en cinq livres. Il ne s'eſt preſque rien dit depuis, en matieres de Logique, que l'on n'y trouve ou en abregé, ou même aſſez au long. *Boëce* avoit lu avec ſoin les Interpretes Grecs d'*Ariſtote*, qu'il avoit pu trouver, & les avoit bien digerez; & les Scholaſtiques des ſiecles ſuivant ont tous puiſé, dans les Ouvrages de *Boëce*. Je ne conſeillerois pas à ceux, qui commencent, de lire ces livres; mais ſi une perſonne plus avancée, & qui auroit déja fait

Scholaſtiques; de ſorte qu
conſole facilement de n'y
perdu pluſieurs années de ſa
comme on faiſoit autrefois.

3. BOECE continuant dans
ſein de traduire & d'explique
te, travailla ſur ſon livre *de*
ries, ou des *Prédicamens*, o
tes d'Etres, auxquels on peu
ter tout ce qui exiſte. L'
épuiſé la matière, en quatr
pleins de toutes les ſubtili
l'on a débitées ſur les *Antepréd*
ſur les *Prédicamens* & ſur
prédicamens.

4. ARISTOTE a fait un
vre *de l'Expreſſion*, que l'on
ordinairement *de Interpretati*
ce que le mot Grec ἑρμήνεια ſe

s'eſt pas contenté d'avoir expliqué ce livre par un Commentaire, il en a fait encore un autre beaucoup plus étendu & qui eſt diviſé en ſix livres; où l'on voit tout ce qu'on peut dire de plus ſubtil des differentes ſortes de Propoſitions & du rapport qu'elles ont entre elles.

5. APRÈS cela, on voit une traduction des livres *Analytiques d'Ariſtote*, laquelle on attribue à *Boëce*.

6. CE dernier traite de nouveau des differentes ſortes des Propoſitions, dans ſon Introduction à la doctrine des *Syllogiſmes Categorique*, & *Hypothetique*, & enſuite parle des Syllogiſmes; ou de la diſpoſition des Propoſitions dans le raiſonnement. Il employe deux livres à expliquer chaque ſorte de ces Syllogiſmes.

7. CES Traitez ſont ſuivis des livres de la *Diviſion*, & de la *Définition*, dont la doctrine eſt très-utile; puis que l'on peut dire qu'une bonne partie des erreurs des hommes eſt venue de n'avoir pas ſû diviſer leurs idées compoſées, dans les parties qu'elles renferment, ni définir les termes, dont ils ſe ſervent. Mais la maniere, dont *Boëce* en traite, eſt trop ſcholaſtique, & trop chargée de remarques

raiſonnemens, & ſon livre
mens Sophiſtiques.

9. Il y a enſuite un Co
re ſur les *Topiques de Cicero*
en VI. Livres, & un autre
d'*Ariſtote*, diviſé en IV.
L'Auteur l'intitule *des Diffe*
piques, & mêle aux lieux Dia
les lieux de Rhétorique. Il
nant que les Anciens aient
ſur ce ſujet, eux qui ſavoie
bien que nous, que quand o
ſur une matiere, pour en rec
la nature, on ne penſe pas p
lieux que s'il n'y en avoit poin
te qu'encore que ce qu'ils e
ſoit veritable, il eſt inutile d
rêter. Mais c'étoit la maniere
ciens de réduire tout à certai

y a bien de l'apparence, qu'il en avoit traduit, ou expliqué d'autres livres, mais ils ne ſont pas venus juſqu'à nous; non plus que les verſions, qu'il avoit faites de *Platon*, comme on le voit par la Lettre que *Caſſiodore* lui écrivit, au nom de *Théodoric*.

10. POUR venir à préſent aux livres Théologiques de nôtre Auteur, le premier eſt intitulé, *comment la Trinité n'eſt qu'un ſeul Dieu & non pas trois*. Il l'adreſſe à ſon Beau-Pere, qu'il nomme *Q. Aurelius Memmius Symmachus*, & à qui il donne les titres de *Vir Clariſſimus & Inluſtris, Exconſul ordinarius & Patricius*; qui ſont les mêmes, que ceux qu'on lui donnoit à lui même. Il n'avoit fait ce petit Ouvrage, qu'en faveur de *Symmaque*, comme il le dit dans ſa Préface. Il aſſure qu'il a affecté d'abreger la matiere, & d'employer des termes philoſophiques, dans un nouveau ſens, pour n'être pas entendu de tout le monde. Il laiſſe au reſte à juger à ſon Beau-Pere, s'il avoit ſû profiter des livres de S. *Auguſtin* de la Trinité.

Quand on ſait le ſyſtême des Anciens, ſur cette matiere, on entend aſſez facilement ſa penſée, & l'on voit qu'il a ſuivi exactement S. *Auguſtin*;

mais ſi l'on n'apporte à cette lecture, que la connoiſſance des ſentimens modernes, en ſuppoſant que *Boëce* les a ſuivis, on n'y entend rien du tout. C'eſt ce qui eſt arrivé à ceux qui condamnerent *Gilbert Porret* Evêque de Poitiers, qui a publié des lieux communs de Théologie & de Philoſophie Scholaſtique ſur ce livre. On les trouve dans l'édition de Bâle.

Pour exprimer le ſentiment des Anciens, en peu de mots, ils croyoient que le Pere eſt une ſubſtance éternelle & très-parfaite. Ils parloient de même du Fils & du S. Eſprit; & quand on leur demandoit, s'il y avoit donc trois ſubſtances, ils répondoient que non; parce que, ſelon eux, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit étant parfaitement égaux, & n'étant ſéparez ni de volontez, ni de tems, ni de lieux, on ne doit pas dire, qu'il y ait trois ſubſtances. On dit que trois hommes ſont trois ſubſtances, quoi qu'ils ſoient d'une ſeule & même eſpece, parce qu'ils different dans leurs corps, dans leurs eſprits, dans les lieux qu'ils occupent, & en pluſieurs autres accidens. Mais le Pere, le Fils & le S. Eſprit ne *different* en rien, par rapport à la *ſubſtance*, (ce que Boëce nomme indifferentia.

„ haut ce qui étoit embas. Montez „ y, ſi vous voulez, mais à condition „ que, quand le jeu que je fais le „ demandera, vous ne vous plaigniez „ pas que je vous faſſe tort de vous „ faire deſcendre. Ne ſaviez-vous pas „ quelle eſt ma conduite? *Adſcende, ſi placet, ſed eâ lege, uti ne, cùm ludicri mei ratio poſcet, deſcendere injuriam putes. An tu mores ignorabas meos?*

Boëce convient * que ce que la Philoſophie lui avoit dit, au nom de la Fortune, étoit fort bien tourné; mais il dit que ſon mal étoit trop profond, & que quand il ceſſoit d'entendre ſes raiſons, ſa douleur recommençoit comme auparavant. La Philoſophie dit auſſi que ce qu'elle avoit dit étoit plûtôt un adouciſſement, qu'un remede, pour guerir le mal; mais que *Boëce* n'étoit pas encore capable de ſouffrir des remedes plus forts. Elle lui fait voir d'ailleurs qu'il avoit plus de ſujet de ſe louër de la Fortune, que de s'en plaindre, en lui rapportant les avantages qu'il avoit eus, & qu'il avoit encore; & ſur tout à l'égard de ſon beau-pere *Symmaque*, de ſa femme, & de ſes deux fils, qu'il avoit

* *Proſ. III.*

montre que les plus pro
étant encore tous vivans
pas ſujet de ſe plaindre ſi
leurs il n'y a point de bon
la vie, qui ne ſoit accom
beaucoup d'inquiétudes
grins.

En ſuite pour † employe
des plus efficaces, la Philoſ
tre que les Richeſſes ne ſa
dre heureux, non plus qu
neurs, & le bruit que l'o
le monde, dont elle ſe
agréablement. Elle rappo
une jolie hiſtoire. C'eſt q
homme faiſant le Philoſo
tre lui dit qu'il vouloit
Philoſophie; en le maltr
prétendu Philoſophe ſe la

„ loſophe ? Je l'aurois crû, dit-l'au-„ tre, ſi vous ne l'euſſiez pas dit. *Ille patientiam parumper adſumſit, acceptâque contumeliâ velut inſultans*, jam tandem, *inquit*, intelligis me eſſe Philoſophum ? *Tum ille nimiùm mordaciter :* intellexeram, *inquit*, ſi tacuiſſes.

Enfin la Philoſophie montre à *Boëce* que les hommes pouvoient tirer plus d'avantage de l'adverſité, que de la proſperité, & qu'il avoit au moins pû connoître par-là, qui étoient ſes veritables amis, ce qu'il n'avoit jamais pû ſavoir, dans le tems auquel la Fortune le favoriſoit.

III. Après ces remedes legers, la Philoſophie vient, à la priere de *Boëce*, à des remedes plus efficaces. *Elle remarque d'abord que tous les hommes aiment naturellement le Bonheur & qu'ils s'accordent tous en cela; mais qu'ils different dans la maniere d'y parvenir, & qu'en cela ils ſe trompent. Les uns y croyent arriver, par le moyen des Richeſſes ; les autres, par celui des Honneurs ; les autres, par la Puiſſance, tels que ſont ceux, qui aſpirent à regner ; les autres, par la Réputation ; les autres, par les Plaiſirs.

* *Proſa II. Lib. III.*

dans les plaiſirs; ou c
dent puiſſans, pour
gent, ou pour aquer
tion. Le Bonheur e
que l'on ſouhaite pou
par deſſus tout le reſt
culté eſt de trouver l
conduit. C'eſt en quc
trompent, quoi qu'ils
point en ce qu'ils ſou
ſiderer en géneral. C
chent les Richeſſes or
haiter de ne manquer
qui aſpirent aux Hon
tort de fuir le mépris,
n'eſt pas une choſe,
priſer. Ceux qui tâch
puiſſans ſont bien d
auquel on eſt expoſé

douleur, ni avec la triſteſſe, & ne peut être accompagné que d'un très-grand Plaiſir. Les hommes ſont donc d'accord à ſouhaiter le Bien, & à tâcher de fuir ce qui eſt incompatible avec la Félicité.

Mais la Philoſophie fait voir, par de très-bonnes raiſons, * que les hommes cherchent le Bonheur, où ils ne le peuvent trouver, & que ni les Richeſſes, ni les Dignitez, ni la Puiſſance, ni la Gloire, ni les Plaiſirs, que l'on a ſur la terre, ne ſauroient les rendre heureux, & qu'au contraire, ils les rendent malheureux.

Elle ne parle pas ſi bien, † dans la ſuite, où elle entreprend de montrer que Dieu eſt *le Souverain Bien*, & *le Souverain Bonheur*; par des ſubtilitez Scholaſtiques, que je ne rapporterai pas. Si l'on examine la choſe, avec un peu d'attention, & ſi l'on veut parler proprement, on reconnoîtra qu'il faut dire que Dieu eſt la cauſe du Souverain Bien, ou du plaiſir éternel dont les Bien-heureux jouïſſent, dans un état où ils ont tout ce qu'ils ſouhaitent, & du ſentiment perpetuel qu'ils ont de cet état, ce qui eſt proprement la Félicité. Je conviens qu'on peut

* *Proſ. III. & ſeqq.* † Proſ. X.

ce que fait *Boëce*, & ce
quantité de Philoſophes &
logiens après lui.

Il ſuppoſe cette expreſſic
juſte, & exacte, lors qu'
que le Souverain Bien eſt
qu'il falloit dire qu'il n'y a
Être, qui en ſoit la cauſe.
core d'autres réflexions,
te, où il y a plus de ſubtil
ſolidité. *Boëce* avoit pris
res de raiſonner de *Platon*
paroît même approuver l
touchant la reminiſcence.

Hæret profectò ſemen intr
Quod excitatur ventilante
Nam cur rogati ſponte re
Ni merſus alto viveret fo

IV. Au commencement du IV. Livre, *Boëce* en revient à ſon objection; c'eſt que puis qu'il y a un Dieu bon, il n'eſt pas concevable qu'il ſe commette tant de mal au monde, & que les méchans ne ſoient point punis; & ce qui eſt encore pire, que la vertu ſoit foulée aux pieds, & les bonnes actions punies comme des crimes. La Philoſophie * répond encore à cela, par des ſubtilitez Platoniciennes; c'eſt 1. qu'il n'y a que les gens de bien, qui puiſſent quelque choſe, & que les méchans ne peuvent rien; parce que ces derniers, quoi qu'ils ſouhaitent comme les autres le Souverain Bonheur, ne peuvent néanmoins pas y parvenir, au lieu que les bons y parviennent; 2. Que le vice porte ſon ſupplice, avec lui même, & qu'il change les hommes en bêtes; 3. Que les méchans doivent paſſer pour plus heureux, lors qu'ils ſont punis, que lors qu'ils jouiſſent de la proſperité.

Boëce interrompt la Philoſophie, pour lui dire qu'elle parle conſéquemment, & pour lui demander, ſi elle ne reconnoit pas qu'il y a des ſupplices, après la mort. † Elle répond qu'oui, qu'il y en a de grans, ſoit pour

* *Proſ. I. & ſeqq.* † Pr. IV.

punir le vice, ſoit pour le purger: *Et magna quidem, inquit; quorum alia pœnali acerbitate, alia verò purgatoriâ clementiâ exerceri puto.* Mais elle n'en veut pas parler, pour le préſent.

Néanmoins tout cela * n'empêche point que l'objection ne revienne. La Philoſophie dit d'abord, avec raiſon, que quand même on ne comprendroit rien dans la conduite de Dieu, il faudroit croire que tout va bien, puis qu'il eſt certain que c'eſt un Etre bienfaiſant, qui gouverne le Monde; mais comme *Boëce* ſouhaite qu'on lui rende quelque raiſon de ce qui arrive, † la Philoſophie replique „ qu'il lui „ fait une queſtion de grande conſé„ quence, & qu'il eſt difficile d'épui„ ſer la difficulté. Cette matiere, con„ tinue-t-elle, eſt d'une telle nature, „ que quand on a ſatisfait à un dou„ te, il s'en éleve une infinité d'au„ tres, à peu près comme les têtes de „ l'Hydre, qui croiſſoient en la place „ de celles, qui avoient été retran„ chées; & il n'y auroit point de fin, „ ſi un feu très-vif de l'eſprit ne les „ arrêtoit. *Talis namque materia eſt, ut unâ dubitatione ſuccisâ, innumerabiles aliæ, velut hydræ capita, ſuccreſcant.*

* *Pr. V.* † *Pr. VI.*

cant, nec ullus fuerit modus, nisi quis eas vivaciſſimo mentis igne coërceat.

Enſuite elle diſtingue la *Providence* de la *Deſtinée*. La *Providence* eſt la connoiſſance & la conduite génerale de tout, telles qu'elles ſont en Dieu même ; & la *Deſtinée* regarde l'execution & le détail de cette conduite, en châque choſe, ce qu'il explique plus au long. Il eſt permis de définir les termes, comme l'on veut, dans ſon propre langage ; mais il ne s'enſuit pas de-là, que les autres les entendent ainſi. Auſſi n'eſt-ce pas là l'idée, que les anciens Philoſophes attachoient aux mots εἱμαρμένη, ou *fatum*. Je ne vois pas même à quoi cette diſtinction ſert, pour ſoudre la difficulté propoſée.

La Philoſophie dit quelque choſe, qui a plus de rapport à la matiere, lors qu'elle fait voir que ceux qui ſouffrent ne ſont pas toûjours ſi vertueux, que l'on s'imagine, & qu'en tout cas les adverſitez leur ſont avantageuſes. * Tout ce qui ſert eſt bon, & par conſéquent ſi les adverſitez nous ſervent à devenir meilleurs, elles ſont bonnes.

V. Le dernier livre eſt le plus in-

* *Pr. VII.*

que quelque chose arri
& que c'eſt ce que l'
par hazard. Rien ne ſe
me, mais le Hazard, l
teur, eſt un évenem
qui eſt l'effet d'un conc
dont la fin étoit differe
nement ; comme lors
fouïſſant un champ, p
y trouve un thréſor, c
pas y avoir été enfouï.
cela arrive par hazard,
dent n'eſt pas ſans ca
concours imprevû proc
appelle le Hazard.

Il eſt * vrai que l'o
mais on peut ajoûter q
& la veritable origine d
Liberté de l'Homme ;

par une détermination, dont il eſt le maître. Si l'on ne ſuppoſoit cela, il s'enſuivroit qu'il n'y auroit proprement aucun *Hazard*, que dans la bouche des hommes; qui diroient qu'une choſe arrive par hazard, lors qu'ils en ignoreroient les cauſes. Il en faudroit revenir à la *Deſtinée* des Stoïciens, & ſe préparer à ſoudre toutes les difficultez, que l'on fait contre ce ſentiment.

Il ſemble que *Boëce* panche quelque fois un peu de ce côté-là, pour vouloir mal à propos mêler le Deſtin à la Providence; puis qu'après avoir défini le Hazard, comme on l'a dit auparavant, il introduit la Philoſophie diſant, „ que ce qui fait que les cau„ ſes concourent enſemble eſt cet Or„ dre, qui marche par une liaiſon in„ évitable & qui deſcendant de la Pro„ vidence, place toutes choſes dans „ leurs tems & dans leurs lieux: *Concurrere verò, atque confluere cauſas facit ordo ille inevitabili connexione procedens, qui de Providentiæ fonte deſcendens, cuncta ſuis locis temporibuſque diſponit.* Mais il fait dépendre cet ordre de la Providence.

Il eſt vrai encore qu'il fait d'abord * après

* *Pr. II.*

„ mes? *Sed in hac cohærentiun*
ſerie cauſarum, éſtne nulla noſtri
trii libertas; *an ipſos quoque hun*
rum motus animorum fatalis c
conſtringit? La Philoſophie ré
que nous ſommes libres, comme
les Etres intelligens, dont la R
choiſit ce qui lui paroît bon, &
jette ce qui lui ſemble mau
„ C'eſt pourquoi, ajoûte-t-elle,
„ les Etres, qui ont la Raiſon,
„ auſſi la liberté de vouloir & d
„ pas vouloir. *Quibus ineſt ratio*
ſis etiam ineſt volendi, nolendiqu
bertas. Mais elle ne la met pas
tout le monde, dans un degré
Ell

Après cela *, *Boëce* propoſe au long la difficulté, comment Dieu prévoit les choſes libres, ou contingentes. „ Il ſemble, dit-il, que c'eſt une „ choſe contradictoire, que Dieu pré„ voye tout, & qu'il y ait aucun Franc„ arbitre; car ſi Dieu prévoit tout & „ qu'il ne puiſſe être en aucune ma„ niere trompé, il faut néceſſairement „ que ce que la Préſcience de Dieu a „ prévu arrive. *Adverſari ac repugnare videtur, prænoſcere univerſa Deum, & eſſe ullum libertatis arbitrium. Nam ſi cuncta proſpicit Deus, neque falli ullo modo poteſt; evenire neceſſe eſt, quod Providentia futurum eſſe præviderit.* Il étend un peu plus l'objection, afin que l'on en ſente mieux la force, après quoi il ajoûte „ que la „ néceſſité inévitable des évenemens „ étant une fois admiſe, il eſt viſible „ que la Société Humaine eſt éteinte; car c'eſt en vain qu'on propoſe „ aux bons & aux méchants des re„ compenſes & des peines; qu'aucun „ mouvement libre & volontaire des „ eſprits n'a méritées. Ce qu'on juge „ à préſent très-équitable, continue-t-il, paroîtra la choſe du monde la „ plus inique; c'eſt que les méchants „ ſoient

* *Pr. III.*

„ ſoient punis & les bons recompen-
„ ſez; puiſque ce n'eſt pas leur pro-
„ pre volonté, qui leur fait commet-
„ tre ou le bien, ou le mal, mais que
„ la néceſſité inévitable de ce qui doit
„ arriver les y contraint. Ni les Vi-
„ ces, ni les Vertus ne ſont donc
„ rien; mais les mérites & les déme-
„ rites ſont confondus ſans diſtinc-
„ tion. Il s'enſuit de-là encore une
„ choſe, qui eſt la plus déteſtable pen-
„ ſée, que l'on puiſſe avoir; c'eſt
„ que puis que la Providence a éta-
„ bli tout l'ordre, qui eſt parmi les
„ hommes, & que leurs conſeils n'y
„ peuvent rien changer; on attribue
„ nos vices à l'Auteur de tous les
„ biens. Il n'y a donc aucun lieu ni
„ d'eſperer de lui quelque choſe, ni
„ de le détourner de nous punir, par
„ des prieres; car que pourroit-on
„ eſperer, ou que pourroit-on dé-
„ tourner, par des prieres, puiſque
„ tout ce qu'on peut ſouhaiter eſt fixé,
„ par un ordre immuable? *Quo ſemel recepto* (fato) *quantus occaſus humanarum rerum conſequatur, liquet. Fruſtra enim bonis, maliſque præmia, pœnæve proponuntur, quæ nullus meruit liber ac voluntarius motus animorum; idque omnium videbitur* iniquiſſimum,

quod

quod nunc æquiſſimum judicatur, vel puniri improbos, vel remunerari probos; quos ad alterutrum non propria mittit voluntas, ſed futuri cogit certa neceſſitas. Nec vitia igitur, nec virtutes quidquam fuerint, ſed omnium meritorum potiùs miſta indiſcreta confuſio. Quóque nihil ſceleratius excogitari poteſt, cùm ex providentia rerum omnis ordo ducatur, nihilque conſiliis liceat humanis, fit ut vitia quoque noſtra ad bonorum omnium referantur auctorem. Igitur nec ſperandi aliquid, nec deprecandi ulla ratio eſt. Quid enim vel ſperet quiſquam, vel etiam deprecetur, quando optanda omnia ſeries indeflexa connectit? J'ai rapporté les termes Latins de ces deux objections, afin que l'on vît que *Boëce* a pouſſé ces difficultez, avec autant de force, que l'on pouvoit faire. L'une eſt que l'on ne conçoit pas comment Dieu peut prévoir des choſes purement contingentes, ou qui dépendant de la liberté de l'homme peuvent arriver, ou n'arriver pas: l'autre eſt que ſi néanmoins il n'y a point de Contingence, il n'y a plus ni Vertu, ni Vice, ni ſujet de prier Dieu; car enfin il n'y a perſonne à qui l'on ne puiſſe dire, dans cette hypotheſe,

De-

Desine fata Deûm flecti sperare precando.

La Philosophie * répond, comme il est vrai, que *Ciceron* avoit proposé ces mêmes difficultez, en parlant de la Divination, & dit qu'elles viennent de ce que les hommes ne peuvent pas élever leur esprit jusqu'à la simplicité de la Préscience Divine. Mais avant que de tâcher de l'expliquer, elle remarque que la prévision n'apporte aucune nécessité à l'avenir, puisque supposé que Dieu ne prevît point l'avenir, les choses arriveroient tout comme elles arrivent, d'où il s'ensuit que la Préscience ne fait aucun changement dans la *futurition*, pour m'exprimer ainsi.

On dit que néanmoins la Préscience certaine est une marque de la nécessité des évenemens, si elle n'en est pas la cause; mais c'est-là la question. Prévoir, selon la Philosophie de *Boëce*, n'est pas plus une marque de la nécessité de l'évenement prévu: que voir quelque chose, qui se passe à nos yeux, est une marque que cela arrive nécessairement. *Sicut scientia præsentium rerum nihil his, quæ fiunt: ita præ-*

* *Pr. IV.*

præscientia futurorum nihil his, quæ ventura sunt, necessitatis importat.

Mais on replique que c'est cela même, de quoi l'on doute, si l'on peut prévoir avec certitude des évenemens qui ne sont pas nécessaires. Il semble qu'on ne peut avoir qu'une connoissance incertaine de ce qui est incertain. La Philosophie répond à cela, que c'est une erreur, que de s'imaginer que l'on ne connoit les choses que conformément à leur nature; & qu'au contraire les Etres doüez d'intelligence connoissent les choses *, conformément à leurs propres facultez. Les Sens voyent la figure des corps, qui sont présens; l'Imagination se la représente, dans leur absence; la Raison va plus loin, puis qu'elle la contemple dans des idées abstraites & générales, en considerant, par exemple, un cercle ou un triangle; l'Intellection pure s'éleve encore plus haut, & se représente les choses plus simplement. Ce qu'il faut remarquer, selon la Philosophie, c'est que les Facultez superieures renferment les inferieures, mais que celles-ci ne renferment pas les autres.

Il

* *C'est à dire, conformément aux facultez des Etres qui connoissent.*

Il ne faut * pas donc croire que ce que l'on ne voit pas, par le moyen des ſens, ou que l'on ne peut pas imaginer, telles que ſont les idées abſtraites & génerales, n'eſt rien & que toute cette connoiſſance raiſonnée, qui roule ſur de pures idées, eſt incertaine. Ce ſeroit rejetter les Mathematiques, qui regardent preſque uniquement cette eſpece d'idées, ſur tout dans leurs parties les plus ſublimes. Il ne faudroit pas non plus, qu'en vertu de la maniere de connoître par la Raiſon, ou par l'Intellection pure, des Etres deſtituez des Sens & de l'Imagination ſoûtinſſent que l'on ne connoit rien, par le moyen de ces facultez. L'Experience nous apprend que nous connoiſſons, par la Raiſon, dans des idées génerales & abſtraites, ce qui ſe fait appercevoir par le moyen des Sens & de l'Imagination; quoi que ces dernieres facultez ne puiſſent pas s'élever juſqu'aux idées univerſelles.

Il en eſt de même de nôtre Intelligence & de celle de Dieu; & il ſeroit abſurde de s'imaginer que Dieu ne peut prévoir, que comme nous prévoyons. † Si l'on ſuppoſoit que les Bé-

* *Prof. V.* † Remarque de l'Auteur de la *B. C.*

Bêtes raiſonnaſſent en elles mêmes, les connoiſſances, que peuvent avoir les Hommes, & qu'elles diſſent que toutes les connoiſſances métaphyſiques & abſtraites, dont nous nous vantons, ne ſont que de pures chimeres; parce que les Sens & l'Imagination, dont elles jouïſſent, ne leur repréſentent rien de ſemblable; elles ne commettroient pas une faute plus groſſiere que nous, lors que nous nions que Dieu puiſſe prévoir certainement les choſes libres, parce que nous ne les pouvons prévoir nous mêmes. Il y a même une difference infiniment plus grande, entre Dieu & nous, qu'il n'y en a entre nous & les Bêtes; de ſorte que la faute, que nous faiſons en jugeant de la Préſcience de Dieu, par la nôtre, eſt infiniment plus lourde, que ne le ſeroit celle des Bêtes, dans le cas que j'ai poſé.

Mais on dit qu'il eſt contradictoire que Dieu prévoye certainement ce qui eſt incertain, comme il eſt contradictoire que Dieu faſſe ce qui répugne, tel qu'eſt un cercle quarré, &c. Je réponds à cela 1. que les mots *certain*, & *certainement* ne ſont pas bien employez, quand il s'agit des choſes; parce que ce ſont des mots, qui ſe diſent

queſtion ainſi, *ſi Dieu certainement des évenemens ſaires, ou libres*? Je ſoûti a point là de contradicti il y en auroit dans cette *Dieu prévoit ſans ſe tromp comme néceſſaires, qui n néceſſaires*; car c'eſt dire ment eſt néceſſaire & no en même tems, ce qui ré la propoſition précedente *tainement* ſe rapporte à I aux choſes: 3. Que ſi l'o de à cela, on conviendra ce, comme la Puiſſance tendant à tout ce qui n'e dictoire, elle doit s'éten nemens contingens; qu nous, nous ne puiſſions

pas même clairement comment Dieu connoît le preſent; comme nous ne comprenons pas mieux la maniere, dont Dieu remue un brin de paille, que nous ne comprenons comment il peut remuer toutes les Planetes. Nous nous contentons qu'on prouve la choſe *à poſteriori*, & qu'on faſſe voir qu'il n'y a point de contradiction, pour le croire. Il en faut uſer de même, à l'égard de la Préſcience Divine.

Si l'on conſidere bien ce que l'on vient de dire, & ſi l'on penſe, en même tems, que Dieu connoit très-clairement toutes les combinaiſons & toutes les circonſtances des évenemens préſens; qu'il intervient en tout, comme il lui plait, & qu'il le fera de même à l'avenir, ſans ôter néanmoins aux Créatures libres la liberté qu'il leur a donnée, & ſans jamais les porter au mal; on conviendra que c'eſt en vain qu'on s'imagine, que Dieu ne peut pas prévoir des évenemens libres.

On ne pourra pas même s'empêcher d'en convenir, ſi l'on fait réflexion ſur les conſéquences qui naiſſent de la néceſſité fatale de tout ce qui arrive. *Boëce* les a propoſées très-forte-

ceſſité, dont on parle,
roit au deſſus des forces
les Créatures d'y réſiſter.
là que tout ſentiment,
une ſemblable idée, eſt né
faux. Une conſéquence
vent venir, que d'un prin
ne à la Vérité. Dès qu'on
de cela, le plus ſûr eſt d
ce principe, en cas qu'o
braſſé, ſans y prendre ga
Que ſi l'on continuoit
eſt contradictoire que D
les choſes contingentes;
mieux nier que Dieu les
d'introduire la néceſſité d
ſes, d'où il naît de ſi affr
quences. Ce n'eſt pas oſ
que de dire que Dieu ne

plices ſans fin les crimes, qu'il a fait lui même commettre.

Mais il eſt tems de revenir à *Boëce*, *qui à la fin de ſa *Conſolation*, introduit la Philoſophie s'élevant fort au deſſus des idées communes, dans la deſcription de l'Eternité, qu'elle définit ainſi: „*la poſſeſſion entiere & parfaite d'une vie ſans fin.* Elle fait voir enſuite que les Créatures ne poſſedent le paſſé, le préſent & l'avenir, que ſucceſſivement; au lieu que Dieu poſſede tous ces tems enſemble, ou plûtôt n'a qu'un ſeul éternel préſent; d'où elle conclut que Dieu voit auſſi toutes choſes comme préſentes, de ſorte que la connoiſſance de Dieu eſt plûtôt une *Science* qu'une *Préſcience*. Ainſi comme la connoiſſance, que nous avons de ce qui arrive à nos yeux, ne ſuppoſe nullement que ce qui arrive eſt néceſſaire, mais laiſſe les choſes, dans leur nature: Dieu voyant tout, comme préſent, n'a pas beſoin que les évenemens ſoient néceſſaires, pour les voir.

J'avouë que je ne puis pas me former d'idée de ce préſent éternel, qui coëxiſte ſans ſucceſſion, avec la durée ſucceſſive des Créatures; mais ceux

qui admettent la définition de l'éternité, que l'on a rapportée, doivent ſe ſatisfaire de la maniere, dont la Philoſophie de *Boëce* explique la Préſcience de Dieu, & ceſſer de vouloir que tout ſoit néceſſaire, ſeulement parce que Dieu prévoit tout.

Mais quelcun dira, continue la Philoſophie, s'il dépend de moi de changer mon deſſein, je rendrai la Providence inutile, parce que je changerai peutêtre ce qu'elle prévoyoit. Mais la Toute-ſcience de Dieu voit ce changement, comme tout le reſte. Il eſt auſſi préſent à ſes yeux, que tout le cours de ce qui s'eſt paſſé.

On peut auſſi répondre, ſans ſuppoſer cette idée Platonicienne de l'Eternité, qu'en établiſſant la Préſcience Divine, pour les choſes contingentes, on l'établit également pour tout & qu'ainſi elle embraſſe tous les changemens. On objecte quelquefois à ceux, qui établiſſent la Liberté & la Contingence, dans les actions morales des hommes, que ſi leur ſentiment étoit veritable, il s'enſuivroit qu'il auroit été poſſible que Jeſus-Chriſt fût mort inutilement, & que tous les hommes euſſent été damnez, ce qui auroit détruit tous les deſſeins de Dieu

parce qu'il auroit pu ſe faire que pas un ſeul homme n'embraſsât les promeſſes de Dieu. Il étoit poſſible abſolument parlant, & ſi l'on conſidere la choſe en elle même, que les hommes refuſaſſent tous d'embraſſer ces promeſſes; mais Dieu ſavoit bien que cela n'arriveroit pas, & ſes deſſeins ne ſont pas fondez ſur des poſſibilitez, mais ſur les vuës certaines, qu'il a de l'avenir. D'ailleurs Dieu, qui eſt préſent à tout, & qui eſt Tout-puiſſant, eſt toûjours en état d'employer ſa Toute-puiſſance, comme il le trouve à propos. C'eſt ce qui met à couvert ceux-là même, qui diſent que Dieu ne prévoit pas les choſes contingentes, & qui croyent néanmoins qu'il y a de ces ſortes de choſes; car enfin Dieu eſt toûjours à tems, pour tout ce qui arrive, & y peut intervenir comme il lui plait.

Ainſi tous ceux, qui reconnoiſſent la Liberté & la Contingence des évenemens, peuvent conclurre avec la Philoſophie de *Boëce*; „cela étant de „ la ſorte, le Libre Arbitre demeure „ aux hommes en ſon entier, & c'eſt „ ſans injuſtice que les Lois propoſent „ des recompenſes & des peines, puiſ„ que la volonté des hommes eſt dé-

„ qu'elle donne des récol
„ bons & fait ſouffrir des ſ
„ méchans. Ce n'eſt pas
„ nous eſperons en Dieu
„ lui adreſſons des priere
„ les ſont telles qu'elles
„ elles ne peuvent pas
„ produire leur effet. A
„ l'averſion pour le Vic
„ Vertu, ayez bonne
„ pouſſez en haut vos hu
„ Si vous voulez avou
„ vous êtes néceſſairem
„ être gens de bien; pui
„ devant les yeux d'un
„ tout. *Quæ cum ita ſu*
merata mortalibus arbis
iniquæ leges ſolutis omni
luntatibus præmia pœnæ

celſque; quæ cùm rectæ ſunt, inefficaces eſſe non poſſunt. Averſamini igitur vitia, colite virtutes, ad rectas ſpes animum ſublevate, humiles preces in excelſa porrigite. Magna vobis eſt, ſi diſſimulare non vultis, neceſſitas indicta probitatis, cùm ante oculos agatis Judicis cuncta cernentis.

C'EST-LA le contenu du livre de la *Conſolation de la Philoſophie*, qui eſt aſſurément plein d'eſprit, de ſavoir & de bon ſens. Il y a pourtant lieu d'être ſurpris de ce que *Boëce* n'a point donné de ſolution directe à la principale queſtion qu'il s'y eſt propoſée, preſque * dès le commencement; c'eſt *d'où viennent les maux la vie, s'il y a un Dieu; & d'où viennent les biens, s'il n'y en a point.* Il élude plûtôt la queſtion, qu'il ne la réſout, par des ſubtilitez Peripateticiennes & Platoniciennes; ou au moins il ne la réſout, qu'à quelque égard. Il s'écarte en ſuite à d'autres choſes & n'y revient plus. C'eſt ce qui eſt arrivé ſouvent aux anciens Philoſophes, faute d'avoir bien poſé l'état des queſtions, qu'ils ont voulu traiter, & de s'être faits un bon plan de ce qu'ils avoient à dire, avant que d'écrire. Après avoir propoſé leur

* *Lib. I. pr.* 4.

bord promis de traiter.
néanmoins pardonner
conſideration des bonne
diſent, & ſur tout à *Boë*
poſa ſon ouvrage dans u
on le fit mourir. La ſ
queſtion, que *Boëce* s'ét
dépendoit principaleme
& des récompenſes de
qu'il ne fait que touche
dans un endroit que l'on
ſans quoi la plûpart de c
ſert de rien, pour rendre
conduite de la Providenc

Je n'entreprendrai pas
dans cette matiere, qui a
dans les diſputes, dont fe
a fourni l'occaſion ; & ſur
aſſez écrit, dans cette

mal y doivent paroître fort mêlez, ſans que l'on y voye ce que Dieu a promis à la Vertu & ce dont il a menacé le Vice. S'il a prévu tous ces deſordres, comme il n'y a pas lieu d'en douter; il a auſſi de quoi y remedier, lors qu'il le trouvera à propos. Si le mal paroît grand à des eſprits, auſſi bornez que les nôtres; il ne doit pas paroître de même, à parler à la rigueur, à une Intelligence infinie, devant laquelle tout ce qui eſt fini diſparoît, comme un rien. Ainſi les Philoſophes ont tout ſujet de ſe calmer là-deſſus, & je ne m'y arrêterai pas davantage.

Il faudroit que je diſſe ici quelque choſe des Editions des Oeuvres de *Boëce*; mais je n'en ai vû qu'une, qui eſt celle de Bale de MDLXXI. pour toutes ſes Oeuvres, & je ne puis rien dire de celles, que je n'ai pas vuës. Pour la *Conſolation de la Philoſophie*, j'en ai trois éditions à part. La plus vieille eſt celle que *Raphelengius* donna en 24. à Leide en M DC I. où on lit ces mots au titre : *poſt Theodori Pulmanni emendationem, jam denuo ad vetuſtiſſimas membranas* Cunradi Rittershuſii *J. C. recogniti.* Cette édition eſt fort correcte. J'ai auſſi celle

Commentaire ; ſi l'on
quelques citations de S.
quin, qui ne ſont pas ſo
lire, & qui ſont voir que
teur de *Boëce* n'avoit p
té ces matieres. J'ai en
l'Edition de Leide de MDX
où outre les Commenta
wart, il y a les notes
Sitzman, qui ſont pureme
ticales ; auſſi bien que celi
mel, qui ſont dans l'Editi
& enfin celles de *René Va*
Val, car je ne ſai pas bien
il ſe nommoit en François
nieres ſont les meilleures d

chant les ſecours qu'ils ont eus, pour publier ce livre. Elles étoient de plus de conſéquence, que l'ennuyeuſe déclamation, que *Bertius* a faite ſur la vie de *Boëce*, & qui eſt au commencement de cette Edition.

Je n'y vois pas non plus une épitaphe d'*Helpis* premiere femme de *Boëce*, que *Vallin* dit * avoir publiée plus complette, qu'elle n'avoit paru. Cette omiſſion n'eſt pas pardonnable, & ne peut être ſuppléée, que par l'édition de *Vallin*, que je n'ai pas vue.

ARTICLE V.

Remarques ſur l'Edition du Nouveau Teſtament, *par* Mr. Mill, *Docteur en Théologie, tirées d'une Lettre de Mr.* L'Enfant, *Chappellain de Sa Majeſté Pruſſienne.*

SI le Nouveau Teſtament du Docteur *Mill* s'eſt fait attendre longtems; au moins faut-il reconnoître, qu'il n'a pas mal rempli les eſperances du Public, & j'avoüerai même que les Prolegomenes ont ſurpaſſé la

* *In p. 4. Lib. II.*

Quoi qu'il soit
de dire quelque chose
sur une matiere si rebat
laissé d'y remarquer des
m'ont pas paru commu
flexions, qui n'avoient
fort aprofondies. En un
dans ces *Prolegomenes*, t
& un assortiment de tou
accompagner le N. Test.
dans un si grand détail,
regarder cet Ouvrage, co
vrage tout nouveau, & q
me immortalizer son Aut
manquoit d'un semblable
la tête du N. T.

Pour entrer dans un e
particulier de ces P

-t-il pas à ſes Lettres toute l'autorité dont elles ont beſoin, par rapport aux Chrétiens? Car pour prouver aux autres l'autorité de S. Paul, il faut des argumens tirez d'ailleurs, que de ſes Epîtres. Cette précaution n'eſt bonne, que par rapport aux Epîtres, qui ont été conteſtées, ou dont les Auteurs n'ont pas été d'abord bien connus. Par exemple, après avoir lu quelques remarques, que vous faites dans le XIV. Tome de vôtre *Bibliotheque Choiſie*, ſur les raiſons, par leſquelles le Docteur *Mill* prétend prouver que l'Epître aux Hébreux eſt de S. Paul, j'ai recommencé à douter de ce fait. C'eſt-là qu'il eſt bon de tirer de l'Epître même, ou d'ailleurs, des preuves de ſon autorité divine, qui que ce ſoit qui l'ait écrite; mais cette précaution me paroît aſſez inutile ailleurs.

Puiſque j'en ſuis ſur cette Epître aux Hebreux, il me ſemble, Monſieur, que la mémoire a manqué au Docteur *Mill*, lors qu'il dit, Proleg. p. X. col. 2. l. 42. que ces mots, *Domini longanimitatem ſuiſſe ſalutem*, ſe trouvent expreſſément (*diſertè*) dans l'Epître aux Hebreux, quoi qu'il n'allegue point, contre ſa coûtume, le paſſage, où ces

paroles doivent ſe trouver. En effet, c'eſt dans l'Epître aux Romains Ch. II, 4. qu'elles ſe trouvent & pas même expreſſément. Auſſi le Docteur *Mill*, ſur ce paſſage, n'allegue-t-il aucun parallele, qui ſoit tiré de l'Epître aux Hebreux; ce qui lui ôte un des argumens, par leſquels il prétend prouver que l'Epître aux Hebreux eſt de S. Paul.

Cependant le D. *Mill* employe pluſieurs paragraphes à prouver l'autorité divine des Epîtres de S. Paul, & ce qui marque qu'en cela il s'eſt engagé, ſans y penſer, dans une entrepriſe inutile; c'eſt que les raiſons, qu'il allegue, ſont plus propres à prouver l'autorité de S. Paul lui même, qu'à prouver l'autorité de ſes Epîtres. Eclairciſſons ceci, par quelque exemple tiré des *Prolegomenes* p. II. col. 1. au commencement. Voulant prouver l'autorité divine de la 1. Epître de S. Paul aux Theſſaloniciens, il dit: *ipſius autem divinæ auctoritatis, in ipſis ejuſdem verbis, indicia apparent ſatis luculenta: neque enim Pauli modò eſt, ſed & illius ſpeciatim, qui παραγγελίας in hac Epiſtola comprehenſas Theſſalonicenſibus ſuis dederit, διὰ τοῦ λόγου.* Mais, je vous prie, S. Paul étant Apô-

tre

tre de Jeſus-Chriſt, pouvoit-il s'autoriſer de quelque autre nom, en écrivant aux fideles, que du nom de Jeſus-Chriſt; & ſi quelque impoſteur eût écrit cette Epître aux Theſſaloniciens, ſous le nom de S. Paul, n'auroit-il pas dit, comme cet Apôtre, qu'il parloit διὰ τ' πνῦ ὁ λόγῳ Κυρίου? La queſtion eſt donc uniquement ici de ſavoir ſi cette Epître eſt de S. Paul & cette vérité une fois établie, tout ce que l'on dit, pour prouver l'autorité de cette Epître, eſt entierement inutile.

Voici un autre exemple tiré de la pag. III. des *Proleg.* col. 1. Pour prouver l'autorité divine de la 1. Epître aux Corinthiens, le D. *Mill* dit: *certè una ex iis eſt, in quibus Paulus officium ſibi à Deo concreditum ſat multis prædicat. Sermonem ſuum dicit fuiſſe ἐν ἀποδείξει πνεύματος καὶ δυνάμεως.* Fort bien; mais il ne s'agit point-là de l'Epître, que S. Paul écrit aux Corinthiens. Il s'agit uniquement de lui même & de ce qu'il leur avoit enſeigné, lors qu'il étoit à Corinthe. Il y avoit-là de faux Docteurs, qui tâchoient de détruire, dans l'eſprit des fideles, toute l'autoriſe de S. Paul. Il écrit à ces derniers, pour prouver ſon autorité, par ſa conduite

tes des Apôtres & par le c
unanime de l'Antiquité
Mais comme tout le mo
de l'autorité de S. Paul,
beſoin d'autres preuves
de ſes Lettres.

Lors que je fais réflex
tention particuliere du D
à prouver l'autorité divin
de S. Paul & des autres
ne puis m'empêcher de c
confondu l'autorité avec l
& qu'il a voulu envelopp
l'autre. Je découvre que
de cette confuſion d'idées,
roles de la p. II. col. 1. l
ex inſpiratione divina.

l'inſpiration eſt entierement inutile ici. Pourvû qu'il ſoit certain qu'une Epître eſt d'un Apôtre, il eſt fort indifferent qu'elle lui ait été révelée immédiatement: ou qu'il l'ait écrite en vertu de ſon Apoſtolat, & ſous la direction de l'Eſprit de Dieu, dont le miniſtere des Apôtres étoit toûjours accompagné. C'eſt ce que j'aurois répondu tout ſimplement, à l'objection que ſe fait le D. *Mill*, pag. III. col. 1. paragraphe dernier, & qui eſt tirée du Chap. VII. de la I. aux Corinthiens, où S. Paul parle quelquefois comme de la part du Seigneur, & d'autrefois comme de ſa propre autorité.

La réponſe, que le D. *Mill* fait à cette objection, dans tout ce paragraphe, eſt ſpecieuſe; mais elle me paroît ſubtile & elle n'eſt pas néceſſaire ici. Il ſe pouvoit préſenter pluſieurs cas particuliers, que Jeſus-Chriſt n'avoit point décidez, parce que l'occaſion ne s'en étoit pas préſentée, & ſur leſquels les Apôtres pouvoient décider de leur pleine autorité, ſans qu'il fût beſoin d'une inſpiration particuliere du *Spiritus vicarius*, dont parle *Tertullien*. Selon l'importance des cas, ils pouvoient ou commander, ou impoſer la neceſſité d'agir ou de n'agir

pas,

regarde les faux Docteurs, d
parlé au Chap. XIV, 37. & q
toient d'être Prophetes.

L'Auteur avoit pris de *G*
ſonds de ſa réponſe ſur le C
de la 1. aux Corinthiens, ſans
mer. Ce qui me donne lieu
que ques réflexions ſur la co
D. *Mill*, à l'égard de *Grotius*
roit par pluſieurs endroits de
gomenes, que ce Docteur a
bord fait ſi grand cas de *Gro*
bâtiſſoit ſur ſon autorité, m
l'examiner. Il dit pag. XXX
l. 15. qu'il avoit confondu
le de S. Matthieu, interpolé

la p. LXXVI. col. 1. & CXLVI.
. le D. *Mill* dit qu'ayant ſuivi
us .ſans héſiter, il avoit crû que
roles de *S. Epiphane* Ancor. 31.
ὁ τῷ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίῳ ſe rap-
ient au Chap. XIX. de S. Luc,
. mais que depuis ayant mieux
iné *S. Epiphane* & *S. Irenée*, au-
le premier renvoye, il a trouvé
es parc.les ſe rapportoient, non
ap. XIX. de S. Luc, mais au
XXII, 43, 44. du même Evan-
.

Grotius * avoit néanmoins rai-
, & le D. *Mill* l'auroit reconnu,
y eût apporté plus d'attention.
Epiphane dit que .es Orthodoxes
ient ôté des exemplaires de S.
c τὴν ἵδρωσιν, & *il pleura*, pa-
es qui ne ſe trouvent point dans
uc. XXII, 43, 44. mais Chap.
X, 41. *S. Epiphane* ajoûte que
renée s'en eſt ſervi contre ceux,
diſoient que Jeſus-Chriſt n'avoit
viſible qu'en apparence. Il s'eſt
npé, ſi l'on en doit croire nos
mplaires de *S. Irenée*; c'eſt en
ant des Valentiniens & de l'a-
qu'ils faiſoient de quelques en-
its des Evangiles, pour prouver
„ que

marque de l'Auteur de la B. C.

„ précédent, & c'eſt ce
„ S. *Irenée* cite contre
„ Liv. III. c. 32. & non
„ pourroit montrer que
„ n'étoit pas un Auteu
„ dans ſes citations, ma
„ de quoi il s'agit ici, n
„ fier la citation de *Gro*
„ bonne. Nous verrons
„ te ce que Mr. *L'Enfa*

Il dit encore qu'appuy
rité de *Grotius*, il avoit
Juſtin Martyr & S. *Irenée*
leurs exemplaires, εἰκῇ
Matth. V, 22. mais que c
examiné ces deux Peres,
vé que εἰκῇ n'étoit poin
exemplaires. Perſonne n
ver étrange que le D.

& choiſiſſons le paſſage d'*Epiphane* Ancor. 31. Voici les paroles de *Grotius* ſur Luc. XIX, 41. *Epiphanius teſtatur ſuo tempore non exſtitiſſe in publicè receptis exemplaribus.* Le D. *Mill* a cru avoir découvert que ce Pere citoit le Chap. XXII. de S. Luc, vſ. 44. qu'il cite auſſi dans cet endroit. Cependant il eſt certain que *Grotius* n'a point trompé le D. *Mill* & qu'au contraire c'eſt le dernier, qui s'eſt trompé & qui a mal ponctué le texte de S. *Epiphane.* Ce Pere dit que Jeſus-Chriſt a pleuré, comme cela eſt dit dans l'Evangile ſelon S. Luc: ἀλλὰ καὶ ἔκλαυσε κεῖται ἐν τῷ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίῳ, c'eſt à dire, *de plus*, & il pleura, *ſe trouve dans l'Evangile ſelon S. Luc.* Or il eſt impoſſible que S. Epiphane ait eu en vuë le paſſage de S. Luc. XXII, 44. puiſque *& il pleura* ne s'y trouve point. Il n'a pû non plus avoir dit qu'on l'en avoit ôté, puis qu'il n'y a jamais été, au lieu qu'il ſe trouve dans Luc. XIX, 41.

Il eſt donc clair que *S. Epiphane*, dans cet endroit, a eu en vuë les deux paſſages de S. Luc; le premier juſqu'aux paroles τὸ τέλος incluſivement; après quoi il faut mettre un point & non une virgule. Il commence à par-

roles de S. Luc. XIX, 4
Grotius n'a pu trouver
ce que S. *Epiphane* a r
vée.

Le D. *Mill* a relevé
tius, au ſujet de la Let
Severus, que ce Granc
tribue à *Juſtin Martyr*
coup d'autres, ſur tout e
quoique le D. *Cave* * ai
Larmin d'avoir douté qu
ſût de *Juſtin*. Mais je n
Mill eſt lui même plu
Grotius, lors qu'il dit Pro
C. I. *Certè nec in tumu*
à Juſtino *locis deſunt nom*
væ ἐκγενέσεως indicia. V. g.
lectum erat in illius codic
πᾶς ὁ ἐκγενόμενος

il s'enſuit qu'il ne l'a pas lu, dans ſon exemplaire du N. T. il s'enſuivroit auſſi qu'il y liſoit ἐνοχὰς ἐσμὲν εἰς τὸ πῦρ & non τῇ κρίσει, quoi qu'il ne paroiſſe pas qu'il y ait là-deſſus aucune diverſe leçon; ce qui fait voir combien il y a peu de fonds à faire ſur ces prétendues diverſes leçons, tirées des anciens Peres. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des occaſions, où ils paroiſſent plus textuaires qu'en d'autres; mais il eſt bien difficile de donner des regles là-deſſus, parce qu'ils citent preſque toûjours l'Ecriture *tumultuariè*, par mémoire, ou par accommodation. Outre le génie de ce tems-là, la rareté des Manuſcrits & les conjonctures difficiles, où ces ſaints hommes ſe trouvoient, ne leur permettoient pas, comme à nous, d'avoir ſans ceſſe un Nouveau Teſtament devant les yeux, quand ils écrivoient.

Je ne voudrois pas beaucoup compter, non plus, ſur le paſſage de S. *Irenée* Liv. IV, 27. p. 314. col. 2. rapporté par le D. *Mill* pag. CXLVI. col. 1. au commencement, où le *ſine cauſa* ne paroît point; car quoi qu'en diſe Mr. *Grabe*, d'ailleurs très-bon juge en ces matieres, il eſt plus naturel de juger, avec *Grotius*, ſur deux paſſages

de

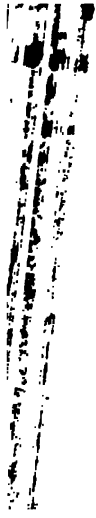

lusion, & un raisonne
Mais encore une foi
fonds à faire là-dessus.

Je ne sai, Monsieur
là un livre imprimé, e
Cambrige, sous le titre
gustini &c. Le Auteur
qui, à ce qu'on me di
est Mr. *Jenkens*, *socius*
S. Jean, fait un grand c
penses d'avoir parlé, ave
quelques endroits des ou
Augustin &. d'avoir mé
quelque incredulité sur
que ce Pere avance. Mai
d'Oxford n'est pas si scrupu
gard de S. *Augustin*. Car
pen que ce premier, *Prolo*
& VI. col. I. pa

Grec & en Latin. *Age verò, an* tale *aliquod exemplar penès ſe haberet* Hieronymus, *vel unus ejus loquatur in Matthæum commentarius. Ad Cap. II. 6. hæc habet:* Putamus ab Evangeliſta primùm editum, ut in ipſo Hebræo (*Michæa*) *Judæ*, non *Judæa*. Là-deſſus le D. *Mill* dit : *quorſum hæc conjectura, ſi Hebraicum illi fuerit ad manum?* Mais je croi que ce Docteur ſe trompe ici. *S. Jerôme* dit, qu'il ne doute pas, que dans l'autographe de S. Matthieu, *in primâ editione*, il n'y eût *Judæ*, comme dans l'Evangile Hebreu, ſavoir, des Nazaréens, qu'il avoit & qu'il ne regardoit que comme une copie de l'original de S. Matthieu, & non, comme le ſuppôſe le D. *Mill*, par ſa Parentheſe, *dans Michée*; car S. Jerôme parle de Michée dans la ſuite & ce ſeroit une redite ridicule : *Denique & in ipſo teſtimonio, quod de Michæa prophetia ſumtum eſt, ita habetur:* Et tu Bethlehem terra Juda; où vous voyez que c'eſt un nouvel argument de S. *Jerôme*. Ainſi la conjecture, ou le *putamus* de ce Pere tombe ſur l'original de S. Matthieu, qu'il n'avoit pas, & non ſur l'exemplaire Hebreu, qu'il avoit entre les mains.

aatur ſine cauſa, *definita ſententia eſt & litur, dicente Scriptur* fratri ſuo; *ſi enim jub alteram præbere maxil noſtros amare & orare tibus, omnis iræ occaſi dendum eſt ergo* ſine ca *viri juſtitiam Dei non* deſſus le D. *Mill* dit: *las & ambages baſce eſſe dixeris, cui præſto e bræus, unde ſtatim lectiu poterat.* Je crains que ſe ſoit encore trompé être dans tout S. *Jerôme* un raiſonnement plus ſo ſerré que celui-ci. Car, qu'il faut tendre l'autre

exemplaires Latins, que S. *Jerôme* appelle *les vrais*; comme M. *Simon* a cru que c'étoient les Grecs. Mais ſi c'étoient les exemplaires Hebreux des Nazaréens? Voyez S. *Jerôme* dans ſon Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques, dans S. Matthieu. Au moins c'eſt le ſtile de S. *Jerôme* d'appeller le texte Hebreu de l'Ancien Teſtament, *Hebraica veritas*.

Sur Matth. XIII, 35. S. *Jerôme* dit: *in nonnullis Codicibus legi* Eſaiam prophetam; *ſed mihi videtur in principio ditum*, Aſaph prophetam. Sur quoi le D. *Mill* dit: *Quid opus fuit iſthac conſtatione, ſi habuiſſet ipſum textum Matthæi*? On ne peut rien conclurre de-là, ſi ce n'eſt que S. *Jerôme* a crû, qu'il y avoit une diverſe leçon, dans l'Evangile Hebreu, qui n'étoit pas l'autograhe de S. Matthieu, mais ſeulement une copie faite par les fideles de Berée, & que S. Matthieu avoit mis Aſaph, *in principio*.

On dira ſans doute que le D. *Mill* n'a pas nié que S. *Jerôme* n'eût eu l'Evangile des Nazaréens, mais que cette eſt ſeulement que S. *Jerôme* a point eu l'Evangile Hebreu de S. Matthieu. Cela peut bien être & même je le croi, parce que je doute fort

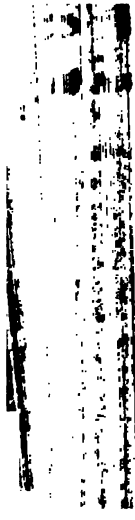

& cette opinion paſ
main.

Il me paroît fc
que S. Matthieu éc
en Grec, comme le
même deſſein. Ca
qui ait plus l'air d'
ne verſion Grecq
d'un Apôtre fait
ni comment. M
pas que toutes les
viens de faire ſur
D. *Mill*, contre S
ſervent toute leur
Pere a cru que l'
réens, qu'il avoit
celui de S. Matth
Mill convient qu'i
en effet comme

que de Ceſarée; 3. que les Nazaréens de Berée, qui en avoient auſſi un exemplaire, lui avoient permis de le copier 4. enfin il appelle l'Auteur de cette piece *l'Evangeliſte*. Comme S. *Jerôme* parle là de cet Evangile ex profeſſo, ſans y être engagé par aucune occaſion, ni par aucune néceſſité de ſervir à ſa cauſe; on peut en conclurre, que ſon ſentiment étoit que l'Evangile des Nazaréens, qui étoit à Ceſarée & à Berée, étoit celui de S. Matthieu; quoi qu'en d'autres endroits il ait varié ſur ce ſujet, ſans doute par économie, à ſon ordinaire, comme vous le ſavez, Monſieur, mieux que perſonne.

Au reſte, le ſavant *Albertus Fabricius*, dans ſon recueil des Evangiles Apocryphes, ne paroît guere moins diſpoſé, que le D. *Mill*, à ſoupçonner la bonne foi de S. *Jerôme*, ſur ce Chapitre. Il ſemble au moins qu'il doute extrémement que ce Pere ait jamais traduit en Grec l'Evangile Hebreu des Nazaréens: *Mirum eſt quòd Hieronymus Græcè verterit (ſi modò vertit) librum qui jam Græcè exſtabat & ab Origene aliiſque lectus fuerat.* J'ajoûterai qu'il eſt ſurprenant que S. *Jerôme* ait entrepris de traduire en

gard.

Je vous prie, Monſieur un mot, ſur S. *Jerôme*, av le quitter. Ce Pere, dans ſ vre contre les Pelagiens, dit que, dans pluſieurs E Grecs & Latins de l'Evangi S. Jean, ou trouvoit l'hiſtoire me adultere, ſans ajoûter même hiſtoire ſe trouvoit ſon Evangile Hebreu des N Cependant *Euſebe* dit form que cette hiſtoire étoit dans le aux Hebreux, *Hiſt. Eccle c.* 39. Seroit-il bien poſſib *Jerôme*, qui ne pert auc ſion de parler de ſon Eva Hebreux, eût manqué celle s'agit de confirmer une hiſto

ſur le témoignage d'*Euſebe*, qui paroît n'avoir point lû l'Evangile aux Hebreux. Car dans le Livre III. de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique c. 36. rapportant un paſſage, où S. *Ignace* allegue de quelque Evangile, que Jeſus-Chriſt avoit dit à ſes diſciples, qu'il n'étoit pas un *Démon incorporel*, il ajoûte qu'il ne ſait où S. *Ignace* avoit pris cela. Néanmoins S. *Jerôme* dit que ce paſſage * ſe trouve en termes formels, dans ſon Evangile aux Hebreux.

Cela poſé que l'hiſtoire de la femme adultere n'étoit pas dans l'Evangile aux Hebreux, on en peut tirer quelque avantage, pour l'authenticité du paſſage de S. Jean; parce qu'il ne paroît pas que cette hiſtoire fût dans quelque autre de ces faux Evangiles; à moins qu'on ne veuille dire que S. *Jerôme* ayant regardé l'hiſtoire, dont parle *Euſebe*, après *Papias*, & l'hiſtoire, rapportée par S. Jean Ch. VIII. comme deux hiſtoires differentes, n'a pas jugé à propos de parler de la premiere, lors qu'il a eu occaſion de parler de la derniere. La verité eſt que je ne trouve pas beaucoup

* *In Catal. ſcript. Eccleſ. in Ignatio & Proœmio in Lib. XVIII. ad Iſaïam.*

plutôt la-dedans Marie
de laquelle il étoit ſor
Luc. VIII, 2. & qui p
de pluſieurs crimes
Chriſt ; car elle eſt app
ral *péchereſſe*, & un Ph
ſi Jeſus-Chriſt étoit Pr
roit quelle femme l'a to
bien elle eſt criminelle,
Papias avoit ſans doute
pluſieurs particularitez
re, qui ne ſont pas dan

Cette ſuppoſition,
deux hiſtoires differente
& dans *Euſebe*, peut a
que choſe pour l'auther
toire rapportée dans l'E
S. Jean ; car il pourroi
rivé que quelque Crit

ra ôtée tout à fait. J'aimerois mieux prendre ce parti, que de convenir que c'eſt une même hiſtoire, comme fait le D. *Mill*, ſans néceſſité, Prolegom. pag. XXX. col. 1. Paſſons à autre choſe.

Je vous avouë, *que je n'aurois pas été auſſi indulgent que vous, ſur le ſentiment du D. *Mill*, touchant le doute de la 1. Epître de S. Pierre. Cette queſtion a été épuiſée, par de fort ſavans hommes, & ce n'eſt pas mon deſſein de la renouveller ici. Mais puis que le D. *Mill* a jugé à propos de s'en tenir à l'autorité des Anciens; qui* ont dit que par *Babylone* (*d'où cette Lettre fut écrite*) il falloit entendre Rome, il devoit ſe munir contre les objections de Mr. de *Spanheim* & des autres ſur ce ſujet. Le D. *Mill* dit qu'*Euſebe* & S. *Jerôme*, fondez ſur la tradition des Anciens, ont remarqué que cette Epître étoit écrite de Rome, ſous le nom de *Babylone*. 1. *Euſebe* n'allegue aucun de ces Anciens, pas même *Papias*. Il dit ſimplement φασὶν, *on dit*, & l'on ſait aſſez ce que

* *Je n'ai pas eu d'indulgence là-deſſus, & l'Auteur n'en a pas beſoin. Voyez la p. 261. du Tome XIV. & la VIII. col. 2. des Proleg.*

...de Babylone.
qu'ils l'euſſent oſé fai
ment. Mais ſur tou
perſuader * que S. Pier
toriſer les Chrétiens à
ſi injurieux à leurs Ma
Epître, où il les exhor
ſion & au reſpect, env
rieurs (*Ch. II*, 13.) aul
patience & à benir ceu
diſſent, Ch. III, 9. Au
qui a écrit pluſieurs let
ne l'a-t-il jamais déſigné
odieux : 3. L'autorité
des autres Rabbins eſt
pour pouvoir ſervir ici
a beaucoup de differe
Lettre & des C...

Prophetes. Le D. *Cave*, (*Script. Eccl. Hiſt. Lit. p.* 4.) aſſez porté d'ailleurs à croire les Anciens ſur leur parole, n'a pas fait difficulté de réfuter là-deſſus le ſentiment, que le D. *Mill* a adopté. Mr. *du Pin*, qui avoit interêt, avec ceux de ſa Communion, à prouver par l'Ecriture que S. Pierre a été à Rome, en a uſé de même que le D. *Cave*. Mr. *Simon*, peut-être pour contre-quarrer Mr. *du Pin*, s'eſt mis ici du parti de l'Antiquité. *C'eſt Rome*, dit-il, *S. Pierre voulant apparemment cacher le nom du lieu d'où il écrivit*. Je ferois ſcrupule d'attribuer ce menſonge à S. Pierre.

J'avois d'abord été ébloui de la conjecture du * D. *Mill* ſur Coloſſ. IV, 16. & je commençois à ne plus douter que l'Epître inſcrite aux Epheſiens n'eût été adreſſée aux Laodicéens. Mais après avoir examiné une ſeconde fois ſes raiſons. j'avouë qu'elles ont beaucoup perdu de leur poids, dans mon eſprit. Il dit qu'il y a, dans cette Epître, des choſes qui ne peuvent convenir aux Epheſiens, que S. Paul avoit vus & à qui il avoit prêché l'Evangile, pendant trois ans. Mais ce paſſage ne conclut rien à mon avis,

* *Prol. pag. IX. col.* 1, 2.

proche aux Galates, Ch

L'autre paſſage, Ephe
pas plus concluant. 1.
néceſſaire que les Laodi
vû S. Paul, ni qu'ils l'e
du, pour ſavoir qu'il é
des Gentils. C'étoit un
nue de toutes les E
2. Εἴ γε ἐπέμειναι ſe doit e
ſi attenderitis, *ſi bene*
comme ont fait *Courara*
tius, *Hammond*, &c.
pas ici une particule de
un reproche indirect, ſu
me Chap. IV, 21. où il
vent s'entendre, comm
le dire; car quand mên

ne conviendroit pas préciſément aux Epheſiens, il ne s'enſuivroit pas delà, qu'elle ne leur eût pas été adreſſée; parce qu'Epheſe étant la Métropole, l'Epître pouvoit être envoyée de-là dans toutes les autres Egliſes & châcune en prenoit ce qui lui convenoit.

Sur ce fondement, qu'il y a dans cette Epître des choſes, qui ne convenoient point aux Epheſiens, le D. *Mill* prétend que des Copiſtes, avant le tems de S. *Baſile* & de S. *Jerôme*, avoient mis ces paroles ὁ ἐν Ἐφέσῳ. Mais après avoir examiné les paſſages de ces deux Peres, j'ai trouvé qu'il ne s'agit nullement de ce que prétend le D. *Mill*. A l'égard de S. *Baſile*,* voici le fait. *Eunomius* Arien avance cette propoſition, μὴ ὄντα φαμὲν τὸν υἱὸν γεγονέναι, *filium, cùm non eſſet, genitum eſſe dicimus*. A ce mot μὴ ὄντα S. *Baſile* s'écrie à l'impieté. οὐ παύσει μὴ ὄντα βλασφημῶν, ὦ ἄθεε, τὸν ὄντως ὄντα; Ce qu'il prouve, en aſſurant que c'eſt le Fils, qui dit à Moïſe, ἐγώ εἰμι ὁ ὤν. Après avoir allegué pluſieurs paſſages de la même force, il conclut que les Ariens ne doivent pas être

* *Baſil. adversùs Eunomium Lib. II. p. m.* 733.

les Gentils & par
riens, n'ayant poi
avec celui qui eſt,
regardez, comme d
point; au lieu qu'au c
qui ſont unis avec
vent être regardez,
qui ſont. C'eſt pour
S. Paul écrivant aux
me à des gens qui
celui qui eſt, il les a
me d'une façon part
tique, ἰδιαζόντως ὀνόμα
τοῖς ὄσι. *Sic enim qu*
tradiderunt & nos i
bus invenimus. Or j
ſe leçon roule ſur l'a
τοῖς, & non ἐν Ἐφέσῳ
ve par les raiſons ſui

teſtation : ἀλλὰ καὶ τοῖς Ἐφεσίοις ἐπιστέλλων·
3. parce que le but de S. *Baſile* eſt de montrer que les Epheſiens ſont juſtement & proprement appellez ὄντες, à cauſe de leur union avec *celui qui eſt* : 4. parce que l'ἰδιαζόντως ne peut avoir rapport qu'avec l'article emphatique τοῖς, qui eſt néceſſaire pour répondre à ὁ ὤν, & qui, au rapport de Mr. *Mill* lui même, manque dans quelques MSS. Voici donc l'affaire. Le τοῖς manquoit dans les exemplaires communs, du tems de S. *Baſile*, mais il l'avoit lû dans des MSS. anciens, ἐν τοῖς παλαιοῖς τῶν ἀντιγράφων, & il s'en prévaut, pour autoriſer ſa ſpéculation. Il eſt vrai que, dans la citation, il ne met pas les paroles ἐν Ἐφέσῳ, parce qu'il ne s'agiſſoit point de cela, & que d'ailleurs il l'avoit déja dit. Il pourroit bien même avoir omis ces paroles exprès, pour favoriſer ſa ſpéculation ſur le τοῖς οὖσι, pris dans un ſens abſolu : 5. S. *Jerôme*, qui réfute cette ſpéculation de S. *Baſile*, la fait rouler préciſément ſur le τοῖς & ne parle d'aucune diverſe leçon ſur cet endroit.

Le ſavant *Albertus Fabricius* s'eſt trompé ſur ces paſſages de S. *Baſile* & de S. *Jerôme*, auſſi bien que le D. *Mill*.

Voyez

Voyez *Alb. Fabricii Cod. Ap. Nov.* T
pag. 858. Ils ont été trompez l'un
l'autre, par *Usserius*, * p. 676. de
Annales.

Ce qui me paroît de plus vrai-sem
blable, sur cette question, c'est 1. qu
le nom des † Ephesiens étant à la tê
de cette Lettre, avant *Marcion*; je n
voudrois pas m'appuyer de la seul
autorité de S. *Basile*, au préjudic
d'une ancienne inscription : 2. qu
cette Lettre fut envoyée à Ephes
comme dans la Métropole, à la ma
niere des Lettres circulaires, le nom
en blanc, en sorte qu'il y avoit seule
ment *Soi* . . . . . afin que chaqu
Eglise de l'Asie Mineure, à qui on en
envoyoit des copies, y pût mettre so
nom : 3. que *Marcion* avoit vû un de
ces exemplaires, où étoit le nom de
Laodicée. C'est-là le sentiment d'*Us*
serius, que l'on peut voir à l'endroit
marqué ci-dessus.

Je finirai mes remarques sur les
Prolegomenes, pour dire quelque cho
se sur le Nouveau Testament même.
Je n'ai point remarqué de fautes jus
qu'ici, dans le Texte Grec, & je ne
doute pas qu'il ne soit aussi correct
que

* *P.* 680. *Ed. Bremenſis.* † Vide Qua
tium *ad Epheſios*, *num.* VI.

que les caracteres en ſont beaux. Mais en liſant l'*Appendix*, qui eſt une eſpece d'*Errata*, j'ai été ſurpris du grand nombre de fautes, qui ſe ſont gliſſées, tant dans la citation des paſſages paralleles, que dans celle des MSS. A l'égard de ces dernieres, quoi qu'elles ſoient en grand nombre, elles n'intereſſent pas beaucoup. On n'a pas ces MSS. pour verifier ces corrections, & pour s'aſſurer qu'en les copiant on ne fera pas de nouvelles fautes. D'ailleurs la plûpart de ces diverſes leçons ſont de ſi peu d'importance, qu'il auroit peut-être mieux valu les omettre, que d'en groſſir le volume. Quel interêt a-t-on, par exemple, de ſavoir que dans une douzaine de MSS. on lit Σολομῶντα, aulieu de Σολομῶντα, Α'στα par Α'στα, Γερουσαλὴμ aulieu de Γερουσάλυμα, ἀλλὰ Η'σαΐου aulieu de ὑπὸ Η'σαΐου? Il y en a une quantité prodigieuſe de cette ſorte. On ne peut comprendre la patience & la bonté de ces Collecteurs, qui nous ramaſſent tant de fautes des Copiſtes. Il leur ſeroit plus glorieux, comme plus utile au Public, d'exercer leur diſcernement à trier les diverſes leçons, qui peuvent former quelque ſens, d'avec celles qui ne ſignifient rien du tout.

tems & leur échauffent le
a beaucoup ici. Le D.
qué quelques unes, da
dix, mais il lui en el
grand nombre. D'ailleu
vent arrivé de regarder
leles des paſſages, qui
ne l'être point du tout.
ſur Matth. I, 21. le D.
comme parallele Sirac.
il eſt dit que Joſué étoit
rier & le ſucceſſeur de
la Prophetie. Autant
tout le livre de Joſué,
ges de l'Eccleſiaſtique.
2. on cite comme para
ſage Nomb. XXIV, 17.
A l'égard du premier,
parallele, que ſur une

par les Juifs de ce tems-là. Pour le paſſage d'Eſaïe, bien qu'il s'agiſſe de l'Egliſe Chrétienne, ſous l'emblême de Jeruſalem, il ne s'agit pourtant ni d'une étoile, ni de Jeſus-Chriſt directement.

Epheſ. I, 21. & Phil. II, 9. ne ſont pas non plus paralleles à Matth. XVII, 5. A l'égard de Matth. XIX, 10. je croi qu'il n'y aura pas beaucoup de maris, qui ne conteſteront pas au Docteur *Mill*, que les paſſages de Proverb. XXI, 19. Eccleſiaſt. XXV, 25. ne lui ſoient paralleles. Mais j'aimerois pourtant mieux ces paſſages, ſans un Commentaire, que dans des Paralleles.

Je trouve que ce Docteur auroit pû auſſi ſe diſpenſer de citer, comme paralleles, pluſieurs paſſages des Peres; qui n'ont qu'un rapport vague au paſſage de l'Ecriture Sainte, qu'il met en parallele avec eux, comme il fait, par exemple, ſur Jean. XXI, 18. où il cite *Tertullien* & *Euſebe*. Il auroit pu alleguer à auſſi juſte titre *Lactance*, *de mortibus Perſecutorum*, & beaucoup d'autres Anciens, qui ont parlé de la crucifixion de S. Pierre.

Sur Act. II, 47. le D. *Mill* met dans ſes Paralleles un fait, que S. *Irenée*

ne

ne peut avancer que fu
tion. Lib. 1. c. 40. *Quat*
minum, *accepto ex tra*
videtur, *numero iſto.*

Au reſte, il y a faute
puiſqu'e le premier livre
n'a que XXXV. Chapit

Sur Actes V, 36. on
paralleles, ces paroles d'
tre *Celſe*, ſur Theudas :
Ἰωσῆ. D'où eſt-ce qu'*Or*
voir que ce Theudas ſe
la naiſſance de Jeſus-Ch
paremment parce qu'il
deſcription, dont parle
ce Chapitre, eſt celle qu
la naiſſance de Jeſus C
que c'eſt celle qui ſe fit
ſelon *Joſeph* Antiq. XV
3. Or les deux ſouleve
s'agit ici, pouvoient bi
depuis la naiſſance de
juſqu'à cette derniere
Chryſoſtome, qui a cru
que le Theudas de S. I
me dont parle *Joſeph*
dit que Gamaliel no
Galilée le dernier, p
d'impreſſion ; parce qu
lui qui avoit entraîné
de.

Mais il n'a pas pris garde, non plus qu'*Euſebe*, que Gamaliel, qui diſoit ces choſes du vivant de Caligula, n'a pû parler d'un Theudas, qui ſe ſouleva ſous l'empire de Claude.

Je ne ſuis entré dans cette petite diſcuſſion, que pour en conclurre, qu'il ne faut pas mettre en parallele les paſſages de ces anciens Auteurs, avec ceux des Auteurs Sacrez; ou que du moins il faut le faire, avec beaucoup de choix & de retenue. Il vaut mieux réſerver ces choſes, pour des Commentaires, auſſi bien que le paſſage de S. *Chryſoſtome*, ſur Act. VI, 3. un autre ſur Act. VIII, 16. & quantité d'autres.

Ce ne ſeroit pas au reſte une choſe inutile, que de donner des regles, pour connoître ſi un paſſage de l'Ecriture eſt parallele à un autre, ou s'il ne l'eſt pas, & de faire l'application de ces regles, quand on rimprimera le Nouveau Teſtament de Mr. *Mill*; à qui l'on a l'obligation de l'avoir enrichi de quantité de paralleles très-bien choiſis, qui manquoient dans le N. T. d'Oxford imprimé en M DC LXXV. comme on peut s'en appercevoir, dès le 1. Chap. de S. Matthieu vſ. 1.

Je ſais las & je dois croire que vous

le

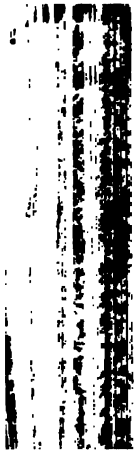

ralleles ; dont le
pour le ſens ſeul
me ; les autres p
lement, qui eſt l
pliquée à differen
enfin, où le ſens
à peu près les m
que ces derniers
tent le plus le n
me ſemble qu'il
en marge ceux-
miere ſorte, &
la ſeconde ſort
Cela mériteroit
des exemples, m
tems, à préſent.
un mot, que ſ

dit que *Dieu ſauve ceux qui eſperent en lui.*

Je mettrai ici, par occaſion, la Lettre Latine, que j'ai promiſe ſur l'édition du N. T. de Mr. *Mill.*

ARTICLE V.

Lettre Latine, ſur l'Edition du N. T. par Mr. Mill.

C. JUNIO OPTIMIANO

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

OSTENDI, mi *Optimiane*, ſatis copioſè, XIV. Volumine *Bibliothecæ Selectæ*, me Prolegomena & editionem Novi Teſtamenti, quam curavit eruditus ac reverendus Oxonienſis Theologus *Joan. Millius*, magni facere; quamvis per omnia idem ubique ac ille minimè ſentiam, & multa ejus labori addi poſſe exiſtimem. Eſt ſanè cur ei gratias habeamus, propter id quod præſtitit; licèt in Reip. Litterariæ uſum nihil non tentare debeamus, ut inventis quidpiam addamus,

nos-

ampliórque & dilucidior in
Sacrarum Litterarum cogni
Utilitatem Milliani oper
hîc oſtendam, nonnullorum
examine, de quibus egi in *A*
P. 3. S. 1. C. XIV, 15. & ſ
comparabo cum iis quæ vi
mus de iis habet, ut lique
uſûs ſit ejus variarum lectio
lectio, & quid poſſit ei ad
pollicitus eram *Bibliotheca*
Vol. XIV. Tum etiam ſubj
lationem locorum laudator
tato Milevitano, & *Meth*
renſi Epiſcopis, quorum ple
termiſit *Millius*; unde colli
bit, poſt tantum & tam diut
borem, à viro erudito poſ
legium etiamnum relictum.
Optimiane, de omnibus, pr
mine, tuóque candore, juc
I. Matthæi Cap. III, 11.
Joannes Baptiſta fore ut Ch
ipſum baptizaret πνεύματι ἁ
poſtremas voces cùm non
rent Librarii aut Critici, e
runt, in multis Codicibus;
viginti ſeptem nominatim
Millius, præter Gompluten
tionem, *Theophylactum* & *Eu*
qui eas etiam voculas præte

Sed cùm multi Codices habeant, multi Patres & antiquiſſimæ quæque Tranſlationes, dubium non eſt, ut rectè vidit *Millius*, poſt *Grotium* & alios, quin recepta lectio optima ſit. Quod eò faciliùs nobis perſuadebimus, quòd nulla fuerit ratio, cur hæ vocuiæ adderentur, quippe quæ obſcuræ ſunt, & ad ſententiam loci dilucidandam nihil faciunt: contrà verò, propter has ipſas rationes, eliminari ut obſcuræ & inutiles potuerint. Quæ ratiocinatio Critica multùm ad ſecernenda ıdſumenta, à genuinis Scriptorum 'erbis, prodeſt.

Matth. XXIV, 36. Dies & hora juıcii negantur ſciri ab Angelis cœlom, ſed quidam antiqui Codices dunt Angelis *filium*; quod & alſot Patres legerunt, additum, ut etur, ex Marci XIII, 32. Hæc recobſervat *Millius*, ſed prætermiſit ım *Ambroſii*, * in *Arte Critica* à is laudatum, eò inſigniorem, quòd ſcæ additionis Arianos inſimu-

rectè oſtendit, cum *Grotio*, in multis antiquis exemplariap. XVI. Marci à vſ. 9. fuiſſe reve XVI.

O ſec-

* *Intelligimus* 2. *Editionem Amſtelodamenſi anni* 1702.

ſectum, quòd id in concordiam cum Matthæo redigere neſcirent. Mirum eſt non tantùm Codices MSS. omnes, qui ad nos pervenerunt, ſed & veteres Tranſlationes hoc Caput habere, præter Patres, quos nomine appellat *Millius*; cùm *Hieronymus*, in Epiſt. ad Hedibiam, dicat *in raris ferri Evangeliis, omnibus Græciæ libris hoc capitulum in fine non habentibus.* Verùm hîc, ut ſæpe alibi, nimiùm ἀκριβολογῶς fortè loquitur *Hieronymus.*

Ad vſ. 2. ejuſdem Capitis, rectè notat ex *Grotio* voculam ἔτι, præfixam nonnullis in Codicibus voci ἀναπέλασεν, interpretationis causâ, eſſe additam. Sed & laciniam Codicis Vecheliani, poſt verſum 8. quâ claudebatur Evangelium Marci, quaſi adulterinam meritò rejicit. Idem dixeris de alia lacinia Græcorum quorumdam Codicum, cujus meminit *Hieronymus* Lib. II. in Pelagianos. At dignus erat locus ille *Hieronymi*, qui integer adduceretur, citato etiam opere, in quo legitur. Qua in re perpetuò peccat vir alioqui diligentiſſimus, qui paſſim *Hieronymum*, *Auguſtinum* aliòſque ad teſtimonium citat, nec addit quâ parte eorum Operum teſtimonia illa inveniantur. Quod tamen in re alicu-

jus

is momenti additum ſemper opor-
iit, ut, ſi neceſſe eſſet, Lector ea
ſtimonia, ſine moleſtia invenire, &
pendere poſſet; ſæpe enim credere
on licet teſtimoniorum citationi-
is, ut optimè in * antecedente Epi-
ola Gallica oſtendit vir doctiſſimus.

Luc. II, 33. ubi de Joſepho & Ma-
a ſermo eſt, Joſephus dicitur πατὴρ
hriſti, πατὴρ αὐτῦ, in Cantabrigienſi
odice, & in uno ex Stephanicis;
uemadmodum in Vulgata & Verſio-
e Coptica. Dignus erat qui citaretur
Hieronymi locus in Helvidium Tom.
V. p. 134. in Editione Benedictino-
im, unde liquet *pater illius* fuiſſe in
onnullis Codicibus omiſſum.

Locus ſequens eſt ejuſdem Evange-
ſtæ Cap. XIX, 41. Sed de eo jam
git vir eruditiſſimus in Ep. Gallica,
uam edidimus.

Ad Cap. XXII, 43, 44. rectè atque
rdine *Millius* obſervavit ex *Eraſmo*,
ocum hunc à quibuſdam olim era-
im, quòd de Chriſto ea dicerentur,
uæ eo indigna perperam judicaban-
ur.

Ad Joan. VII, 8. ubi Chriſtus in
xemplaribus fermè omnibus, quæ
uperſunt, dicit ſe *nondum adſcendere*,

* *Vide pag.* 205.

De historia Adulter
& seqq. nihil dicam,
dixi ad *Hammondum*
opponi tantùm video
ratione quâ potuisset
antiquis Codicibus de
ait *Millius* hanc histo
mùm notatam ab ii
eam in Ecclesiis legen
deinde prætermissam
tum esse; id totum de
Anonymo, cujus a
ponderis esse nequit.
patimur eam legi, &
catione, ne in noxiu
queatur, juvari. Sed
cia iis dicenda, qui f
mentum esse; seu vet
recentiores, inter qu

Serapionem, §. 6. si sequamur MS. Regium Parisiense. Aut si sequamur aliquot alios Codices MSS. iis erit accensendus, qui legerunt Χριστῦ. Eam Epistolam laudat *Millius*, ex Editionibus antiquioribus, quasi haberet Θεῦ, negátque Χριστῦ inveniri, nisi in paucis quos adfert Veteribus. Sed cùm hæc typis exprimi curabat vir eruditus, nondum *Athanasii* novam Editionem videre potuerat. Attamen hinc obiter intelligere licet, non esse editiones MSS. loco habendas, ubi sæpe aliter legimus, editorum audaciâ, qui ad editiones sæpe Scripturæ citationes refinxerunt. Quod vereor etiam ne factum sæpe sit ab antiquioribus Librariis, ita ut, ex ætatis suæ libris & consuetudine, Veterum citationes emendarint, quia mendosas putabant.

Rom. X, 14. regnasse dicitur mors ab Adamo ad Mosem, ἐπὶ τοὺς μὴ ἁμαρτήσαντας, *in eos qui non peccarant ad similitudinem Adami*. *Hilarius* Diaconus, in Commentario ad hunc locum, contendit à Græcis additam esse negantem particulam μὴ, quod nec omisit notare & aliorum auctoritate etiam confirmare *Millius*. Sed *Ambrosium* laudat, non *Hilarium*, quia hujus commentarii perperam *Ambro-*

ita *Erasmum*, qui
Verùm Philip. C
Editionibus, Codic
tis, πνεύματι Θεῷ λαλ
dices ac Patres, qu
Θεῷ, & laudat per
inter eos qui dai
lectionem, quasi
cùm contrà eam p
sicæ noſtræ loco
mus, verbis ejus
Ad 1. Tim. Cap.
Θεὸς ἐφανερώθη ἐν
multi Veterum ,
eruditus quî Θεὸς n
Scribebatur, nimi
ratione, ΘΣ pro
compendio, delet
tra litteram Θ, fa

& paullulùm o ambederit, ut videretur Sigma. Sed & alium Codicem vidi, qui fuit in Bibliotheca Franciana, in hac Urbe anno M D CCV. vendita, in quo erat o, ſed ab alia manu additum Sigma. Codex eſt, in quo Latina interpretatio Græcæ ſuper impoſita eſt, quæ hîc quoque habet *quod*. Eſt penès me elegans Diſſertatio Anglica, quæ à quo ſcripta ſit neſcio, ſed eſt à *Joanne Lockio*, Viro Clariſſimo, olim ad me tranſmiſſa, in qua defenditur lectio Vulgatæ *quod*. Digna eſſet, quæ lucem adſpiceret, & fortè jam adſpexiſſet, niſi fuiſſet Latinè vertenda.

1. Joan. IV, 3. ubi legimus : πᾶν πνεῦμα ὃ μὴ ὁμολογεῖ Ἰησοῦν Χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα, ἐκ Θεοῦ οὐκ ἐστί, fuit in multis antiquis Codicibus, πᾶν πνεῦμα ὃ λύει τὸν Ἰησοῦν ἀπὸ τοῦ Θεοῦ οὐκ ἐστί. Quæ poſteriora verba gloſſema priorum, adversùs Hæreticos, à ſtudioſo additum in margine, deinde intruſum in textum rectè conjicere videtur *Millius*. Sed mirum eſt eum, poſtquàm rectè notavit in verſione Æthiopica verba hæc Ἰησοῦν Χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα omiſſa fuiſſe, poſtea inter verſiones antiquas, quibus convenit cum lectione hodierna, Æthiopicam recenſere.

Ad

Ad eamdem Epiſtolam C
8. omnia habet, quæ dici pc
eorum ſententia, qui putant a
verba: *ὁ τῷ οὐρανῷ, ὁ πατὴρ,*
καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα· καὶ οὗτοι
εἰσι· καὶ τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυρ
γῇ. Si expendantur quæ poſ
ad defendenda hæc verba qu
na, quam ipſe ſententiam
levia & infirma eſſe videbunt
in rem habemus etiam Angl
ſertationem, cujus auctor n
tus eſt, ab eodem *Lockio* ad
miſſam; quæ digna quoque
publicam lucem erumpat. L
tamen eſt, & quantivis facie
dor *Millii*, qui nihil hac i
mulavit, animadvertitque e
fictum eſſe Prologum Epiſto
nonicarum, ſub nomine *A*
ad confirmandam vulgata
nem; quod agnoverunt quc
ſienſes Benedictini, qui *Hi*

liberè veritatem profeſſos malignè infamare ſolent, quaſi hæreſibus neſcio quibus faverent, quia nolunt eas depravatis locis oppugnari. Scilicet, optimi quique viri factioſis nonnihil concedere neceſſe ſæpe habent, quod facilè ignoſcimus.

Plura hanc in rem non addam. Satis liquet, ex iis quæ dixi, ingratos fore, qui viro doctiſſimo gratiam, ob tantum exantlatum laborem, non habebunt, iniquóſque qui ei, ſicubi dormitaverit, invidioſè negligentiam objecerint. Sed ignavi tamen & inertes eſſemus, niſi inventis ejus addere, & perficere quæ ab eo affecta ſunt conaremur. Igitur hominem ſine malignitate laudemus, nec eo ſecùs in lucem proferamus, ſi quid melius, aut accuratius, aut ab eo prætermiſſum habemus.

II. Vir doctiſſimus, in Prolegomenis, antiquiores quoſque Patres Græcos & Latinos recenſet, oſtenditque quænam variæ lectiones ex iis hauriri queant. Qua in re laborioſam ſanè & diligentem operam curioſis ejuſmodi rerum navavit. Verùm cùm minimè exhauſerit quod in hanc rem dici potuerat, nec in variis lectionibus textui *ſubjectis omnia* adnotarit; nihil vetat, imò

vium decem Virginu
Romæ primùm editi
qua editione utor.
opera *Optati* Milev
ſed utor editione A
ni M. DCC II. ad Pa
at meliore ordine
que Scriptoris varia
pro ordine librorum
ti, expendam &
Milliana conferam.
cautione opus ſit, i
riis lectionibus è ſcr

Tu verò, *Optimi*
non hæc & alia ejuſi
aggredientibus ſint

Chriſtus rationem eorum, quæ dixerat, eddere non videtur.

Eodem Cap. vſ. 24. ἄφες, ait Chriſtus, σοῦ τὸ δῶρόν σε ἔμπροσθεν καὶ διαλλάγηθι πρῶτον ἀδελφῷ σου, καὶ τότε ἐλθὼν προσφερε τὸ δῶρόν σου. *Optatus* verò de Schiſmate Donatiſtarum p. 90. ſic hunc locum profert: *depone munus tuum ante altare, & redi, priùs concorda cum fratre tuo, ut poſſit pro te Sacerdos offerre*; quaſi lixiſſet Chriſtus ἵνα δύνηται ὑπὲρ σου ἱερεὺς προσφέρειν. Sed cùm *Cyprianus*, qui ejuſdem Eccleſiæ Africanæ Epiſcopus fuit, hunc locum haud aliter proferat, quàm ut legitur hodie, nec ullus Codex, aut Interpres ſit, qui hîc variet; hæc verba mera ſunt interpretatio cujuſpiam, cui durum videbatur Laïco dici, *offer donum tuum*, cùm oblatio a Sacerdote tantùm fieri debeat. At nihil vetat & Laïcum offerre, ſuo modo, licèt in Sacerdotis munus minimè invadat.

Cap. IX, 21. de muliere, quæ profluvium ſanguinis patiebatur, & tangere cupiebat veſtem Chriſti, ἔλεγε γὰρ, inquit, ὁτι ἑαυτῇ, ἐὰν μόνον ἅψωμαι τοῦ ἱματίου αὐτοῦ σωθήσομαι. Hæc verba ſic expreſſit *Optatus* pag. 88. *Mittam manum meam & tangam fimbriam veſtimenti*

menti hujus & ſana fiam, quaſi fuiſſet in Græcis : πέμψω χεῖρά μου καὶ ἄψομαι τὸ κρόσπεδον ἱματίου αὐτοῦ καὶ ὑγιὴς γενήσομαι. Sed eſt ſenſus loci, ex memoria laudati, non ipſa verba. Nulla eſt hîc in Codicibus, aut antiquis Interpretibus, varietas.

Indidem etiam eſt quod apud eumdem pag. 103. legimus : *qui peccaverit in Spiritum Sanctum*, pro eo quod eſt Matth. IX, 32. ὃς δ' ἂν εἴπῃ κατὰ τοῦ πνεύματος ; conſentiunt enim Codices, & ita ſcribi orationis ſeries poſtulat, quemadmodum etiam citavit *Cyprianus*.

Ejuſdem Capitis vſ. 43. ita loquitur Chriſtus : ὅταν δὲ τὸ ἀκάθαρτον πνεῦμα ἐξέλθῃ ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου διέρχεται δι' ἀνύδρων τόπων ζητοῦν ἀνάπαυσιν, καὶ οὐχ εὑρίσκει τότε λέγει, ἐπιστρέψω εἰς τὸν οἶκόν μου, ὅθεν ἐξῆλθον καὶ τὰ ἑξῆς. *Optatus* verò habet p. 75. *In Evangelio ſic ſcriptum eſt* : cùm autem Deus deſeruerit hominem, remanet vas inane, ſpiritus autem immundus errans per loca deſerta jejunus dicit : domus mea vacua eſt ; *hoc eſt dicere, qui me excluſerat excluſus eſt* : revertar illuc & habitabo, & adducit ſecum ſeptem alios ſævio-res & habitabit illic & erunt hominis illius pejora noviſſima, quàm quod fue-

erunt prima. *Optatus* hîc non ipſa rba Chriſti, ſed paraphraſin, eámque erritam citat, licèt dicat: *ſic ſcriptum eſt*, quæ formula ſolet ipſis Scripræ verbis præfigi. Itaque mirum vieri nequit, ſi ſint qui putent verba Joan. V, 7, 8. à *Cypriano* laudata on fuiſſe id quod in exemplaribus ſuis gebat, cùm nemo alius è Veteribus legerit; ſed ſenſum, quem ſub ver- s Joannis latere putabat. Quis ſcit iam annon ſit à recentioribus Libraris hæc citatio, ad lectionem ſui ævi, ficta? Credibile certè non eſt uni *ypriano* fuiſſe libros, qui haberent uod à ceteris omnibus aberat, nec lebatur poſtea ab Afris, ad tempora ſque *Auguſtini*.

Cap. XVI, 19. poſt voces, *claves elorum*, ſubdit *Optatus* p. 35. vacilnte memoriâ: & *portæ inferorum on vincent eas.* In nullo enim libro a verba, hoc loco, leguntur, ſed ntùm ad calcem vſ. 18.

At Cap. XXIII, 9. ubi legimus *παέρα μὴ καλέσαι ὑμᾶν*, legerant *ὑμῖν* qui onfecerant verſionem, qua utebatur *Optatus*. Sic habet Cantabrigienſis Coex, ſic Interpretes Latinus, Syrus & Arabs, & fortè meliùs. *Optati non* neminit *Millius*

tus p. 102. dicentem: *fugietis omnes*; habet *passionis*, *cùm diceret* &c. quæ ne ſenſum qu tis commodè exprimu

Luc. II, 14. pro *δοκία*, legit *Optatus εὐδ* beat *bonæ voluntatis* p. confirmatur multis C tribus; quos memorat ſo *Optato*.

Cap. IX, 50. habemu *καθ' ὑμῶν*, *ὑπὲρ ὑμῶν ἐσ* git, aut certè interpre *ὑμῶν*, habet enim p. 86. *contra vos*, *pro vobis* e multi Codices & plera

rietates excipias: οὐδεὶς ἐπιβαλὼν τῷ χεῖρα αὐτῦ ἐπ' ἄροτρον, καὶ βλέπων εἰς τὰ ὀπίσω εὔθετός ἐστιν εἰς τὴν βασιλείαν τῦ Θεῦ. Senſum ex memoria citavit *Optatus*, nam, præter conſenſum Codicum & Interpretum Veterum, verba, prout ea legimus, protulerunt *Tertullianus* & *Cyprianus*.

Cap. X, 23. ait Chriſtus in noſtris Codicibus: μακάριοι οἱ ὀφθαλμοὶ οἱ βλέποντες ἃ βλέπετε. *Methodius* addit p. 165. ὑμῶν. Non meminit hujus lectionis *Millius*, quæ ſanè noſtra deterior eſt, & fortè memoriæ minùs firmæ *Methodii* debetur. At vſ. ſequente dicuntur πολλοὶ προφῆται καὶ βασιλεῖς voluiſſe videre quæ videbant Apoſtoli. Sed à *Methodio* omittuntur Reges; quod vitio memoriæ fortaſſe etiam tribueremus, niſi voculam eamdem prætermiſiſſet Cantabrigienſis Codex, ut notat *Millius*, qui & *Tertullianum* ei comitem addit. Verùm non omnino conſtat an *Tertullianus* vocem hanc non legerit; nam Lib. IV. adverſùs *Marcionem* Cap. XXV. ubi ad hunc locum reſpicit Afer ille Theologus, inducit Chriſtum ſic loquentem: *dico enim vobis, quia Prophetæ non viderunt quæ vos videtis.* Rectiùs ergo *vir doctus Methodium* laudaſſet, ex cujus

dimus Codices null
que Interpretes ullos
pulari.

Memoriæ tribueri
citationem, quæ eſt ap
thodium pag. 112. ubi
35. ſic exprimit: *οἱ λυ*
νύσθωσαν καὶ αἱ ὀσφύες ὑμ
cùm ſit in omnibus
σαν ὑμῶν αἱ ὀσφύες πεφ
λυχνοὶ καιόμενοι. Eodem
habet in vſ. ſequenti
σαντι αὐτῷ εὐθέως ἀνοίξωσ
legunt omnes Codices
κρούσαντι εὐθέως ἀνοίξωσι
utrobique nonnullam v
exigua eſt, nec quidq

JOANNIS C. III, 8. ubi eſt τὸ πνεῦμα ὅπου θέλει πνεῖ, habet *Optatus* p. 38. *nam ſpiritus Dei eſt & ubi vult adſpirat.* Eſt interpretatio, potiùs quàm accurata citatio.

Similiter expreſſit ſenſum, non verba Chriſti Joan. XIII, 10. ὁ λελουμένος οὐ χρείαν ἔχει ἢ τοὺς πόδας νίψασθαι, cùm habet pag. 73 & 82. *qui ſemel lotus eſt non habet neceſſitatem iterum lavandi.*

Verſu 35. pro γνώσονται πάντες, pari licentiâ habet : *inde ſcia quia diſcipuli mei eſtis*, pag. 73.

Cap. XIV, 6. pro ἐγώ εἰμι ἡ ὁδὸς καὶ ἡ ἀλήθεια καὶ ἡ ζωὴ, ſic Chriſtum loquentem inducit p. 80. *Ego ſum janua, & via & veritas.* Duo loca conjungit. Vide Joan. X, 9.

Cap. XV, 1. ubi dicit Chriſtus: ἐγώ εἰμι ἡ ἄμπελος ἡ ἀληθινὴ, ſubjicit hæc *Methodius* p. 122. καὶ ὑμεῖς τὰ κλήματα, quod vitio memoriæ tribuiſſem, niſi viderem duos *R. Stephani* Codices ſic habuiſſe ; quibus adjungendus fuiſſet *Methodius*, à *Millio* neglectus.

ROM. I, 21. ἐν τοῖς διαλογισμοῖς αὐτῶν. Omittit αὐτῶν *Methodius* pag. 211. perperam, ſi modò ea omiſſio non ſit Librariorum.

Cap. IX, 26. Οὐ τῷ θέλοντος ἀλλὰ τῷ τρέχοντος, ἀλλὰ τοῦ ἐλεοῦντος Θεοῦ, vertitur

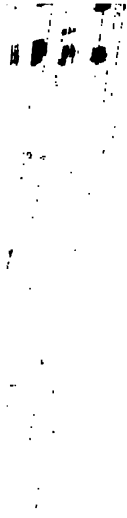

αὐτοῦ ; nam conſe
omnes Codices &
Cap. XIII, 7. pro
τῷ τ φόρον, τὸν φόρ
τέλ. τῷ τ φόβον, τ
μὴν, τὴν τιμὴν, h
Optatus p. 61. *cui ho*
cui vectigal, vectiga
tributum.

I. Cor. III, 7. ὁ
ὁ αὐξάνων Θεὸς, *Optatu*
(μόνος) *Deus qui ad in*
ducit. Videtur eſſe gl
ex re ipſa ductum, cùm
inveniatur.

Verſu 16. Ναὸς Θεοῦ
μα & Θεοῦ οἰκεῖ ἐν ὑμῖν.
p. 75. *Vos eſtis templum*
bis Deus habitat. Ex in
nam ha

dum eſſet μιγάλης, quod additamentum habent Vulgatus Interpres, *Tertullianus*, *Cyprianus* & *Auguſtinus*, ut notat *Millius*; qui, præter conſuetudinem, etiam *Optati* auctoritatem profert.

Cap. VII, 3. pro ἰφιλοφρόνει εὔνοιαν, habet *Methodius* ἰφιλῶ *debitum* p. 80. quæ eſt lectio plurium Codicum, Patrúmque Græcorum & Latinorum, quos recenſet *Millius*, ſed omiſſo *Methodio*.

Verſu 5. ἵνα χολάζητε πατέρα καὶ εὐσεβῆ. *Methodius* p. 81. omittit τὴν πατέρα καὶ, quod meritò Codices & Patres multi, quibus addendus fuit *Methodius* p. 81. omittunt. In fine ejuſdem verſûs λέγω τὴν ἀπροσίαν ὑμῶν, omittitur ab eodem ὑμῶν, nec fortè malè, licèt non videam Codices eî adſentiri. *Cyprianus* tamen etiam habet *veſtram*.

Verſu 9. pro γαμησάτωσαν, habet γαμήτωσαν pag. 82. pro γαμείτωσαν, ut alii Codices.

Verſu 26. habemus: νομίζω δὲ τοῦτο [καλὸν ὑπάρχειν, λέγω τὴν ἐνεστῶσαν ἀνάγκην,] ὅτι καλὸν ἀνθρώπῳ τὸ ἔτως εἶναι. Verba uncinis clauſa omittit *Methodius* p. 85. Fortaſſe à virginitatis nimio æſtimatore, quales multi ab iis tem-

quibus tamen com
additus.

Verſu 34. pro *μα*
thodius p. 88. habet
γυνὴ, & poſt voce
ἀρίστῃ Κυρίῳ. Vide
rietas eſt in nonnul
terior in nullo, qua
eſſet *ἀντιθετὸν* quodd
ſus verbis, *πῶς ἀρίστ*
dens.

Verſu 38. pro cor
apud *Methodium* bis
ξων, nec temerè, mu
ſic habent.

Cap. XIII, 2, 3. ex
expreſſere *Methodius*
tus p. 65. Verba no
enim eſt manifeſta: f

tus pag. 35. *qui ſerit pacem & metet.*

GAL. III, 27. pro εἰς Χριστὸν habet *Optatus*, *in nomine Chriſti*, pag. 89. ex interpretatione, quod idem eſſe putaret.

Ac ſanè ſæpe ſynonyma pro ſynonymis occurrunt, ut ejuſdem Epiſtolæ Cap. IV, 19. pro ἄχρις οὗ eſt ἕως οὗ, apud *Methodium*, p. 76. Quod non eſt quidem magni momenti, in hoc ſimilibúſque locis; ſed poteſt in aliis magnam mutationem adferre, ſi quæ ſynonyma putantur loco ſynonymorum ſcribantur, ut Act. XX, 28. ubi Θεοῦ, Χριστοῦ, Κυρίου miſta ſunt à Librariis, quaſi ſynonyma.

Cap. V, 22. poſt vocem χρηστότης, omittitur ἀγαθωσύνη à *Methodio* p. 274. non labente memoriâ, ut credere quiſpiam poſſet; omittit enim Vulgatus, ut & Patres aliquot *Millio* memorati, qui tamen *Methodii* non meminit.

EPHES. III, 14. legimus πρὸς τὸν πατέρα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἐξ οὗ &c. at *Methodius* p. 192. habet tantùm πρὸς τὸν Θεὸν καὶ πατέρα, ἐξ οὗ &c. Certè in multis Codd. & Interpretibus omiſſa ſunt verba τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Eos recenſet *Millius*, omiſſo *Methodio*; qui tamen præferri debuiſſet *Hiero-*

dii. Non rarò vir do
quas admiſerunt Comp
logi, dein *Rob. Stepha*
ſunt ſequuti, ideò tan
tur, quia jam ſunt vul
conſecratæ; quæ ratio
Criticos.

Verſu 16. pro ἵνα δύ
τωσθῶμεν, legit ibidem
δῷ — δύναμιν, quemadm
antiqui aliquot Codice
morati.

Cap. IV., 5. Εἷς κύρ
ἓν βάπτισμα. *Optatus*
citat p. 82. *Unus Deus*
una fides, *una tinctio.*
eodem modo profert l

ibus antiquioribus opponere ſuſti-
nt.

Cap. V, 29. in quibuſdam Codici-
s eſt ὁ Κύριος, in aliis ὁ Χριστὸς, &
c modo hunc locum adducit *Me-*
thodius p. 54.

Verſu 31. pro eo quod habetur vul-
gò τῇ γυναῖκα, legit *Methodius*
γυναικὶ, quod & Codices nonnulli
tiquiſſimi habent, ut & *Epiphanius*;
i cur citetur, potiùs quàm *Metho-*
dius, non intelligo, cùm hic anti-
ior fuerit; niſi quòd de Methodio
n cogitarat *Millius*, cùm varias lec-
ones è Patribus colligeret, quamvis
is poſtea in Prolegomenis memine-
.

PHILIPP. Cap. II, 7. μορφὴν δούλου
λάβων, legit *Methodius* p. 202. σχῆμα δού-
λου.

1. TIM. II, 2. poſt ἥσυχον βίον, ad-
: *Optatus* p. 76. *cum ipſis*, ſine codi-
ous & neceſſitate.

2. TIM. II, 17. καὶ ὁ λόγος αὐτῶν ὡς
γάγγραινα νομὴν ἕξει. *Optatus* licenter
ic miſcet cum loco Joannis 2. Ep.
. Sic enim habet p. 74. *ignorantes*
quibus Apoſtolus hæc dixerit: cum
nec cibum capere, ave illis ne dixe-
is, ſerpit enim eorum ſermo velut
ncer.

Cap.

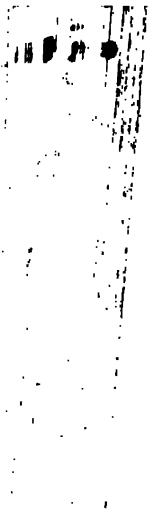

ut apud nonnull
loco adjungit *A*
ſæpe prætermiſſi
operâ, prout oc
non ſuâ ipſius
Epiſcopi Scripta
lectiones ex iis c

APOCALYP

δώδεκα habet *Meth*
ut nonnulli Codic
γας, pro μίγας π
etiam in nonnullis
poſt ἀσίρας omittit
etiam in quibuſda
Θεῦ, pro ἀπὸ τῦ Θε
que aliquot Codic

Cap. XIV, 1. hal
ἑξὸς pro ἑξακὸς, &
αὐτῦ καὶ τὸ ὄνομα

Nonnulla hîc fortè, mi *Optimiane*, mihi objicies, quæ paucis diſcutienda. Primum eſt, varias haſce lectiones non eſſe magni momenti, ad rem ipſam quod attinet; nec ſanè diffiteor. Sed quandoquidem omnia, cum pulviſculo, corradere ſtatuerat *Millius*, ne hæc quidem omittere debuit; præſertim cùm Scriptorum *Methodio* & *Optato* multò recentiorum auctoritatibus paſſim utatur.

Alterum eſt, meminiſſe virum eruditum, in Prolegomenis, & *Methodii* & *Optati*; ſed leviſſimè rem attingit, obſervátque *Methodium* habuiſſe ſat purum Codicem, *Optatique* rariores eſſe lectiones eáſque interpolatas. Res paullò pluribus illic tractanda fuiſſet, aut certè ejuſmodi varietates textui ſubjiciendæ, unà cum aliis, vel addenda auctorum nomina fuiſſent. Neſcio etiam annon ex aliis Patribus, ſi diligenter conferantur, non poſſint multa ſimilia colligi; certè negligentia hæc, quantulacumque ſit, ſuſpicionem movere poteſt in aliis virum doctum accuratiorem non fuiſſe; quod aliis inquirendum permittam, non vacat enim propterea tantùm Scripta Patrum evolvere. Præterea ex licentiæ citandi, quæ in *Optato* animadver-

titur, cognitione non ſpernenc
ligitur uſus, ut de *Cypriani* ci
bus rectè judicare poſſimus, ſic
oſtendi.

Sed & alia non minoris m
hinc eluceſcere poſſunt, quæ n
omittenda. Fuit qui putaret e
cibus nonnullis interpolatis, q
Cantabrigienſis ille, qui *Bez*
æque citationibus, quales ſunt
colligi poſſe antiquiſſimos q
Codices admodum fuiſſe con
quod & monuit de Latinis *H*
mus. Verùm jam oſtendi Tom
Selectæ XIII. ubi de *Millii* e
egi, ex codice datâ operâ inter
cui reliqui omnes adverſantur
poſſe de ceteris colligi. Citatio
tati non tam ſunt ex codicibus
quàm ex licentia ipſius Scripto
parum accuratè teſtimonia prof
quod liquet ex eo quòd non t
ceteri antiquiſſimi Patres ab eo a
ſed etiam *Tertullianus* & *Cyp*
Africanæ Eccleſiæ lumina, qui
runt loca ab *Optato* perperam
qualia in noſtris Codicibus ex
quemadmodum oſtendi, poſſét
cilè, ſi opus eſſet, copioſiùs d
Ad *Hieronymum* quod adtinet, n
eſt hominem [illegible]

out res poſtulat, loqui; nec ſi La-
ni Codices corrupti fuerint, ſequi-
r Græcos pleroſque fuiſſe corruptos;
contrarium etiam, ſive ex antiquio-
ous *Hieronymo*, ſive ex æqualibus,
t ſupparibus Scriptoribus conſtat.
ulla eſt doctrinæ Chriſtianæ pars,
iæ variis illis lectionibus vel mini-
ùm aut olim, aut poſterioribus ſæ-
liſ, obſcurata fuerit.

Ait *Millius Proleg.* p. CLXII. col. 2. tremâ, Reverendiſſ. Epiſcopum Oxoenſem *Joan. Fellum*, qui illi hujus eris ſuſcipiendi auctor fuerat, ut ad itionem quàm primùm inchoandam m adduceret, dixiſſe, *ſatis ſuperque nporis inſumtum eſſe Biblicis Verſionibus conferendis, multò magis corrondis citationibus SS. Patrum, qui idem ipſi Sacras Scripturas negleis, ex memoria, & ad ſenſum ferè, n autem ad exemplarium ſuorum fim allegarunt*; tum ſubdit: *hæc enim ut præpropera illius opinio, juxta cum is viris eruditis, qui cùm apud Ves loca S. Codicis à vulgato noſtro ctu diversè haud rarò prolata videant, ico lectionibus illorum parum tribuenm arbitrantur.* Nec *Fellus*, nec illius prorſus fallebantur; negari im non poteſt 1. quin ſæpe Patres,

proferri, non non
ca à *Juſtino* & alii
ta ipſe ait, hoc eſt
nùs accuratè; 2. qu
turæ Sacræ, protu
terpretationem &
iis ineſſe putabant
etiam demonſtrav
bus oſtendi. Viciſſ
ad nonnulla teſtir
aut *Optato* prolata
ſiùs expenderit, fa
ta primo intuitu p
nùs accuratis citati
te memoriâ prolat
promta erant ex Co
Millius prorſus fal

Unde ergo, inc
tationes ſecernemu
ſtylum probè conſi

, meritò à nobis rejicientur, qua-
nt aliquot lectiones ex *Optato*
tæ. Vix enim ac ne vix quidem
t fieri, ut unus Scriptor proferat
ibris ſuis locum prorſus aliter ac
qui ante & poſt eum, in una Ec-
, aut in pluribus ſcripſerunt, &
conſenſu ejus loci verba eodem
o recitant. Quòd ſi accedat auc-
s priſcorum omnium Librorum,
pretúmque, confirmantium lec-
m Veterum Scriptorum; quis
are ſuſtineat, quin ea quæ con-
afferentur ſint vacillantis me-
æ lapſus, aut Interpretationes,
lectiones quæ ex Codicibus ma-
t? Quòd ſi è contrario plures
tores, Codices aut Interpretes
pirent, nemo ſomniet eorum om-
memoriam eodem modo ceſpi-
; qualia etiam ſunt nonnulla à
s prolata.

æc ſi accuratè obſerventur, lec-
es veteres & veræ, mi *Optimiane*,
criptis Patrum, præſertim anti-
rum, non minùs haurientur &
irmabuntur, quàm ex Codicibus
u exaratis qui ſuperſunt; nec pe-
lum ullum erit, ne memoriæ fal-
is ludibria, aut interpretamenta,
inania illa ſint, ſeu vera, pro va-

conſtabit. Inſcrib
ribus ad teſtimon
hæc & alia eode
fiùs expendentur

Dabam Am
Octobris

ARTI

Livres concern
& la mani

I. HERMA
NI *Exercit*
logicæ in P
aliáſque inſig

IL y a long-tems que ce livre auroit paru, & auroit peut-être même été débité, ſans la mort du Libraire qui l'avoit d'abord fait imprimer; des héritiers duquel le Sr. *Renard* l'a acheté. Comme ce ſont des explications, en grande partie allegoriques, de divers endroits de l'Ecriture ſainte & ſur tout du Nouveau Teſtament, ſelon la méthode de ceux, qui ſuivent les ſentimens de *Coccejus*; Mr. *Vitringa* ayant été prié d'y mettre une préface, a cru devoir donner ſes principes généraux de cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte; ce qu'il fait en peu de mots & avec beaucoup de netteté.

1. Je commencerai par là cet Extrait, après quoi je viendrai au Livre même; qui ſuppoſe cette maniere d'expliquer l'Ecriture, comme la meilleure. Mr. *Vitringa* dit d'abord en général que le diſcours eſt d'autant plus eſtimable, qu'il comprend en moins de mots plus de ſens divers & le plus grande importance; d'où il conclut que les Ecrivains Sacrez ſe ſont ſervis d'un ſtile de cette ſorte, qui eſt fécond en divers ſens. C'étoit même, comme il le remarque, la mé-

thode des Orientaux, à laquelle
s'eſt accommodé ; parce que ce
les premiers peuples, auxquels il
velé ſa volonté.

*On ne peut guere nier cela
maximes génerales de Morale,
me des Proverbes, qui peuven
également appliquez à divers ſ
Mais d'ailleurs ceux qui parle
choſes particulieres, & qui ſe p
ſent d'être entendus, ne ſaur
mieux parler, qu'en évitant toute
tes d'ambiguitez ; de maniere
ne puiſſe appliquer ce qu'ils di
qu'à ce qu'ils ont deſſein de fai
tendre. Autrement ils courent
de n'être point entendus ; & en
donnant ce qu'ils diſent à la co
ture de ceux à qui ils parlent, ils
poſent à mille inconveniens ;
qu'on leur attribuera tous les
qu'on pourra trouver dans leurs
les & auxquels ils n'auront pas
ſé. Plus les choſes ſont importa
plus elles doivent être dites d'un
niere, qui ne ſouffre que le ſen
l'on ſe propoſe ; ſans qu'il ſoit b
de conjectures pour l'entendre.
n'y a-t-il point de paſſage imp
de l'Ecriture Sainte, dont on ne

* *Remarque de l'Auteur de la B.*

marquer déterminément le ſens. Supposer que Dieu s'eſt propoſé tous les ſens, que l'on peut trouver ſans abſurdité dans l'Ecriture Sainte; c'eſt, comme il ſemble, ſuppoſer une choſe incertaine, & contraire à l'uſage de tous ceux qui parlent à deſſein d'être entendus. Mais voyons le détail de la maniere d'expliquer, que Mr. *Vitringa* approuve.

Il dit donc que l'on peut faire, en cette occaſion, quatre queſtions. La premiere eſt; *ſi l'Hiſtoire de l'Ecriture Sainte renferme par tout des ſens Myſtiques*? la ſeconde, *ſi en recevant l'hypotheſe du ſens litteral & myſtique, on attribue pluſieurs ſens à la parole de Dieu*? la troiſiéme, ſi les endroits *Hiſtoriques*, *Dogmatiques*, *Moraux & Prophetiques de l'Ecriture Sainte*, *peuvent recevoir pluſieurs ſens litteraux*? la quatriéme, *ſi un paſſage ne peut pas être expliqué, ſelon pluſieurs ſens myſtiques, en même tems*?

A la premiere queſtion, Mr. *Vitringa* répond, qu'encore que quelques Anciens l'aient crû, on ne ſauroit prouver que tout ce qu'il y a d'hiſtorique, dans l'Ancien Teſtament, ait un ſens myſtique. Mais il croit qu'on peut l'aſſurer des hiſtoires les

Gedeon, de Davi

* Il faut néann
ceux, qui liroient
avoir entendu parle
myſtiques, ne s'im
qu'il y fallût cherch
s'agiſſoit de raiſonn
moderne, qui ne
mettre cette maniere
cien Teſtament, il
ſible de lui prouver
on le pourroit enco
contre un Libertin.
ont quelquefois cher
dans les Hiſtoires, c
de l'Epître aux Hebre
celle de Melchiſedek,
divers endroits. Ces e
voüe, ont autrefois

vé que les Apôtres, en cela, n'aient pas employé des raiſonnemens contre les Juifs; que l'on appelle *ad hominem*, parce qu'ils étoient accoûtumez à cette ſorte d'explications; aumoins il eſt certain que ce n'eſt pas ſur ces explications-là, que nôtre foi eſt fondée. D'ailleurs ſuppoſé que les Apôtres euſſent employé ces raiſonnemens, ſans avoir d'égard aux manieres des Juifs de ce tems-là; il ne s'enſuivroit pas que chaque Théologien eût droit d'en uſer de même à préſent, & d'expliquer myſtiquement les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament; en ſorte que ces explications puſſent paſſer pour le but de Dieu, & dans la conduite des évenemens & dans l'hiſtoire que les Ecrivains Sacrez en ont faite. On débiteroit mille conjectures, ſans fondement, & même forcées, pour *parole de Dieu*; au lieu que l'on ne doit nommer ainſi, que le ſens néceſſaire des Livres Sacrez, & dont perſonne ne peut douter raiſonnablement.

Nôtre Auteur répond à la ſeconde queſtion, qu'encore que les paroles d'une Hiſtoire, ou d'une Prophetie regardent directement le ſens litteral, qui en réſulte; elles regardent néanmoins

moins auſſi indirectement le ſens myſtique, qui y eſt autant contenu, que le premier.

* On en peut tomber d'accord, lors que les Apôtres ont marqué ce ſens myſtique; parce qu'ils ont été éclairez de l'Eſprit de Dieu, pour découvrir les ſens cachez de l'Ancien Teſtament; mais il ne s'enſuit pas de-là que des Théologiens, qui ne peuvent pas ſe vanter d'inſpiration, aient droit de nous débiter comme des ſens myſtiques, que l'Eſprit de Dieu s'eſt propoſez, de ſimples conjectures fondées ſur quelque légere reſſemblance, & ſur des raiſonnemens très-douteux.

A la troiſiéme & à la quatriéme queſtion, Mr. *Vitringa* répond qu'il ſe peut fort bien faire qu'un même paſſage ait en même tems pluſieurs ſens litteraux & myſtiques, que le S. Eſprit ſe ſoit également propoſez. Mais il veut qu'on ſe conduiſe avec prudence, dans ces ſortes d'explications, & que ces differens ſens aient de la liaiſon entre eux, auſſi bien qu'avec la ſuite des paſſages de l'Ecriture, dont il s'agit.

† Tout ce que l'on peut craindre de-là,

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*
† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

de-là, eſt ce que j'ai déja dit; c'eſt que l'Ecriture Sainte étant livrée aux conjectures de châque Théologien, ils ne trouvent par tout ce qu'ils voudront, & que l'on ne vienne à regarder le Texte Sacré, comme une énigme, de laquelle on peut trouver diverſes ſolutions auſſi bonnes l'une que l'autre, & qui dépendent de l'imagination des Prédicateurs. Quand un Auditeur un peu chagrin traitera toutes ces explications de chimeres, & de ſonges; il ne ſera pas poſſible de le ramener, par des raiſons. Il n'y a en effet que des ſentences générales, auxquelles on puiſſe attribuer pluſieurs ſens, ſans s'expoſer à la critique des Auditeurs.

Je ne dis pas au reſte cela, pour condamner ceux à qui cette maniere d'expliquer l'Ecriture plait; comme s'ils avoüoient les conſéquences, qu'on en peut tirer. Ils en uſent ainſi, ſelon toutes les apparences, de bonne foi, & à bon deſſein. Je ne parle de la ſorte, que pour marquer ce qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, quand on y penſe, & ce que la plûpart des Proteſtans en ont jugé juſqu'à préſent. Du reſte châcun doit tâcher de s'édifier, de ſon mieux, par

te, qui renferment tou
ceſſaire au ſalut. Per
d'impoſer ſes conjectu
chain, comme des ar
de le diffamer comme
profane, parce qu'il n
quoi que d'ailleurs il
ble. Mais c'eſt-là une
ne peut pas reprocher
qui propoſe ſes ſentim
nation & avec retenue
. Il croit que l'on do
Paraboles, de même
l'Ecriture, & préfere
ceux, qui tirent d'une
veritez, que quelque
généraux de Morale.
diverſes paraboles,
plus qu'un ſens mora

d'eſprit qu'il ait. Il ne faut point ſe ſervir de conjectures, ni d'explications forcées, pour le trouver, ni pour en convaincre ceux qui voudroient le chicaner. Si l'on y veut chercher des ſens plus éloignez & des dogmes Théologiques, dont il ne s'agiſſoit point alors; à la bonne heure, mais que ce ſoit par forme d'application, qui eſt d'autant plus permiſe, qu'on s'éloigne moins du veritable ſens.

2. Feu Mr. *Teelman*, pour venir préſentement au livre même, entreprend d'expliquer, ſelon la méthode, qui plait le plus à Mr. *Vitringa*, qui n'approuve néanmoins pas tout ce qu'il dit, le XVI. Chapitre de S. Luc, où il y a les Paraboles de l'Intendant infidele & du Lazare, & par occaſion d'autres paſſages de l'Ecriture Sainte.

Avant que de venir à l'explication des Paraboles mêmes, l'Auteur établit quelques Theſes, qui contiennent les fondemens ſur leſquels il bâtit. Il ſoûtient que nôtre Seigneur n'a pas tiré ſes Paraboles & en particulier celle du Lazare, de la tradition des Juifs, qui a été depuis renfermée dans le Thalmud, & je croi qu'il a raiſon: Que la Parabole du Lazare eſt

une

au but, que Nôtre Seigneur
ſe, qu'on peut connoître, P
précede & par ce qui ſuit.

On ne peut guere diſcon
ces principes, mais le ſuiv
pas aſſurément du goût des
Interpretes ; c'eſt que tous
des Paraboles ſignifient quelq
& qu'on en doit chercher av
raiſon & l'application au ſ
tuel. Je croi qu'il y a peu
qui aient étudié l'Ecriture S
n'aient reconnu que le ſtile e
ſimple, & qu'il ne faut pas
ſur le nombre des mots.
fois il y a plus de paroles,
faudroit à la rigueur, quelq
en a moins.

L'Auteur a ſenti cela,

maniere assez foible. Les Lecteurs en jugeront, car je n'ai pas le tems de m'y arrêter. La lecture de quelques Paraboles, avec un bon Commentaire, les mettra en état d'en juger sans se tromper. La méthode de ce Livre n'est pas assez commode, & il faudroit trop de paroles, pour le suivre, ou pour lui donner de l'ordre.

L'Auteur explique, en passant, la parabole du *Levain*, qui se trouve Luc. XIII. 20, 21. de l'Eglise; qui au lieu d'être comme un pain sans levain, est comme fermentée par les vices & les sectes qui y sont. Peu de gens chercheroient ce but dans cette Parabole. Pour moi, je ne l'y saurois voir. Cependant le commentaire que l'Auteur fait, sur chaque mot de la Parabole, est utile, parce qu'il en épluche avec soin les diverses significations.

Il y a encore plusieurs Theses, touchant le sens spirituel des Paraboles, qui reviennent à peu près à ce que l'on a dit d'abord. Dans la XVII. il donne le but de la parabole du Lazare. Il prétend qu'elle contient un portrait du mépris que les Juifs faisoient de Moïse & des Prophetes, qui consistoit à chercher leur propre justice & à se glorifier des cérémonies de la Loi, & des

biens

de la Parabole de l'
le, qui eſt très-long
l'Auteur, eſt l'homm
rabole, & les Juifs
infidelle. On verra
comment l'Auteur
ticularitez de cette P
aux Juifs. Je ne ſa
peu de mots, & l'o
exemple remarquable
forcées, de ceux qu
leur imagination, q
bonne Critique. Si
quer l'Ecriture, que
ſorte; il ſera facile d
tout ce qu'on voudr
taire ſur les mots ne
tenir de bonnes cho
y fait paroître de la l
L'Auteur, & par o

'a-t-il commencée, qu'il fait une lon-
gue * digreſſion, pour prouver qu'il
n'y a point de pléonaſmes réels dans
l'Ecriture Sainte; contre le ſentiment
commun des Critiques, qui croyent
qu'elle en eſt pleine. Je ne croi pas
qu'il faſſe revenir perſonne de ce ſen-
iment, à moins que ce ne ſoient des
gens, qui liſent l'Ecriture Sainte avec
peu d'attention, & ſeulement dans le
deſſein d'y chercher leurs opinions.

Il y a encore une ‡ autre digreſſion
ur le Chap. XXX. des Proverbes
f. 1. où il ſoûtient qu'*Agur*, dont il
eſt parlé en cet endroit, eſt Salomon &
Ithiel & *Uchal* Jeſus-Chriſt. Pour moi,
j'avouë que je n'en ſai rien, & que je
n'ai rien lu, qui me ſatisfaſſe là-deſſus.
Après cela, l'Auteur revient encore à ſa
parabole.

Il a joint, † à la fin du volume, une
Diſſertation ſur Matth. XXIV, 28. où
il eſt dit que *là où eſt le corps mort, là
s'aſſemblent les Aigles.* Le *corps mort*
eſt, ſelon lui, l'Egliſe, ſous le regne
de l'Antechriſt, & *l'aſſemblée des Ai-
les* eſt l'avenement de Jeſus-Chriſt.
Si l'on ſuivoit cette maniere d'expli-
quer les Livres Sacrez, l'Ecriture
Sainte deviendroit dans peu comme
la-

* *Pag.* 22. ‡ *Pag.* 474. † Pag. 151.

tout ce qu'il y a, & même le peu d'eſpace, qui nous reſte dans ce Volume, ne permettroit pas que nous en fiſſions un d'un des ſujets qui y ſont traitez. Nous ne ferons donc guére qu'indiquer les matieres, dont les Lecteurs chercheront le détail dans le Livre même. Les Livres, dont il nous reſte à parler ici, n'y ſauroient autrement trouver de place.

1. Dans les * deux premiers Chapitres du V. Livre, Mr. *Vitringa* recherche ſi la prophetie d'Eſaïe VII, 14. *un fils naîtra d'une Vierge & il aura nom Emanuel*, regardent immédiatement & directement, ou d'une maniere ſeulement indirecte & typique, la naiſſance de Jeſus-Chriſt d'une vierge. Mr. *Vitringa* prend le premier parti, contre *Grotius*, *Hammond* & d'autres, qui avoient pris le ſecond; & n'oublie rien, pour détruire les preuves du contraire, que l'on tire de ce qui précede & de ce qui ſuit, dans cette Prophetie. Il ne laiſſe pas de réfuter *Cocceius*, qui prétendoit que la ville de Damas pouvoit être nommée *chef de la Judée*, du tems de Jeſus-Chriſt.

Il employe * quatre Chapitres à examiner

* *Cap. I & II.* † *Capp. III, IV, V, & VII.*

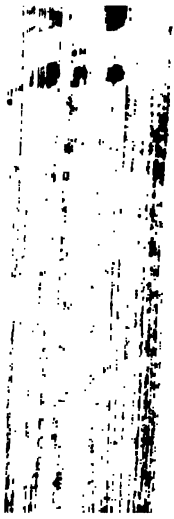

la Terre eſt differe
ont cru que les deu
ſions ſignifient êtr
du monde ; & qu
ſe ſont imaginez qu
aucun droit ſur les
cette vie, & que t
droit aux fideles ; r
te ces deux ſentim
poſſeder les Natio
Juifs, n'eſt autre c
dans le même peu
même corps avec e
les voir ſubjuguées
empire. Pour ce
terre, Mr. *Vitringa*
ſeder tranquillemen
cela arrivera, ſelo
monde, lors que l

ſes que l'on a ſur la nature de l'*Egli-*
ſe. On peut, ſelon lui, diſtinguer di-
verſes ſortes de Communions. Il y a
une Communion *active*, qui deman-
de de certains devoirs ; & une Com-
munion *paſſive*, qui conſiſte à jouïr en
commun de certains avantages, ſans
ſe les conteſter. L'on peut encore di-
ſtinguer l'une & l'autre, en *interne* &
externe. La paſſive en particulier eſt
vraye, & proprement dite, ou *ſym-*
bolique & figurée, dont la Commu-
nion eſt la marque. Après avoir ex-
pliqué tout cela, avec ſoin, l'Auteur
dit que ſon principal deſſein, dans ce
Traité, eſt de rechercher ſi toute ſor-
te de Communion, qui eſt entre ceux
qui font profeſſion du Chriſtianiſme,
eſt l'*interne*, que l'*externe* ; tant la
vraie, que la *figurée* ; eſt *abſolue*, &
ſans condition, ou bien *conditionnel-*
le. * Comme on peut demander ce
qu'on entend par ces derniers termes,
auſquels ſont pas communément en uſa-
ge, il les explique, auſſi bien que les
autres dans. La Communion *abſolue*
eſt celle, qui eſt entiere & ſans reſtric-
tion, lors qu'on entre en communion
avec, ſans rien excepter ; & telle
eſt celle des fideles avec Jeſus-Chriſt,

parce qu'ils embraſſent toute ſa r
tion, avec une parfaite connoi
de cauſe, & ſe ſoumettent à
ſes Lois. La *conditionnelle* au
traire eſt celle, qui ſuppoſe cer
choſes, ſur leſquelles elle eſt é
ſans qu'on en ſoit parfaitement
Il s'agit donc de ſavoir de quel
te eſt la Communion, que les
tiens ont les uns avec les autre
Anciens n'ont connu, comme
teur le fait voir, qu'une Comm
abſolue, que S. *Auguſtin* & ſu
les Donatiſtes ont autrefois fort
défendue. Mais leur hypothe
ſujette à de grandes difficultez;
ſe trouvent pas dans celle de l'A
qui ne reconnoit qu'une Comm
conditionelle entre les Chrétiens
ſuppoſe que l'Aſſemblée, au
quelle on communie, eſt une A
blée veritablement Chrétienne,
ſes Membres le ſont auſſi, quoi
n'en ſoit pas aſſuré en détail.
teur fait voir les uſages de ſon
theſe, comme ſont 1. le droit
ſéparer d'une Egliſe, dans la
on trouve une corruption, dans l
trine & dans les mœurs, qu'o
voit pas connue; ce qu'il n
néanmoins faire, qu'à l'extre

l'avantage de demeurer interieure-
nt unis aux membres d'une Egliſe
rompue, qui ne le ſont néan-
ins pas eux mêmes; puis qu'on ne
n eſt ſéparé, que parce qu'elle eſt
rompue: 3. l'avantage de ſe ſau-
, en vivant parmi des hypocrites,
ce qu'on n'eſt uni à eux, qu'à cer-
nes conditions; 4. celui de pouvoir
re avec des gens de mauvaiſes
eurs, que les Conducteurs de l'E-
ſe ne rangent pas à leur devoir,
mme ils devroient, parce qu'on
ſt uni à cette Egliſe, qu'en qualité
ſainte: 5. celui de pouvoir recon-
ître qu'il y a des gens de bien en
s Egliſes Proteſtantes, avec leſquel-
on ne communie pas exterieure-
nt, parce que l'on n'eſt ſéparé de
s Aſſemblées, que dans une cer-
ne ſuppoſition, & pour des raiſons
prudence, qui n'empêchent pas
'on ne puiſſe reconnoître, qu'il y
des gens de bien dans ces Egliſes:
celui de répondre aux Catholiques
omains, quand ils demandent aux
oteſtans, ſi l'Egliſe, dont ils ſont
tis, étoit vraye, ou fauſſe, à quoi
Auteur répond qu'abſolument par-
nt cette Egliſe n'étoit ni vraye, ni
auſſe; mais qu'elle étoit l'un & l'au-

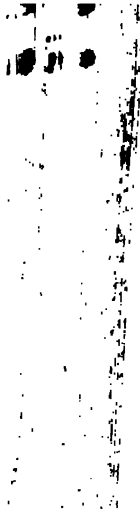

lent ſur le comm
gile de S. Jean,
faire alluſion aux
ques; qu'il expli
avec netteté. J'ai
gardoit plûtôt les
ques. Juifs Platon
Philon; ce que j'ai
dans une Diſſertati
Vitringa l'examine
tre IX. avec toute
peut demander d'
Comme il ne s'agi
doctrine Chrétienn
tout à fait claire; c
contre bien des cl
les châcun prend
en eſt frappé. L'ex
Auteur a ſa vrai-ſen

blance de plus. Ceux qui liront ce que nous avons écrit, ſur cette matiere, en pourront juger. Ce n'eſt pas une choſe, ſur laquelle je vouluſſe avoir aucune conteſtation; dans une matiere, que je ne croi pas claire.

En quatre autres * Chapitres, Mr. *Vitringa* traite de la colomne de feu, qui alloit au devant des Iſraëlites. Il croit que cette colomne & celle de nuée étoient une ſeule & même colomne; mais que de jour on ne voyoit pas le feu enveloppé d'une nuée, à cauſe de l'éclat du Soleil; au lieu qu'un voyoit de nuit cette flamme miraculeuſe. Cela pourroit bien être, mais l'Hiſtoire Sacrée ne paroît pas décrire aſſez clairement cette colomne, ou ces colomnes, pour ſe déterminer entierement là-deſſus. L'Auteur montre non ſeulement l'uſage ſenſible de cette colomne, à l'égard des Iſraëlites, mais encore les ſignifications myſtiques qu'elle peut avoir euës. Dans le milieu de ce Traité, il y a une digreſſion curieuſe, qui remplit le Chap. XV. où l'Auteur traite du deſert, dans lequel les Iſraëlites errerent, pendant quarante ans, & fait voir que le dedans de l'Arabie, où ils

* *Capp. XIV, XV, XVI, & XVII.*

fait voir, par
ciens & des Mo
crit ces lieux-là.
beaucoup ſervir
ſages de l'Ecri
qu'il y ait quelq
pourroit n'être
ſentiment, on
comme un mo
doit faire plaiſir
plaiſent en cette
Le dernier *
tat le plus parfa
dre ſous l'Eva
ſoit par rapport
ſoit par rapport
de gens. Le pl
ſelon l'Auteur,
de l'Evangile

réſent preſque qu'une belle idée, & que la réalité n'en ſoit guere moins rare aujourdhui, que le Phénix.

2. Les cinq * premiers Chapitres du VI. Livre, ſont employez à réfuter quelques opinions particulieres du célebre Chevalier *Marsham*, touchant les LXX. Semaines de Daniel & l'Empire *Medo-Perſan*, que ce ſavant homme avoit imaginé, pour l'explication de quelques endroits du même Prophete.

Après avoir expliqué en peu de mots la Prophetie de Daniel, ſelon l'hypotheſe de ceux qui mettent le commencement des LXX. Semaines à la vintiéme année d'Artaxerxe *Longuemain*; comme depuis ce tems-là il ne s'eſt pas tout à fait écoulé LXX. Semaines d'années, juſqu'à la quintiéme année de Tibere; l'Auteur cherche la maniere d'accorder la prophetie de Daniel avec la Chronologie. Il ne trouve point de meilleur moyen que de dire, avec *Uſſerius*, que Xerxès n'a pas regné ſi long-tems que l'on a cru, & qu'Artaxerxe a commencé plûtôt à regner. Il fait mourir Xerxès l'an CCCC LXXIV. avant Jeſus-Chriſt, au lieu qu'on ne le fait mou-

* *Cap. I ad V.*

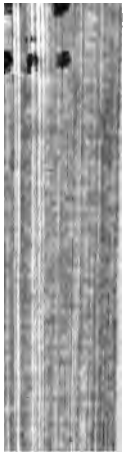

cydide, compoſée p
ne puis entrer dan
tout cela ; je rem
qu'on peut douter
mieux de ne pas o
Aſtronomique, fo
vations céleſtes, p
Prophetie, dont t
ſont pas clairs ; m
termes quelque ſe
contraire à ce Ca
le P. *Bouſſu*, dan
le * au Tome XV
gu réfute fort bie
Marsham ; touch
nes, & enſuite ſo
le regne *Medo-Per*

ſus-Chriſt, comme on le croit ordinairement. Mr. *Vitringa* croit qu'encore qu'il n'y ait point eu de Prophetes, qui aient écrit, comme auparavant, & qui aient eu l'autorité des anciens Prophetes; il y a eu néanmoins diverſes révelations, & des hommes qui avoient le don de Prophetie, comme *Judas* Eſſéen, *Pollion*, *Sameas* & *Menahem*, dont parle *Joſeph.* Il y eut alors diverſes manieres de révelation, comme celle que l'on nommoit *la fille de la Voix*, ou du *Tonerre*, (car on peut traduire auſſi l'expreſſion Hebraïque בת קול *bath kol*, de cette ſorte, comme l'Auteur le remarque) & de plus des apparitions d'Anges, des Songes, & des Inſpirations; dont l'Auteur rapporte des exemples, tirez des livres des *Macchabées* & de *Joſeph.* Mais Mr. *Vitringa* ne laiſſe pas de reconnoître qu'il n'y eut pas depuis Malachie des Prophetes comme ceux, qui avoient été auparavant, & il en recherche les raiſons. Dieu peut, ſelon lui, n'en avoir plus envoyé de ſemblable; 1. parce que depuis Eſdras la Loi & les autres Livres Sacrez furent plus communément entre les mains du peuple Juifs, qu'on les lut & qu'on les expliqua publiquement dans

dans les Synagogues : 2. parce que ces Ecrits ſuffiſoient pour l'inſtruction du peuple : 3. parce que la ceſſation de la Prophetie, pendant ſi long-tems, rendoit la venuë du Meſſie plus remarquable & plus deſirée ; 4. parce que Dieu vouloit marquer par-là que l'Economie Moſaïque vieilliſſoit, & qu'elle alloit finir, pour faire place à une meilleure. Il y a ſur tout ce qu'on vient de dire diverſes remarques, qui méritent d'être luës ; parce que l'Auteur ne ſe contente pas de recueuillir ce que d'autres ont dit, mais remonte toûjours aux ſources, & examine les choſes en elles mêmes.

Il employe * enſuite deux Chapitres à rechercher la nature du peché, qu'il découvre par la conſideration de la Loi divine, compoſée de commandemens dont les uns ordonnent, & les autres défendent ; d'où eſt venue la diſtinction des pechez *de commiſſion*, & *d'omiſſion*. Il réfute enfin les Philoſophes & les Théologiens, qui diſent que le Peché n'eſt rien ; ce qui ne peut être vrai que du peché d'omiſſion, & à l'égard de la *vitioſité* de l'acte, comme il parle, qui eſt une idée abſtraite, qui n'exiſte pas. Mais on

* *Capp. XV & XVI.*

peut pas dire qu'une action
iſe n'eſt rien.
trois Chapitres * ſuivants ſont
yez pour rechercher à quel égard
l a enſeigné que nous ſommes
:his non ſeulement de la Loi
onielle, mais encore de la Loi
.
trois ſuivans † traitent en gé-
de l'étude des Allegories, &
ient myſtiquement l'hiſtoire de
, & du jeune Lion que Samſon
. Quand après avoir bien étu-
lettre de l'Ecriture, comme Mr.
a l'a fait; on donne quelque
ſon eſprit, en allegorizant quel-
droit, qui paroît propre à ce-
rſonne n'a droit de s'en fâcher,
que l'Allegorie ne ſoit pas trop
Mais il ne faut pas commen-
l'Allegorie, ni s'y arrêter trop,
iter des penſées allegoriques,
n ne ſauroit prouver, ſi on les
mme la parole de Dieu.
n le dernier Chapitre eſt une
ation ſur le Sacrificateur, que
mmoit לגן *ſagan*, qui étoit non
ent le Subſtitut du Souverain
ateur, mais encore le Chef des

* *pp. XVII, XVIII, & XIX.*
† *XX, XXI, XXII.*

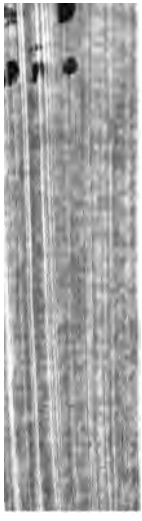

ce qu'ils étoient peu
charge, ou parce que
gardoient leurs habits
de sorte que le *Sagum*
tout.

HH. ANTIQUIT
CRÆ *Veteris Hebr*
ter delineata a PH
LANDO. Trajecti Bat
Gul. Broedelet, 1708
310. avec les Indices

IL est absolument né
qui se destinent à l'étud
logie, d'être instruits d
Juives; & pour s'en inst
commencer par quelque
le, que l'on ne peut se
modément, que par le

ſâche, de ſemblable, & qu'il ſervir de texte à ceux qui entre-ent d'inſtruire la Jeuneſſe des uitez Hebraïques. Il eſt diviſé atre parties, dont on ſe conten-'indiquer ici le contenu.

premiere eſt *des lieux ſacrez*, Auteur traite en peu de mots de erre Sainte, de Jeruſalem, du ple & de ſes parties, des Autels, meubles ſacrez, & enfin des Sy-gues; la ſeconde *des perſonnes ſa-*, des Souverains Pontifes, des s Sacrificateurs & de leurs em-, des Levites, des Sanhedrins, lois, des Prophetes, des Sectes uifs, & des Naziréens; la troi-*des choſes ſacrées*, des ſacrifices oblations de toutes ſortes, de an Paſchal, des dîmes, des pré-& des vœux; la quatriéme *des ſacrez*, des années, des mois, ours, des heures, des fêtes ſo-lles, du Sabbath, des années thiques, des Jubilez & des Jeu-

comprend bien que, dans un de cette groſſeur, on ne ſauroit r à fonds de tant de matieres, ſur me deſquelles on pourroit faire dame. Mr. *Reland* s'eſt donc con-

vrage, & le perfec-
à peu, à proportion du b
qui s'appliquent à cette
de. On connoit mieux
l'experience, qu'on ne l
avant que d'avoir con
enseigner.

IV. *Animadversiones*
JOBUM, *ubi plurin*
Interpretibus malè a
guæ Arabicæ & affi
tur, *ab* ALBER
TENS *Groningano.*
men Observationum
totum Vetus Instrun
dicibus necessariis. A
le même, 1708. in
avec les Indices &

ıce la demeure dans l'Arabie De-
te, quoi que l'on ne ſoit pas d'ac-
rd, touchant l'endroit de l'Arabie,
il demeuroit. Le fameux * *Bochart*
oit promis de faire voir qu'il y avoit
antité d'endroits, qu'on ne pou-
ıit bien expliquer, que par la Lan-
ıe Arabique; mais ce grand hom-
e, ayant été diſtrait, par d'autres
uvrages, il n'a pas pu executer ce
ſſein. Il a ſeulement expliqué di-
rs endroits de Job, dans ſa *Géogra-
ie Sacrée* & dans ſon *Hierozoïcon*,
ımme il ſe ſont préſentez à lui, &
eſt quelquefois ſervi de la Langue
rabique. Beaucoup d'autres habiles
ens ont fait voir, par divers endroits
: l'Ecriture Sainte, que cette Langue
oit très-utile pour l'expliquer; com-
ıe *Louis Cappel* & *Louis de Dieu*,
ans leurs remarques Critiques ſur
Ancien Teſtament. On trouvera en-
ore là-deſſus un plus grand détail,
ans le *Smegma Orientale* de *Jean
Henri Hottinger* Liv. I. ch. 7. Mr.
Vellarius, mort depuis peu Profeſſeur
Hal, a auſſi montré la même cho-
: dans ſon *Uſus Arabiſmi Etymologi-
us*, qui eſt à la fin de ſa *Sciagraphia
Philologiæ Sacræ*. Mais on n'avoit

* *Phaleg. Lib. I. c. 13.*

ver ſon deſſein, qui p
fectionné de jour en j
ſorte de découvertes ne
un moment, & l'on s'
me ſouvent en vain à
choſe, qui ſe préſente e
prit, par occaſion, lors
cherche plus. Nôtre An
ru ici tout le livre de Jo
qué fort heureuſement
obſcurs, par le moyen
Arabique. Il a auſſi joint
droits de la Geneſe, qu
voir être mieux ente
moyen de la même
même tems, il a rendu
verſes manieres de tradu
des autres Interpretes G
rabbiniſtes Chaldéens. &

reconnoître ſouvent par-là, que l'on a cru mal à propos que les LXX. Interpretes ont lu autrement dans le Texte Hebreu, qu'il n'ont fait effectivement. C'eſt ce qu'on peut auſſi voir, par les notes d'*Edouard Pocock* ſur la *Porte de Moiſe*, où il en apporte des exemples remarquables.

Pour bien juger des explications de Mr. *Schultens*, il faudroit avoir une Bible Polyglotte devant ſoi, afin de voir d'un coup d'œuïl l'Original & les anciennes verſions, pour comparer le tout enſemble. Enſuite il faudroit comparer la ſuite du diſcours avec ſoin & employer les autres ſecours néceſſaires, pour entendre le Texte. Comme on ne peut pas mettre tout cela devant les yeux du Lecteur en un Ouvrage, comme celui-ci, on eſt obligé de renvoyer le Lecteur au Livre même, & aux ſecours, dont je viens de parler.

Je me contenterai de donner quelque peu d'exemples de ſes explications, que l'on examinera, ſi l'on le trouve à propos. *Junius & Tremellius* ont traduit Job. III, 4. יום ההוא *atroces diarum*, ce qui n'a pas de ſens. L'Auteur traduit: *que des malheurs l'effrayent, tels que ſont ceux d'un jour de ba-*

Au vſ. 7. Job dit de
quelle il étoit né : *qu*
גלמוד *galmoud* ; c'eſt à di
teur appuyé ſur l'uſag
proprement *dure*, &
ment *ſterile*. Job veut d
ſouhaite que perſonne
mais cette nuit-là. Or
nairement, après la V
ria.

Au vſ. 12. il y a :
que des genoüils m'ont p
kiddemouni ; c'eſt à dire
ſentez pour me recevoi
Vulgate l'a expliqué. L
mieux traduire, confor
ſignification Arabe du
préſenté, en ſouſentenda
re ; en ſorte que Job fa

doit les enfans nouveaux nez, comme on le voit par Geneſ. L, 23.

Chap. IV, 2. où il y a *eſſayerons-nous* (נסה haniſſa) *de vous parler*, les LXX. ont traduit : *ne vous parlera-on pas ſouvent*, parce que נסה en Arabe eſt *faire quelque choſe pluſieurs fois.*

Au vſ. 6. Eliphaz dit : *ta crainte* (de Dieu) *n'étoit-elle pas ta confiance, & ton eſperance* (תקוה thikvathcha) *& l'integrité de ſes voies* ? En expliquant ce mot, qui eſt néanmoins commun en Hebreu au ſens, que l'on a rapporté, par le ſens qu'il a en Arabe, on peut traduire : *ta religion & l'integrité de tes voies*, & ſuppléer en répetant ce qui précede, *n'étoient elles pas ton eſperance* ? J'aimerois mieux traduire : *ta crainte* (de Dieu) *n'étoit-elle pas ta confiance, & ton eſperance n'étoit-elle pas l'integrité de tes voies* ? comme s'il n'y avoit point de conjonction devant *l'integrité* &c. qui eſt ſouvent ſuperflue dans la Langue Hebraïque, ſi l'on ne veut pas dire que c'eſt une addition des Copiſtes. Les deux membres d'un verſet ſont, comme l'on ſait, très-fréquemment paralleles.

Au vſ. 12. le même Eliphaz dit : *on m'a tenu un diſcours à la dérobée, &*

Au vſ. 28. il expl
dans des paroles où
remarque de la vani
ce qui lui paroit pl
de traduire, *de la f*
En effet ſon ſens pa

Je n'irai pas plus
pour comprendre l'
de de ces remarque
être fort ſur ſes
comparaiſon, que
gues Orientales ent
raiſons, que l'on t
Critica Part. I. Ch.
on peut facilement
confondant des mot
de differentes ſignif

ARTICLE VII.

Livres de Jurisprudence.

ANTONII SCHULTINGII, *Joan. F. Jurisconsulti & Antecessoris Dissertationes de Recusatione Judicis, pro rescriptis Impp. Romanorum; de transactione super controversiis, quæ ex ultimis voluntatibus proficiscuntur, etiam non inspectis vel cognitis illorum verbis rectè inundâ. Accedit Oratio de Jurisprudentia* M. Tullii Ciceronis. A Franeker chez Halma 1708. in 4. pagg. 320. avec la Dédicace & l'Indice des Chapp.

CEs Dissertations de Mr. *Schulting* sont écrites de maniere, que même sans être Jurisconsulte on les peut lire avec plaisir & avec avantage; parce que le stile en est net & pur, & qu'elles peuvent beaucoup servir à entendre les meilleurs Auteurs Latins; qui font souvent allusion aux matieres de Droit, qui sont traitées ici. On en donnera un petit abregé selon l'ordre des Articles, qui fera compren-

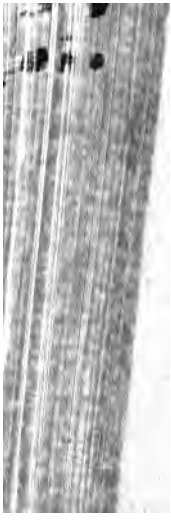

juges, que
être juge d'une
n'en convenoient
ceron * dans ſa H
ence. Ce droit ſu
pereurs Romains,
peu plus limité, &
ques variations là-d
que Mr. *Schulting*
ter, en ſe renfer
dans la matiere du
& ſans s'embaraſſer
ticuliers, dans leſqu
rieté inutile.

2. Quoi que le m
d'un uſage ancien,
mun à preſent, on d
fois, *rejicere judices*,
dare, *ejurare*; &
recusare & *abnegare*

Ce n'eſt pas auſſi la même choſe l'appel, quoi qu'elle ait quelque ſe de ſemblable; ni que l'exemp de la juriſdiction; ni que le droit Orphelins, des Veuves, ou d'au perſonnes dignes de pitié, qui r éviter des longueurs ruineuſes, voient d'abord avoir recours au bunal du Prince; ni que les plain, que l'on peut faire d'un défi de ice. Mr. *Schulting* confirme tout , non ſeulement par des paſſages anciens Juriſconſultes, mais en e par des autoritez tirées des meil rs Auteurs, comme de *Ciceron* & *Tite-Live*; ce que l'on peut remar r, dans tout cet Ouvrage.

. Le droit de récuſer appartenoit lement au Demandeur & au Dé deur, & même au Procureur, au ins, s'il en avoit ordre. Ha plus de iculté à décider, ſi un homme que Procès regarde obliquement le peut e, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable.

5. Après cela, Mr. *Schulting* paſſe t Juges, & à cette occaſion il dit n des choſes, qui regardent la forme jugemens des Ancien Romains, qui ſont très-utiles pour entendre meilleurs Auteurs. Il traite de la niere, dont les Préteurs nom-

moient

[redacted]

tir, contre ceux qui étoient ſuſpe
comme lors que, ſous les Empe
Chrétiens, on donnoit un Evê
pour Adjoint à un Gouverneu
Province.

8. Dans les anciens tems, il n'
pas beſoin de dire pourquoi on r
ſoit un Juge; mais ſous Hadrien,
fit pluſieurs changemens aux Lois
fallut rendre raiſon de ſa récuſat
Il y a encore l'Abregé d'une Co
tution de *Zenon*, dans laquelle la
me choſe eſt ordonnée, à l'égard
Juges nommez par l'Empereur. C
auſſi l'uſage de la Juriſprudence
nonique, & on le ſuit aujourd
communément.

9. Mr. *Schulting* donne en *ſuit*
cauſes génerales de la récuſatio
quelques unes des particulieres,
ſont infinies.

10. Il traite encore du tems, au
la récuſation devoit être faite.
commencement elle ſe faiſoit d'al
après la nomination des juges, a
que le Procès fût commencé.
ſuite, on donna un peu plus
tems.

11. Selon l'ancien uſage, la r
ſation ſe pouvoit faire de vive v
mais depuis il la fallut faire, par

requête, dans laquelle on devoit ménager l'honneur du Juge.

12. Après avoir dit la raiſon, que l'on avoit de récuſer quelcun; des arbitres, choiſis par les parties, en jugeoient. Si elle étoit bonne, on nommoit un autre Juge, & ſi c'étoit un Magiſtrat, quelquefois on lui donnoit un Adjoint, comme on l'a déja dit.

13. On n'avoit pas droit de récuſer, lors qu'on y avoit renoncé, ſi le Juge étoit Magiſtrat, ou ſe trouvoit en certaines autres circonſtances, que l'on verra dans nôtre Auteur. Ceux qui le liront, avec un peu d'attention, comprendront que comme il n'eſt pas poſſible de ſe rendre fort habile dans l'ancienne Juriſprudence, ſans être extrémement verſé dans la lecture des anciens Auteurs Latins: on ne peut pas auſſi entendre bien ces Auteurs, ſans le ſecours de l'ancienne Juriſprudence, à laquelle il font à tous momens alluſion.

II. La Diſſertation ſuivante eſt en faveur des *Reſcripts* des Empereurs, qui étoient des réponſes qu'ils faiſoient ſur des queſtions de Droit, ou ſur des cas particuliers; lors qu'ils étoient conſultez par des Lettres des Magiſtrats, ou par des requêtes des Parti-

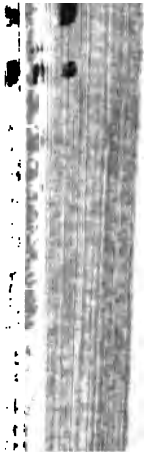

faire que la faveu
déciſions de cas
pereur Macrin av
caſſer toutes, con
de ſa vie le témoi
pas que les réponſ
Commode & d'u
ſervir de Lois. Pl
tes anciens & mod
ſentiment, pour
Cependant comme
ces Reſcripts, qui
& très-bien fonde
entreprend leur dé
qu'on auroit mal ſa
tous. S'il y en avoi
connoit qu'on avoi

III. Mr. *Schulting* traite enſuite d'u-
ne queſtion particuliere ; ſavoir , ſi
une tranſaction des procès, qui peu-
vent naître d'un teſtament, peut être
légitime, ſi on la fait ſans avoir vû le
teſtament. Il ſoûtient qu'il n'y a point
de Loi, qui la défendent, & que par
conſequent elle eſt valide, quoi que les
Juriſconſultes ſoient communément
dans le ſentiment oppoſé.

IV. La derniere piece de ce Vo-
lume eſt une Harangue prononcée par
Mr. *Schulting* le 1. de Juin M DC II.
en quittant le Rectorat de l'Academie
de Franeker. Elle traite *de la Juriſ-
prudence de Ciceron*, & fait voir qu'en-
core que cet Orateur paroiſſe la mé-
priſer, dans ſa Harangue pour Mure-
na; parce que la cauſe, qu'il plaidoit,
ſembloit le demander; il l'avoit néan-
moins très-bien étudiée & en faiſoit
grand cas, comme on le montre par
quantité d'endroits de cet Orateur.

Cette Harangue eſt très-agreable à
lire , pour ceux qui ont lû *Ciceron*,
& qui eſtiment tout ce qui peut ſer-
vir à mieux entendre ce grand Ora-
teur. On m'a dit que Mr. *Schulting*
avoit deſſein de ramaſſer les fragmens
de quelques anciens Juriſconſultes,
qui ſont diſperſez dans le Digeſte, &

Ratio emendandi
lus in quo ſecuna
plurimæ emendan
læ explicantur,
locis Pandectar
auctoritate. Ad
rum auctorum lo
Codice Theodoſi
quibus iiſdem ex
fertur medicina
Vande Water,
pag. 324. avec l
faces.

IL n'y a guere de
dans la Répub
que la licence, q
ſe donnent de ch

Reſt à tâcher de donner des regles fixes, pour reconnoître les fautes, qui peuvent s'être gliſſées dans les Editions des Pandectes.

Il propoſe dans le premier Chapitre de cet Ouvrage, onze regles de Critique, par leſquelles on peut fixer la licence des corrections, & en donne des exemples dans la ſuite de ſon Livre, tirez principalement du Corps du Droit, auxquels il joint des corrections de divers endroits d'autres Auteurs. Comme je ne puis entrer ici dans aucun détail, je ne ferai que rapporter les regles. I. *L'explication d'un paſſage difficile, ſelon la maniere de lire du meilleur MS. que l'on ait* (tel qu'eſt, pour les Pandectes, le MS. de Florence) *doit être préferée à tout changement.* II. *On corrige bien des paſſages, en changeant ſeulement la ponctuation.* III. *En changeant des Lettres, qui ſe confondent les unes avec les autres, dans le MS. de Florence*; comme le B & l'V conſonne, le D & le T &c. IV. *En redoublant les lettres, ou les mots, comme la choſe le demande*, parce que dans ce MS. bien des ſyllabes & des lettres, qui devroient y être deux fois de ſuite, n'y ſont écrites qu'une, par

ON ne peut r
Diſſertation,
recueuil de tout d
pu ramaſſer, dans le
dans les autres Aut
puiſſance paternelle.
bord en géneral,
eſt ſon origine &
ſuite il examine de
elle s'aquiert; ſavoir
par la *légitimation*,
dont *l'arrogation* eſt u
cela il vient aux effe
de la puiſſance patern
manieres dont elle ſe
teur prouve tout ce
des Lois, qu'il cite
niere des Juriſconſul
tout ce qu'il peut renc

diviſé en Livres, & ſubdiviſé en Chapitres, non ſeulement la méthode en ſeroit plus claire, & plus commode; mais l'uſage en ſeroit beaucoup plus facile, & ceux qui auroient beſoin de conſulter ſon recueuil, l'on eſtimeroient davantage.

ARTICLE VIII.

I. JOAN. ALBERTI FABRICII *Bibliothecæ Græcæ Liber IV. de libris Sacris Novi Fœderis*, Philone *item* atque Joſepho & *aliis ſcriptoribus claris, à tempore nati Chriſti ad Conſtantinum M. uſque. Accedunt* Cl. Ptolemæi *liber de apparentiis fixarum, nunc primùm Græcè editus, additâ verſione*, & Phil. Labbei *S. J. Elogium Galeni Chronologicum.* A Hambourg MDCCVIII. in 4. pagg. 728. avec les Indices & les Préfaces.

NOus avons parlé du I. & du II. Tome de cet Ouvrage, dans cette *Bibliotheque Choiſie*, & nous avons prévu, dès le premier volume, que ce Recueuil ſeroit fort recherché,

pas ici un Ouvrage
donner un Extrait ; je n
rai de rapporter les Aute
eſt parlé. Le premier e
Géographe, dont on do
mots la Vie, les Ecrit
tions, avec un Indice des
a citez, & un autre de
eu le même nom que
le contenu du Chap. I.

Dans le ſecond, l'A
pluſieurs Geographes de
ſideration; ſavoir, de *l*
te, de *Scylax*, d'*Iſidore*
Scymnus de Chios, de *M*
clée, d'*Artemidore* d'E
tres Géographes impri
primez, des Cartes G
des notices des Evêchez
d'*Etienne* de Byzance.

Dans le troiſiéme, il traite de trois Médecins, *Dioſcoride*, *Areteé* & *Rufus*, de leurs Ecrits que nous avons perdus, & des Editions de ceux qui nous reſtent.

Le quatriéme eſt ſur *Philon* Juif. On dit ce que l'on ſait de ſa perſonne, & de ſes Ecrits, tant ceux que nous n'avons plus, que ceux qui ſont publics. On fait pluſieurs remarques ſur ſa maniere de philoſopher, & ſur quelques pieces ſuppoſées qu'on lui a attribuées. On marque les éditions de ſes Ouvrages, & les *Philons*, dont les Anciens ont fait mention. Il nous manque encore une bonne édition de cet Auteur, qu'on devroit traduire de nouveau & publier avec des notes. Feu mon Pere avoit eu une fois ce deſſein, & il avoit déja corrigé pluſieurs endroits de la verſion de *Sigiſmond Gelenius*; mais je ne ſai qui l'empêcha de continuer. On en attend une de Mr. *Benzelius*, ſavant Suedois, & fils de Mr. l'Archevêque d'Upſal. Il a même un livre de *Philon* qui n'a jamais paru, qu'il m'a fait l'honneur de me montrer, quand il paſſa par ici, à ſon retour d'Angleterre. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ſe hâtât de publier un Auteur ſi élegant, qu'il

Nouveau Teſtament, c
range les livres ſelon l'o
& les examine chacun à
te quelques conſideratio
vres ſuppoſez, & donn
gue des principaux MS
cipales Editions & Ve
principaux Interpretes an
dernes du Nouveau Teſt
ceux, qui ont fait des
Evangeliques &c.

On a déja tant dit de c
ſus, dans le Vol. XIII.
lui-ci, que l'on ne s'y ar
vantage. J'ai remarqué e
bas de la pag. 172. que
cins attribue à Mr. l'Arc
Dublin l'*Hiſtoire Critique*
des Apôtres, qui parut à

Ir. *Fabricius* a faites ſur ſon pro-
e ouvrage, ſont pleines de par-
:ularitez curieuſes & remarqua-
es.

Le ſixiéme Chapitre eſt touchant
ɔſeph, l'Hiſtorien Juif, où l'Auteur
pporte tout le bien & tout le mal
l'on en a dit, fait la critique de ſes
crits, parle de ſes éditions &c. Tout
:la pourra ſervir à ceux qui entre-
:endront de donner une nouvelle
lition de *Joſeph*, que l'on attend de-
ais long-tems. J'ai dit ailleurs que
ſoupçonne beaucoup que ceux, qui
nt aidé *Joſeph* à écrire ſon hiſtoire,
'y aient mis bien des endroits tirez
e la verſion des LXX. parce qu'ils
e pouvoient pas recourir à l'Origi-
al. Il n'eſt nullement croyable qu'un
acrificateur de Jeruſalem n'eût pas
ché de redreſſer les endroits abſur-
es tirez de cette Verſion, ni qu'il
n eût ſi bonne opinion. Mais il fau-
roit faire une Diſſertation là-deſſus,
ù il y auroit bien des choſes à dire,
ue je ne puis pas mettre en cet en-
roit.

Le ſeptiéme Chapitre concerne le
'hiloſophe *Epictete* & ſes Oeuvres.
Nous aurons occaſion d'en parler dans
a ſuite, en faiſant l'Extrait d'un Li-

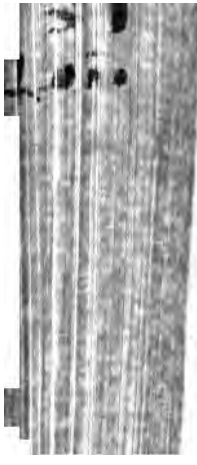

Mr. *Fabricius* ver
ce que *Bourdelot* e
citer, & en relev
comme eſt de dir
a fleuri ſous les A
qui vivoit ſous l
Mr. *Fabricius* n'av
l'Eſſai, que Mr. *d*
mer en Angleterre
prépare depuis long
il n'auroit pas manq
tion, comme il fa
On a d'autant plus
ne Edition de cet A
tion d'Amſterdam e
eſt couverte de faute
été corrigée par

: aux Libraires de la Compagnie
nſterdam. On peut voir ce que
ii dit, dans la Préface. Il l'auroit
recopier, & redreſſer par tout
uidas, l'*Etymologicon Magnum* &
s livres ſemblables, qu'il ſemble
copiez. Il n'étoit pas poſſible de
ger, ſur les épreuves, les fautes
Original & du Compoſiteur, com-
es Libraires ſouhaiterent qu'on le
ls avoient offert à pluſieurs per-
es, qui avoient bien plus de loiſir
moi, ce MS. pour le revoir;
nul ne voulut l'entreprendre,
i'à ce que je le fiſſe, par pure
plaiſance.
: Chapitre dix-ſeptiéme eſt con-
int *Galien*, où l'on voit l'éloge
nologique de *Galien*, compoſé
Philippe Labbe, avec des notes de
Fabricius, le catalogue des Ecrits
alien, tant de ceux que l'on a en-
, que de ceux qui ſe ſont perdus;
Editions, & la liſte des Auteurs
ſont citez.
: dix-huitiéme Chapitre eſt de
us l'Empirique; le dix-neuviéme
Diogene Laërce, le vintiéme d'*Op-*
& d'*Athenée* & le vint-uniéme
ien. Mr. *Fabricius* en uſe à l'é-
de ces Auteurs, comme à l'é-
gard

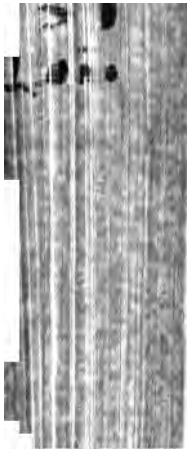

auroit de la peine
ou qui étoient rép
finité de livres ; é
ſoin, l'attention &
lui qui les a recuei

H. GERARDI S
J. U. D. *de Pœn*
manorum, *Diſſe*
Juridica. A Am
ma M DCC VIII.
avec l'Indice des
Préfaces.

LE Public a de l'
ceur, qui, pour
tigiter Rome

ges particuliers. Pluſieurs ſavans hommes ont tâché de remedier à cela en entreprenant quelque matiere à deſſein, & il y a pluſieurs ſemblables traitez dans le Recueuil des Antiquitez Romaines de Mr. *Grævius*. Entre ceux, qui ont entrepris d'écrire des Traitez ſur des matieres particulieres, on peut mettre aſſurément *Juſte Lipſe*; & entre ſes differens Ouvrages, celui de la Milice Romaine n'eſt pas le moindre, quoi qu'en aient voulu dire quelques Savans. Cependant il n'a traité qu'en aſſez peu de mots des peines militaires, au Dialogue XVIII. du Livre V. C'eſt ce qui a engagé Mr. *Sichterman* à travailler ſur cette matiere, & à donner là-deſſus les prémices de ſes Etudes au Public. On ne ſauroit que louër de ſi heureux commencemens, & l'exhorter à continuer.

Le peu d'eſpace, qui me reſte, ne me permet que d'indiquer ce qu'il y a dans ce Livre, qui étant d'ailleurs petit, mérite d'être lû d'un bout à l'autre. Après avoir donné l'origine du mot * *miles*, qui ſignifie un ſoldat, & que l'on tire de *mille*; & celle de *pœna*, peine, qui vient de ποινὴ, & de πόνος.

* *Cap. I.*

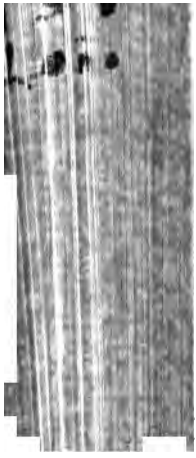

les mains des a
n'employoit pas
les armées. On
ſelon *Polybe*, c
pas la garde, ou
devoient, les lar
fait un faux ſerm
ſouffert qu'on a
contre nature, c
punis plus légere
la même choſe,
ter à cela qu'on
me ſupplice à ceu
tez d'une belle a
pas faite, & qui a
recompenſez, ceu
leur poſte, & ce

& à ceux qui reſtoient, au lieu de blé, on donnoit de l'orge. On employoit auſſi la hâche & l'épée, pour couper la tête, quoi que l'on employât plus fréquemment l'épée du tems des Empereurs, que de celui de la République. On avoit précipité quelquefois les Déſerteurs du haut du rocher Tarpeïen, du tems de la République; l'on les crucifioit, comme l'on faiſoit les Eſclaves, ou on les fouëttoit juſqu'à la mort. On les bruloit même quelquefois vivans, & ſous les derniers Empereurs on leur fit ſouffrir divers ſupplices arbitraires, qui étoient inconnus aux tems les plus éloignez. D'autres fois on les vendoit comme des Eſclaves, ou on les puniſſoit de l'exil, ou de la rélegation. On leur caſſoit, ou on leur coupoit auſſi les jambes, ou les mains. Quand on leur faiſoit grace, on leur faiſoit ſeulement tirer du ſang, pour montrer qu'ils avoient mérité de perdre la vie, en le répandant.

Après * cela, l'Auteur vient aux châtimens moins rigoureux, comme lors que l'on ſe contentoit de donner quelques coups de bâton aux Soldats. Pour les Romains, on ſe ſervoit d'un cep

* *A Cap. XII. ad XV. & ult.*

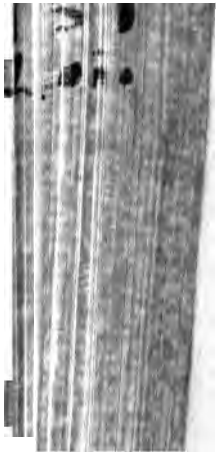

d'hiverner à
le rang que l
fois les ſoldat
ou aulieu du
recevoir, ils r
ge. Dans les
faiſoit même
cuniaires. C'e
de ce livre, o
quelques digre
Chap. III. où l'
n'eſt pas tout à
point de femm
Romaines. On
lu avec ſoin tous
éclairci à deſſein
me matiere

de la maniere dont les Romains traitoient les priſonniers de guerre, qu'ils faiſoient, & dont ils ſe conduiſoient envers leurs citoyens pris par les ennemis. On trouveroit leurs manieres bien dures, en comparaiſon des nôtres, comme leur diſcipline militaire étoit infiniment plus ſevere, que celle d'aujourdhui.

III. MICHAELIS ROSSAL *Diſquiſitio de* EPICTETO *Philoſopho Stoico, quâ probatur eum non fuiſſe Chriſtianum. Acceſſit ejuſdem oratio inauguralis, de præſtantia Linguæ Græcæ.* Groningæ M DCC VIII. in 8°. pagg. 204. avec l'Indice & les Préfaces.

MR. *Roſſal*, Profeſſeur en Langue Greque à Groningue depuis l'an M DCC VI. nous donne ici l'un des premiers fruits des ſoins, qu'il prend d'éclaircir les Auteurs Grecs, & de faire eſtimer leur Langue à ſes Auditeurs. Il entreprend d'y prouver, contre *Gaſpar Barthius* & d'autres, qu'*Epictete* n'a jamais été Chrétien, & que l'*Epaphrodite*, dont il étoit eſclave, n'étoit nullement celui dont parle S. Paul. Je croi que guere de gens

gens de Lettres, qui auront lû
quelque attention l'Abregé & les
cours d'*Epictete*, qu'*Arien* no
conſervez, ne conteſteront cett
rité à Mr. *Roſſal*. *Barthius* &
qui l'ont ſuivi ſe ſont fondez ſur
ques expreſſions & quelques do
ſemblables aux expreſſions &
dogmes des Chrétiens; mais o
ſauroit néanmoins confondre le
ciſme, dont il fait par tout profe
avec le Chriſtianiſme, ſi l'on y
un peu. *Barthius* & les autres ſe
viſiblement trompez, pour avoi
gé trop à la hâte.

Néanmoins on lira avec plaiſi
raiſons que Mr. *Roſſal* apporte,
prouver contre eux qu'*Epictete*
nullement été Chrétien; parce q
les ſervent à mieux faire connoît
Philoſophe à ceux qui ne le con
ſoient pas aſſez, & à entendre m
divers paſſages de ſon Abregé & d
Diſcours. On voit auſſi, en ce
droit, ce que l'on ſait d'*Epaphro*
Affranchi de Neron, du Diſcipl
S. Paul, nommé comme lui, &
fonctions des *Apôtres* du ſecond
dre.

Il y a ſur tout deux paſſages
pictete, que Mr. Roſſal expliqu

long, par où il paroît, comme il le croit, qu'*Epictete* n'étoit ni Chrétien, ni Juif.

Le premier eſt au Chap. VII. du Livre IV, où *Epictete* prétend prouver que l'on peut ſe mettre en état de mépriſer les Tyrans, avec tous leurs ſatellites, par raiſon, *puis qu'un fou peut bien avoir cette diſpoſition par folie, & les Galiléens par coûtume*, κὰ ὑπὸ ἔθους οἱ Γαλιλαῖοι. Mr. *Roſſal* croit qu'il s'agit-là du mépris, que les Chrétiens avoient pour les ſupplices, qu'on leur faiſoit ſouffrir; & l'on ne peut pas douter, que l'on ne nommât les Chrétiens *Galiléens*. Mais d'autres ont cru qu'il s'agiſſoit ici de ces Juifs entêtez de Galilée, diſciples de Judas Gaulanite; qui ne vouloient reconnoître aucun maître que Dieu, & qui ſouffroient tous les tourmens & les plus grands ſupplices, plûtôt que de donner ce nom à un autre, comme le dit *Joſeph*, dans ſes Antiquitez Judaïques Liv. XVIII. c. 1. Je m'étonne que Mr. *Roſſal* n'ait pas entrepris de réfuter cette explication.

L'autre paſſage eſt au Liv. II. c. 9. où *Epictete* cenſure ceux, qui veulent paroître ce qu'ils ne ſont pas, & dit: *pourquoi vous appellez-vous Stoïcien?*

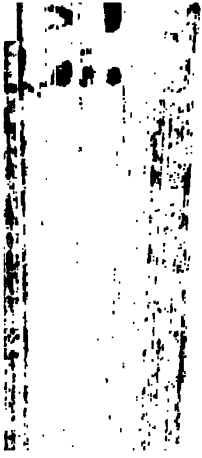

nous voyons que
deux perſonnages
mé de dire que c
Juif, mais qu'il
il eſt entré dans
tizé, & d'un ho
ſecte (τῆ βεβαμμέν
il l'eſt en effet &
en eſt de même d
en vain (παραβα
Juifs de paroles,
autre choſe, &
mons pas à ce que
ſage eſt obſcur,
plique avec raiſo
que le mot

pieces en elles mêmes, & non dans les extraits.

IV. LUCIANI *Samoſatenſis* Colloquia Selecta, & *Timon*, CEBETIS *Thebani Tabula*, MENANDRI *ſententiæ Morales Græcè & Latinè. Colloquia* LUCIANI & *Timonem notis illuſtravit* TIBERIUS HEMSTERHUIS. A Amſterdam chez les Wetſteins MDCCVIII. in 12. pagg. 320. avec les Indices & la Préface.

LES Libraires ayant deſſein de publier de nouveau ce Recueuïl, imprimé plus d'une fois pour l'uſage des Ecoles; Mr. *Hemſterhuis* a pris la peine de racommoder la verſion des Dialogues de *Lucien*, qui étoit pleine de fautes, comme l'on ſait. De plus il y a ajoûté de très-bonnes remarques, où il explique principalement la force de pluſieurs expreſſions Greques, avec beaucoup de netteté & d'érudition. Il corrige auſſi en paſſant pluſieurs paſſages des Anciens, & dit bien des choſes, qui ſont au deſſus de la portée des enfans, pour qui ce livre eſt imprimé. Mais qu'ils en entendent ce qu'ils pourront; les Lec-

teurs plus habiles ne ſeront pas ſâcl
d'y trouver ce qu'il y a, & ne m
queront pas de ſouhaiter que M
Hemſterhuis entreprenne de travai
tout de bon ſur quelque ancien
teur Grec, & à enrichir nos Bib
theques de ce qui y manque enc
C'eſt à lui à faire réflexion ſur l'att
te, que l'on a conçue de ſes étud
depuis l'édition de ſon *Pollux*.

V. M. V. LA CROZE *Vind*
Veterum Scriptorum contra J o
HARDUINUM *S. J. P. Ad*
ſunt viri eruditi (Alph. des Vig
les) *obſervationes Chronologica*
Proluſionem & Hiſtoriam Ve
Teſtamenti. A Roterdam in 8. p
324. avec les Préfaces.

COMME Mr. *de la Croze* a pu
lui même un Abregé en Fran
de la Diſſertation Latine, qui p
ici, & que tout le monde le pe
re, je ne m'y arrêterai point. Il
toûjours croire que la Societé de
ſuites, ou au moins les Superieurs,
tendent avec le P. *Hardouin* à rej
preſque toute l'Antiquité Grequ
Latine, comme ſuppoſée, & ce
dant il dit que cette Societé eſt

rement politique, comme il eſt vrai. Il ne m'importe point que l'on ne croye pas de la Société des Jeſuites ce qu'il en dit. Je n'ai aucun ſujet ni de l'eſtimer, ni de m'en louër; au contraire j'ai lieu de me plaindre de quelques Jeſuites du College de Paris. Cependant il faut rendre juſtice à tout le monde, & ſuppoſé que les Jeſuïtes ſoient des gens prudens; cela ſeul m'empêcheroit de croire qu'ils donnent dans les ſentimens du P. *Hardouin*; car enfin il faudroit que les Superieurs des Colleges & des Maiſons des Jeſuïtes fuſſent tout à fait devenus fous, pour s'imaginer qu'avec le tems ils pourront perſuader à toute la Chrétienté, que preſque toute l'Antiquité eſt ſuppoſée, & ſur cette ridicule eſperance hazarder leur réputation & peut-être leur Ordre & tout ce qu'il a. Ce ne ſont pas ſeulement les gens de Lettres, qui s'éleveroient contre ce Paradoxe, mais toute l'Egliſe Romaine; qui ſait bien que ſi cela étoit admis, toute l'Antiquité Eccleſiaſtique tomberoit en même tems, & que toutes les raiſons tirée de l'Antiquité, dont elle s'eſt ſervie juſqu'à préſent pour ſe ſoûtenir, ſeroient anéanties. On n'a point de rai-

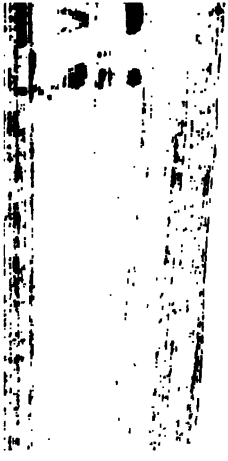

...gne, comm
tend, & ſi to
me eſt cité
ſont ſupoſez
choſe claire,
penſée de la
tout, ſans q
ſon, peut auſ
la tête des Th
nent la Socie
on la ſuppoſe
ſens commun
folie peut entr
les fous des pe
te qu'ils tienne
gage.

Je ne parlera

Auteurs, avec laquelle il s'accorde dans le fonds.

Mr. *des Vignoles* ſe ſert de cinq argumens généraux, auxquels il n'y a point de replique. Le premier eſt que dans les anciens Hiſtoriens, comme dans *Thucydide*, *Diodore* de Sicile, *Tite-Live* & autres, que le *P. Hardouin* rejette, il y a pluſieurs éclipſes de Soleil & de Lune marquées; qui s'accordent très-bien avec les Tables Aſtronomiques, & dont les Chronologues marquent le jour dans l'année Julienne proleptique, avec exactitude. Qui croira que des Moines du commencement du XIII. Siecle, à qui la ſuppoſition de toute l'Antiquité eſt due, aient eu des Tables ſemblables à celles que le Roi *Alfonſe* de Caſtille fit faire depuis? Mais le *P. Hardouin* leur oppoſe ſon Oracle, qui eſt *Pline*, qui les contredit, comme il croit, en ce que *Thucydide* & d'autres mettent le commencement de la guerre du Peloponneſe à l'an, 1. & 2. de la LXXXVII. Olympiade, auquel tems il arriva une Eclipſe de Soleil, ſelon eux, & ſelon les Tables Aſtronomiques. Cette année eſt la même que l'année Varronienne de la *fondation* de Rome CCCXLII. Cepen-

que, à ceux qui en
Les nombres pou
pus dans *Pline*, cc
plusieurs autres en
Hardouin : 3. Il f
soient, si on ente
me ce Jesuite, à
tez palpables, qu
là, ainsi qu'on le fa
paremment *Pline*
tement, & n'a vo
se, si non qu'après
Rome, la guerre di
commencé, ce qu
Thucydide. On le f
& on adjoûte à cel
autres Eclipses.

En second lieu,
Hardouin où des M

mains, pour les mettre dans leur *Tite-Live*, dans leur *Diodore*, & dans leur *Denys*, en ſorte qu'ils s'accordaſſent avec les Faſtes Capitolins déterrez depuis peu?

En quatriéme lieu, on demande d'où ils ont ſû les noms & la ſuite des mois Atheniens, puiſque l'on a diſputé juſqu'au ſiecle paſſé, de leur ſuite; juſqu'à ce qu'il ait paru, par divers monumens & par les Inſcriptions, que *Joſeph Scaliger* l'avoit bien marquée, quoi que le *P. Petau* l'eût chicané là-deſſus? Des Moines François du XIII. ſiecle étoient bien habiles, pour ſavoir ce qui étoit ſi obſcur aux plus ſavans hommes du XVI, & du XVII. ſiecle.

En cinquiéme lieu, les Olympiades ſe trouvent très-bien placées dans les Hiſtoriens Grecs, que le *P. Hardouin* regarde comme ſuppoſez, & très-conformément à *Pline*; qu'il a corrigé à ſa fantaiſie, ponr lui faire contredire les autres, contre l'autorité des MSS. qu'il a eus & des autres Editions. Il fait remonter les Olympiades douze ans plus haut, contre l'autorité de ſon Oracle, qu'il fait parler comme il veut, quand il le trouve à propos. Il n'y a aucun paſſage,

Tyrrnus. Mais j
rien de tout ce
Mr. *des Vignole*
avec ſoin.

Le P. *Hardo*
comme il pourr
raiſons qui lui
étranges paradox
pas ſujet de ſe p

On croit & o
n'y en a point ,
quelque vrai-ſem
s'enſuivra de ſi g
ce qu'il dit.

RTICLE IX.

IVRES FRANCOIS

it on n'a pas pu parler en ce Volume.

ttres du Cardinal d'OSSAT, *c les notes de* Mr. AMELOT DE HOUSSAYE, *nouvelle Edition*, . 1708. in 12. en 5. voll. chez Humbert, à Amſterdam.

le l'Immortalité de l'Ame & de la Eternelle, *par* GUILL. SCHERCK *Docteur en Théologie &c.* 3. chez le même.

Hiſtoire Univerſelle, *traduite du tin du* P. TURSELIN *Jeſuite*, *c des notes* &c. 1708. in 12. en voll. Le même a auſſi imprimé *tal* &c.

Divers Abus & Nullitez du DE- ET DE ROME *du* 4. *d'Octo-* 1707. *au ſujet des affaires de gliſe Catholique des Provinces ies.* 1708. in 12.

bordes 1708. in 4.

VII. *De l'Education d*
duit de l'Anglois de N
chez H. Schelte 170

VIII. *Hiſtoire des l*
ROCHELLE & *du pa*
puis l'année 1660.
1685. *en laquelle l'*
a été revoqué. A A
Louïs Renard 170

IX. *Voyage de Meſſ*
MONT & LA CHAPE
a joint les Poëſies
CAILLY, la rélati
nes de Rocroi & d
Viſionaires *Comed*

TABLE DES MATIERES

Contenuës dans le XVI. Tome.

A.

ABSALOM poids de ſa chevelure. 115

Actes anciens, de quelle importance il eſt de les publier. 2, *& ſuiv.*

Angleterre, actes anciens de ce païs-là depuis le XII. ſiecle. 2, *& ſuiv.*

Arabes, que leur Langue eſt utile, pour l'intelligence de l'Ecriture, & de Job en particulier. 373, *& ſuiv.*

Arabie deſerte, qu'elle a des pâturages. 364

Aſſuerus, comment nommé parmi les Grecs. 73

Aſtarte, d'où vient ce mot. 83

B.

Babylone, d'où S Pierre a écrit ſa 2. Epître, quelle ville c'étoit. 297

Baal, nom commun de la Divinité chez les Phéniciens. 88

S. *Baſile*, explication d'un paſſage de ce *Pere.* 301

Bible, difficultez qu'il y a à travailler ſur ce

237. la Conſolation. 238,
éditions.
Boëce, ſa vie & ſes Ouvrag
ſuiv. ſon Conſulat. 198.
pas pere des Conſuls de l'a
titres. 197. 200. 219. ſa co
ſon ſavoir. 203, *& ſuiv*
tions. 198. 204. pere des
DXXII. 207. ſa diſgrace.
212. ſon Epitaphe.
Bonheur, recherché de tou
mais mal.
Bulles, maniere dont elles
datées.

C.

Cham nom de l'Egypte.
Charchemis d'où vient

mtez d'Angleterre, au XII. siecle. 16
rard fils de *Frideric* II. 38, *& suiv.*
rrection, regles de la correction des Lois. 388
oilades utiles aux Papes. 37

D.

Avid, remarques sur sa genéalogie. 69, *& suiv.*
vid, difficulté remarquable dans sa vie. 106, *& suiv.*
eu, qu'il n'est pas Auteur du mal. 114

E.

Doüard, fils d'*Henry* III. Roi d'Angleterre, va en Terre-Sainte. 55, *& suiv.*
lise, communion avec l'Eglise, de combien de sortes. 359
ie, si des Corbeaux le nourrirent. 132, *& suiv.*
hesiens, que l'Epître qui leur a été écrite n'a pas été adressée à ceux de Laodicée. 299
ictete, qu'il n'étoit pas Chrétien. 407
Epiphane, passage de cet Auteur expliqué. 285
ras endroits de ce livre expliquez. 155, *& suiv.*
ras, difficultez qu'il y a sur la longueur de sa vie. 71
her, endroits de ce livre expliquez. 160, *& suiv.*
ernité, comment definie par *Boëce*. 267

F.

Famines de la Judée. 134, 138
Fautes de Copistes dans le V. T. 85. 90. 104

Flandres, Comtes de ce
qu'ils avoient avec les R
re.
Flandres, Comte de ce païs
Rois de France.
Frideric II. Empereur p
d'Angleterre. 34. en a
mort de ce fils.

G.

Ababonites, pourquoi le
garderent la foi.
Grotius défendu contre le

H.

Ardouïn (Jesuite) refut
Hazard, ce que c'est.
Hebraïque, ellipses & répe
te Langue.
Hebreux, mots Hebreux

DES MATIERES.

nfirmer & conſerver. 3, *& ſuiv.*
ab, où étoit ce lieu. 133

I.

latrie, d'où vient que les Juifs y re-
omboient ſe fréquemment. 142
, Roi d'Angleterre, demande de l'ar-
nt à ſon Clergé. 23. ſe brouille & ſe
ccommode avec le Pape. 25. lui rend
ibutaires ſes Royaumes. 26
rôme défendu contre le D. *Mill.* 289
endroits de ce livre expliquez. 375,
& ſuiv.
ɔb, l'hiſtorien repris. 128, *& ſuiv.*
ɔb, comment ſon hiſtoire a été écrite.
140
é, endroits de ce livre expliquez. 80,
& ſuiv.
's, divers paſſages de ce livre expli-
uez. 85, *& ſuiv.*
s d'Angleterre au XII. ſiecle. 46

L.

ɪpre, remarques ſur cette maladie.
164, *& ſuiv.*
is le Gros nommé Roi avant la mort
e ſon Pere. 13

M.

Alachie, ſi après lui il n'y a point eu de
prophetes. 367
gna Charta, remarques ſur cet Acte,
27. *& ſuiv.*
Matthieu, remarques ſur l'Evangile He-
reu, qui lui eſt attribué par les An-
iens. 294, *& ſuiv.*
nfroi bâtard de Friderie II. 39. Vic-
toire

N *Abaman*, réponſe qu'I
Nehemie, difficultez
longueur de ſa vie.
Nehemie, paſſages de ce

Nil nommé proprement
autres noms.
Nombres augmentez p
dans l'A. T. 104, & *ſui*
I

O.

O *Ptat*, examen des vari
qui ſe trouvent dans

P.

PApes, le tribut que l'
payoit. 27. 35. autr
tiroient.
Papes, le ſoin qu'ils ont
la tyrannie des Princes,

DES MATIERES.

ert, commentateur de *Boëce*. 235
Science de Dieu à l'égard des choses libres. 257, *& suiv.*
vileges à la rouë ce que c'étoit. 39

R.

Recusation, usages des Romains à l'égard de la récusation des Juges. 380, *& suiv.*
ard I. reglement qu'il fit pour les soldats, qu'il vouloit mener en Terre Sainte. 19. prison de ce Prince en Allemagne. 20
hard, fils d'Angleterre, Roi des Romains. 45
ert, Comte de Flandres, traité qu'il voit avec le Roi d'Angleterre. 10, *& suiv.*
Lois, passages de ce livre expliquez. 122, *& suiv.*
Lois, passages de ce livre expliquez. 136
mains leurs châtimens militaires. 404, *& suiv.*
b, endroit de ce livre expliqué. 98

S.

Sacrifices, comment Salomon en put offrir un si grand nombre, à la dedicace de Temple. 151
nson, ses renards. 95. si Dieu créa du néant de l'eau, pour le desalterer. 96. à mort. 97
Samuel, endroits de ce livre expliquez. 99, *& suiv.*
Samuel, passages de ce livre expliquez. 110, *& suiv.*

San-

gyptien, qui font voir
voit pas dans la guerre.
Soleil, s'il s'arrêta du ten
Spencer (Jean) réfuté.
Spencer & Marsham défen
Symmaque Beau-pere de

T.

Théodoric, ſes remors
Symmaque.
Trinité, Syſtême des A
225, *& ſuiv.* expliqué

Tyr, remarques ſur cet

V.

Varietez de lecture du
la bonne foi des Cop
Varietez de lecture du
par M. *Mill*, examiné